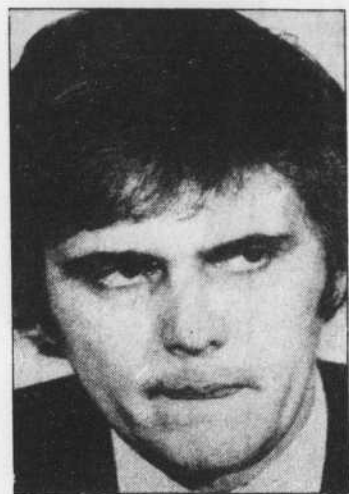




Marcel Danis

Les dessous de la campagne tory

Le tarif: \$10 par tête...

par Pierre O'Neill

Pendant la campagne au leadership du Parti conservateur, les organisations de M. Brian Mulroney et Joe Clark payaient \$10 la tête, pour s'assurer la participation de leurs partisans aux assemblées qui choisissaient les délégués du Québec.

Directeur de l'organisation québécoise de M. Clark pendant la campagne au leadership, Me Marcel Danis a confirmé hier, au DEVOIR, cette information et quelques autres, contenues dans un récent ouvrage intitulé *Contenteurs*, et qui relate les dessous de la campagne qui a porté M. Mulroney à la direction du Parti conservateur. « Tout ce que les auteurs ont écrit sur l'organisation Clark est vrai. Et je présume que ce qui concerne M. Mulroney est également vrai ».

La publication de cet ouvrage embarrasse sérieusement M. Mulroney et son entourage. Au bureau du chef de l'opposition, cette semaine, personne n'était accessible pour commenter les faits relatés dans *Contenteurs*. L'on faisait valoir la difficulté de trouver quelqu'un qui a lu le livre et qui est en même temps autorisé à parler au nom de M. Mulroney.

Les trois auteurs de *Contenteurs* furent les témoins privilégiés.

Voir page 14: Le tarif

Andropov riposte en visant directement le territoire américain

L'URSS déploiera des missiles «dans les océans et les mers»

MOSCOU (AFP) — Le numéro un soviétique Youri Andropov a annoncé hier soir, dans un message télévisé lu en son nom, le déploiement de fusées dans les océans et dans les mers visant directement le territoire des États-Unis, en riposte à l'installation des euromissiles.

M. Andropov a tenu pour « impossible » la participation ultérieure de son pays, dans les conditions actuelles, aux négociations de Genève sur les euromissiles, « torpillées par les États-Unis », étant donné que « l'apparition des missiles américains est en train de devenir un fait accompli ».

L'URSS, a ajouté en substance M. Andropov, est prête à regagner la table de négociations si les Occidentaux reviennent à la situation d'avant le déploiement, ce qui selon toutes les déclarations de l'OTAN et de Washington apparaît exclu.

Dans la situation actuelle, le chef du PC et de l'État a annoncé que l'URSS installerait « dans les océans et les mers » des fusées nucléaires qui constitueraient pour les États-Unis la même menace que celle ressentie par Moscou du fait des Pershing-2 et des missiles de croisière. Selon les spécialistes, il s'agit de fusées à moyenne portée à bord de sous-marins et de bâtiments de surface à proximité des côtes américaines.

Cette mesure était connue depuis plusieurs semaines, de même que deux autres moyens de rétorsion évoqués par le secrétaire général du Parti.

L'URSS considère comme abrogé le moratoire de mars 1982 dans lequel elle s'était unilatéralement engagée à ne plus déployer en Russie européenne ses fusées SS-20.

Les travaux préparatoires pour l'installation en RDA et en Tchécoslovaquie de nouveaux missiles tactiques seront « accélérés ».

D'autres mesures seront évidemment prises pour assurer la sécurité de l'URSS et des autres pays de la communauté socialiste », a indiqué M. Andropov sans autre précision.

Ces mesures, a-t-il ajouté, se situent « à l'intérieur des limites qui seront dictées par les actions des pays de l'OTAN », car l'URSS « n'aspire pas à la supériorité militaire et ne fera que ce qui est strictement nécessaire pour éviter que soit brisé l'équilibre militaire » qui prévaut à ses yeux entre l'Est et l'Ouest.

Le message, lu à la télévision, ne dissipe en rien les interrogations sur l'état de santé du numéro un qui est absent de la scène publique depuis 98 jours maintenant. M. Andropov, qui a été vu pour la dernière fois le 18 août, avait déjà eu recours au procédé de la déclaration lue en son nom à plusieurs reprises, et pour la dernière fois le 27 octobre.

M. Andropov, qui a été, le 7 novembre dernier, le premier dirigeant suprême de l'URSS depuis un demi-siècle à ne pas assister au défilé commémorant la Révolution d'octobre, souffrirait d'une maladie des reins, selon des sources soviétiques et est-européennes à Moscou. Officiellement, il est victime d'un simple « refroidissement ».

De son côté à Santa Barbara, en Californie, le président Reagan s'est dit consterné après l'annonce par le président Youri Andropov que l'URSS ne comptait plus prendre part à des négociations sur la limitation des missiles à moyenne portée en Europe.

Il a néanmoins déclaré que les États-Unis restaient prêts à reprendre les entretiens de Genève et bien décidés à relancer les efforts en vue de l'élimination totale des systèmes de missiles basés au sol.

« Nous ne pouvons qu'être consternés par cette déclaration soviétique », déclare M. Reagan. Elle diffère considérablement du souhait exprimé par l'Union soviétique qu'un accord soit négocié ».

Malgré cette déception, les États-Unis « sont déterminés à renouveler leurs efforts pour liquider entièrement le système des missiles nucléaires à moyenne portée basés au sol », a-t-il fait

Voir page 14: Andropov

Pierre Marois démissionne

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministre québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, a démissionné hier en début de soirée à la fois comme député et comme membre du gouvernement Lévêque dans un geste surprise et inexpliqué.

M. Marois, 43 ans, a discuté à plusieurs reprises avec le premier ministre, M. René Lévêque, hier tout au long de la journée. À la suite d'une rencontre à l'heure du souper, il remettait sa démission à son chef puis rencontrait ses conseillers politiques pour leur annoncer sa décision.

L'hypothèse la plus vraisemblable pour expliquer cette démission, selon les informations recueillies par LE DEVOIR hier soir, a trait à un différend politique entre M. Marois et le reste du cabinet quant aux programmes sociaux du plan de relance adopté par le gouvernement. N'ayant pu faire prévaloir ses positions et ayant perdu le goût de la bataille, il aurait préféré passer la main plutôt que de défendre sans trop de convictions des projets qui n'étaient pas les siens. Il fut impossible d'obtenir aucune confirmation de cette hypothèse.

Dans sa lettre de démission qu'il rendait publique un peu avant 21 heures, M. Marois ne donne aucune raison à son geste. Il explique simplement à M. Lévêque en être « venu à la conclusion que je ne puis plus vous être utile, pour l'instant ».

Le ministre refuse formellement de donner aucun autre motif ou explication. Au téléphone, un membre non identifié de son cabinet (mais avec une voix ressemblant étrangement à celle de M. Marois) affirmait qu'on n'aurait d'autre explication. Point.

Cette démission a pris par surprise tout le monde. Depuis les fonctionnaires de M. Marois, ses conseillers politiques, ses collègues députés et vraisemblablement les autres ministres qu'il avait vus pour la plupart le matin même à une réunion de l'aile parlementaire du Parti québécois.

Les membres du gouvernement rencontrés hier soir dans les corridors de l'Assemblée nationale prenaient d'ailleurs le plus grand soin d'éviter les questions des journalistes.



M. Pierre Marois

gement à celle de M. Marois) affirmait qu'on n'aurait d'autre explication. Point.

Cette démission a pris par surprise tout le monde. Depuis les fonctionnaires de M. Marois, ses conseillers politiques, ses collègues députés et vraisemblablement les autres ministres qu'il avait vus pour la plupart le matin même à une réunion de l'aile parlementaire du Parti québécois.

Les membres du gouvernement rencontrés hier soir dans les corridors de l'Assemblée nationale prenaient d'ailleurs le plus grand soin d'éviter les questions des journalistes.

Voir page 14: Marois

Les prisonniers reçus dans la joie en Israël et au Liban

Six Israéliens contre 4,600 Palestiniens

JÉRUSALEM (AFP) — Une opération d'une envergure exceptionnelle menée jusqu'au dernier moment dans le plus grand secret a permis hier l'échange de 4,600 prisonniers palestiniens et arabes détenus par Israël contre six soldats israéliens capturés par les forces de Yasser Arafat il y a 14 mois.

Cet échange de prisonniers a été réalisé avec l'appui diplomatique et le soutien logistique de la France, sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

« C'est un miracle de la révolution palestinienne », a déclaré Yasser Arafat, pour qui cette opération constitue, selon les observateurs, une spectaculaire victoire politique au moment où il se trouve assiégé avec ses fidèles à Tripoli (Nord-Liban) par les forces palestiniennes dissidentes appuyées par la Syrie et la Libye.

Israël a libéré au total 4,500 prisonniers du camp d'Ansar (Sud-Liban), 37 combattants et officiers palestiniens et 63 Palestiniens condamnés à de lourdes peines de prison et incarcérés en Israël, a précisé le ministre de la Défense, M. Moshe Arens. Ils ont été échangés contre six soldats israéliens capturés par les combattants du Fatah de Yasser Arafat le 4 septembre 1982.

L'opération, qui a débuté dans la nuit de mercredi à hier, a mobilisé plusieurs

milliers d'hommes sous l'égide du CICR. Elle a nécessité l'aide de la France qui, outre sa médiation tenue secrète entre les dirigeants israéliens et Yasser Arafat, a fourni l'essentiel de la logistique. Trois Boeing-747 d'Air France, selon un porte-parole officiel à Paris, ont été réquisitionnés pour transporter depuis Tel-Aviv 1,124 Palestiniens et 32 tonnes d'archives saisies par les Israéliens à Beyrouth au cours de l'été 1982.

Les six soldats israéliens ont été évacués de Tripoli par des bateaux français.

Les autres détenus palestiniens et Voir page 14: Les prisonniers

Godin: il faudrait reconnaître le fait anglais dans la loi 101

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La reconnaissance explicite de la communauté anglophone dans la loi 101 « est une chose que je crois que l'on doit faire. Il reste à voir quand et comment on peut le faire », affirme le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Gérard Godin.

Le ministre responsable de la révision de la loi 101 a apporté cette précision hier peu après que le premier ministre René Lévêque eût, en réponse à des questions de l'opposition, ouvert la porte à une telle reconnaissance.

Les porte-parole de la communauté anglophone ont réclamé à maintes reprises une telle reconnaissance du fait anglais au cours des derniers mois.

D'une part on exigeait des amendements à la loi 101 (l'affichage bilingue, le bilinguisme institutionnel, la clause universelle pour l'accès à l'école anglaise par exemple). D'autre part on souhaitait qu'on reconnaisse de façon formelle l'existence au Québec d'une communauté anglophone, ce qu'on ne trouve nulle part. Pour faire pendant à la Charte de la langue française, certains ont évoqué l'adoption d'une charte de la langue anglaise.

Les amendements à la loi 101 déposés il y a une semaine (dans le projet de loi 57) ont fait droit à certaines revendications de la communauté anglophone. Le

projet passe cependant sous silence cette reconnaissance de principe de la communauté anglophone qui pourrait être inscrite au préambule de la loi 101, en notant l'apport spécifique de cette communauté au développement du Québec.

Une telle reconnaissance ne serait rien d'autre qu'un « symbole de justice », notait hier le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton. Cela exprimerait tout simplement « une réalité incontestable et traduirait de la part du gouvernement une volonté de réconciliation avec une communauté dont il

Voir page 14: Le fait anglais



Gérard Godin: encore des hésitations.

80% des Naskapis sont en chômage

Les femmes autochtones réclament l'égalité

par Gilles Lesage

QUÉBEC — « Nous demandons le droit à l'égalité entre hommes et femmes », a fait valoir, hier soir, l'Association des femmes autochtones du Québec, devant la commission parlementaire qui a entendu les représentations des autochtones sur les droits et les besoins fondamentaux des Amérindiens et des Inuits.

Le mémoire note que les femmes autochtones forment le seul groupe minoritaire dont les droits ne sont pas fondamentalement reconnus par les chartes canadienne et québécoise. « La loi engendre, par le fait même de son existence, un génocide des nations autochtones par les sociétés non-indiennes. L'odieuse de la législation existante provoque chez la femme autochtone un

profond sentiment de rejet de sa nation même. »

Fondée en 1974, l'Association regroupe toutes les autochtones, qu'elles soient statutées, non-statutées ou métisses. La femme autochtone qui se marie avec un non-Indien perd tous ses droits ancestraux, ce qui n'est pas le cas de l'Indien qui se marie avec une non-Indienne.

Voir page 14: Les femmes



La Reine Elizabeth II a remis hier à Soeur Teresa (prix Nobel de la Paix en 1979) l'Ordre du Mérite de Grande-Bretagne, dans une brève cérémonie au palais présidentiel de New Delhi. Celle qui a consacré sa vie aux plus démunis des habitants de Calcutta est la cinquième non Britannique à recevoir une telle distinction, la plus haute que la Reine puisse accorder en son nom personnel. (Photolaser AP).

Des livres pour votre ordinateur? Exigez

PSI

MEMOIRE VIVE

EDITESTS

Plus de 100 titres en vente en librairie/boutique informatique

diffusion

SCE Inc. - Tél. 935-1314

Vidéo Presse

Le magazine des jeunes qui vaut une encyclopédie

LE CHAR À VOILE

Les Travaux de la semaine

*10 numéros par an

*68 pages toutes en couleurs sur papier glacé

*Prix d'abonnement:

1 an: 14\$

2 ans: 27\$

*un exemplaire est envoyé gratuitement à ceux/celles qui en font demande

Conçu depuis mai 1971, Vidéo-Presse est devenu le seul grand magazine québécois pour les jeunes de 9 à 16 ans. À tous les mois, de septembre à juin, il publie des dossiers, des reportages, des entrevues, des commentaires, des nouvelles, des bandes dessinées, des jeux...

Un abonnement à Vidéo-Presse c'est le cadeau idéal pour toute occasion!

Disponible seulement par abonnement:

VIDÉO-PRESSE, 3695 boul. Henri Bourassa est

Montréal, P.Q. H1H 1L1 — Tél.: 322-7341

ep ÉDITIONS PAULINES

Non-prolifération nucléaire: Trudeau et Ghandi ne sont plus sur la même longueur d'ondes

NEW DELHI (d'après l'AFP, PC, CP) — Un désaccord est apparu hier entre le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, et le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, sur le traité de non-prolifération nucléaire.

Cette dernière trouve « inacceptable » le marchandage que propose M. Trudeau entre puissances militaires nucléaires et pays non détenteurs de la force nucléaire, les premiers limitant leurs arsenaux et les seconds signant le traité.

Pour Mme Gandhi, il s'agit d'un « traité inégal », comme tous les traités entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ». Mme Gandhi s'est prononcée en outre pour la poursuite des explosions nucléaires à des fins pacifiques. L'Inde a procédé à une telle explosion en mai 1974 mais n'aurait pas à ce jour miniaturisé un engin tactique.

De son côté, M. Trudeau s'est montré réticent, indique-t-on de source diplomatique, à prendre la tête d'une mission de paix comprenant l'Inde, l'Australie et le Nigeria. Le premier ministre situe son action dans le cadre de l'OTAN et des cinq puissances nucléaires (États-Unis, URSS, Chine, France et Royaume-Uni). L'idée de lui adjoindre des représentants du Commonwealth a été avancée par le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a mis l'accent sur l'inquiétude des Européens, dont la sécurité est menacée par le déploiement des 360 missiles SS-20 soviétiques. Le fait qu'une partie de ces missiles soit dirigée vers l'Asie n'apparemment pas retenu l'attention des membres asiatiques du Commonwealth, indique-t-on de source proche de la conférence.

À Ottawa, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Robinson, a jeté un

baume sur la mission de M. Trudeau en déclarant que les États-Unis souhaitaient la réussite de « cette initiative vraiment remarquable ».

M. Robinson s'est efforcé d'atténuer les rumeurs en provenance de Washington selon lesquelles son gouvernement serait plutôt réfractaire à la mission de M. Trudeau. Il a fait savoir hier qu'il était d'accord avec le projet de M. Trudeau de se rendre à Moscou et a souhaité que le premier ministre rencontre le président, M. Reagan, le plus tôt possible.

Le président Reagan, a-t-il ajouté, a fait part de son appui à M. Trudeau dans une lettre qu'il lui a adressée récemment.

L'annonce de la suspension des conversations américano-soviétiques de Genève n'a pas été jusqu'à présent officiellement commentée par le gouvernement indien.

Selon un porte-parole de l'organisation du Commonwealth, Mme Patsy Robertson, l'essentiel du message de M. Trudeau — qu'un choc politique énergétique soit injecté dans les négociations sur le désarmement, qui sont devenues vaines, afin de les relancer de nouveau — est une « idée qui a vraiment pris racine ».

Le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, présidente de la conférence, aurait, selon des citations fournies par des officiels canadiens, affirmé que « la décision soviétique de se retirer de la table de négociation de Genève avait rendu les démarches de M. Trudeau encore plus essentielles ».

Cependant, il n'a pas encore été décidé si le sommet du Commonwealth endossera l'initiative de M. Trudeau et si oui, quelle forme cet endossement revêtira.

Les officiels canadiens ont dit que les leaders du Commonwealth aborderont de nouveau la question à leur retraite du week-end, à Goa, sur les côtes occidentales de l'Inde.

Une des options envisagées consisterait à inclure dans un communiqué général un certain nombre de paragraphes « passablement vigoureux » concernant la croisade de M. Trudeau. Une autre option consisterait à publier une déclaration séparée sur la mission Trudeau.

Mme Robertson a confié qu'il subsistait encore hier certaines interrogations sur quelques points précis du plan de M. Trudeau,

particulièrement en ce qui a trait à la proposition demandant que les pays n'appartenant pas au club nucléaire renoncent aux armes thermonucléaires en retour d'un gel des armements et une éventuelle réduction par les cinq puissances nucléaires de leurs arsenaux. Une partie importante, sinon la totalité des économies réalisées par la réduction des dépenses militaires, pourrait être consacrées au développement du tiers-monde.

Réactions négatives à la refonte de la CSST

par François Brousseau

Réprobations syndicales et patronales se sont faites entendre, hier, mais pour des raisons opposées, après l'annonce du projet de loi 42 du ministre Reynald Fréchette sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La CSN et l'Union des travailleurs accidentés de Montréal (UTAM) — qui tenait hier une conférence de presse pour expliciter ses critiques à l'égard du projet — se déclarent totalement insatisfaits du projet, qu'ils voient comme un recul visant à « faire déboursier par les contribuables ce que le patronat devrait payer pour les conditions dangereuses dans lesquelles travaillent les ouvriers », pour citer les mots de Mme Marie-Claire Lefebvre, porte-parole de l'UTAM, repris en substance par les représentants de la CSN.

Selon ces critiques, les principaux points constituant des reculs sont la disparition de la rente à vie dans les cas d'incapacité permanente, remplacée par un montant forfaitaire « ridiculement bas dans la majorité des cas », et « l'augmentation des pouvoirs discrétionnaires » de la CSST (Commission de santé et sécurité au travail), et notamment de ceux des médecins attachés à cette dernière, dont l'avis continuera d'avoir priorité totale sur celui du médecin personnel de l'accidenté. À ceci s'ajoute, selon la CSN, l'obligation pouvant être faite à l'accidenté, dans certains cas, « de reprendre un travail qu'il n'est pas en mesure de remplir », sous peine de perdre ses indemnités.

Quand aux nouveaux droits inclus dans la loi, tel celui du retour au travail chez le même employeur,

« droits que clairoonne le ministre dans les médias », ils sont « bien théoriques », dit Mme Lefebvre, car soumis à une somme de restrictions qui en empêche l'application dans la majorité des cas. L'ensemble est vu comme un autre moyen de réduire substantiellement les services sociaux tout en se donnant l'air du contraire.

L'Association des entrepreneurs en construction, par la voix de son président,

M. Franco Fava, crie, de son côté, à la fausse représentation, déclarant notamment que la baisse des cotisations patronales, contrairement à ce qu'ont écrit des journalistes, « n'a rien à voir avec le projet de loi et n'enlèvera rien aux accidentés ». M. Fava ajoute que la loi 42 « va encourager les maladies imaginaires de ceux qui ont pris l'habitude d'abuser du système ».

Ebsary condamné à 5 ans de prison

(d'après PC) — Roy Ebsary a été condamné, hier matin, à cinq ans de pénitencier pour *manslaughter* dans une affaire où les mensonges des uns et les secrets des autres ont valu à Donald Marshall de passer 11 ans derrière les barreaux pour un meurtre qu'il n'avait pas commis.

Dès qu'il eut pris connaissance de la sentence d'Ebsary, son avocat, Me Luke Wintermans, a fait savoir qu'il se présenterait dès ce matin devant la division des appels de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour réclamer un cautionnement en attendant que l'appel soit entendu.

Au moment de quitter le prétoire, après sa condamnation, Ebsary, qui est âgé de 71 ans et marche à l'aide d'une canne, a confié à un journaliste que son état de santé ne lui permettrait pas de supporter son incarcération.

En prononçant la sentence, le juge R. MacLeod Rogers a dit que les pénitenciers fédéraux disposent d'infirmeries où on peut s'occuper adéquatement de personnes comme Ebsary.

Le septuagénaire a été trouvé coupable, le 8 novembre, de l'homicide involontaire de Sandy Seale, un jeune Noir poignardé mortellement dans un parc de Sydney il y a plus de 12 ans.

Quant à Donald Marshall, qui a pleuré dans la même cour il y a 12 ans, quand il a été condamné à la prison à vie pour le meurtre au second degré de son copain Seale, il a été vengé au mois de mai 1983 quand la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse l'a acquitté après que la Gendarmerie royale eut réexaminé son cas.

Ebsary a poignardé Seale, alors âgé de 16 ans, quand il a été accosté par l'adolescent dans un parc de Sydney, le soir du 28 mai 1971. Les jeunes gens, deux copains, avaient tenté de s'emparer des porte-monnaie d'Ebsary et d'un autre homme.

Quand le président du tribunal a demandé à Ebsary s'il avait quelque chose à dire avant le prononcé de la sentence, le septuagénaire a dit : « Votre honneur, j'ai déjà entendu parler de tribunaux de kangourou... »

Construction d'usines d'épuration des eaux Pas de concurrence étrangère

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Les firmes québécoises d'ingénierie n'ont pas à craindre la concurrence étrangère pour la construction d'usines d'épuration des eaux selon le système « clé en main ».

C'est ce qu'a soutenu hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette. Il y a de grandes firmes d'ingénierie qui sont reconnues mondialement qui seront capables d'assurer elles-mêmes le financement de ces projets. Les firmes intermédiaires pourront toujours recourir à des « joint ventures » pour pouvoir réaliser de tels projets.

La formule « clé en main » a été proposée pour faciliter la réalisation du programme d'épuration des eaux du Québec. Les munici-

palités qui le désirent pourront confier l'entière gestion du projet soit à la Société québécoise d'assainissement des eaux, soit à des firmes privées.

Une société française, la Lyonnaise des Eaux, a récemment fait des démarches auprès du ministre de l'Environnement pour s'enquérir des possibilités d'intervention sur le marché québécois de l'épuration des eaux. Selon le ministre, cette compagnie s'intéresse surtout au fonctionnement des réseaux d'épuration des eaux plutôt qu'à la construction d'usines. Comme il y a encore peu d'usines en opération au Québec, les firmes québécoises auront le temps de se préparer à affronter la concurrence dans ce domaine, estime le ministre.

Le Dr Augustin Roy se porte à la défense de Morgentaler

TORONTO (PC) — Le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, s'est porté, hier, à la défense de son collègue Henry Morgentaler, accusé de conspiration pour procurer un avortement.

Le Dr Roy a témoigné à l'occasion d'une motion présentée par la défense pour faire déclarer l'inculpation inconstitutionnelle, à cause de la nouvelle Charte des droits et libertés.

Le médecin a rappelé que, au Québec, la loi a été changée, de façon à ce que l'avortement soit couvert par l'assurance-maladie.

Cet accès facile à l'avortement, a-t-il déclaré, a enlevé les stigmates sociaux qui le recouvraient et a permis de meilleurs soins mé-

dicaux. Pour lui, l'article du Code pénal qui exige encore la formation de comités d'avortement dans les hôpitaux (et dont on ne tient pas compte au Québec) est discriminatoire à l'égard des femmes, parce qu'il requiert une opinion de l'extérieur sur un sujet que la femme devrait décider d'elle-même.

Le Dr Roy a expliqué qu'il a été élevé dans la religion catholique et qu'il est toujours un catholique.

Mais, a-t-il poursuivi, « ma pensée a fait beaucoup de chemin » depuis l'époque où, jeune médecin dans une petite ville du Québec, il n'osait même pas discuter de méthodes contraceptives.

C'est que le Dr Roy a « parlé avec les gens » et a compris « les réalités de la vie ».

« Le rôle du médecin, a-t-il dit, n'est pas de juger les gens ou de leur faire la morale, mais de les aider. Il n'y a aucune raison pour humilier une femme. »

guérin
l'éditeur
qui
édite

Alfred Abouchard
Le SON
80 pages — 3,00\$



Le matériel couvert dans ce livre est basé sur mes notes de cours et sur plusieurs années de recherche et d'enseignement de la physique. Le but du livre vise à développer des principes de base, à les illustrer par des applications types, à introduire la méthode scientifique et expérimentale, et à promouvoir l'esprit analytique et le sens de la précision. Toutefois, aucune tentative n'a été faite pour couvrir tous les aspects de l'acoustique. Je suggère ce livre comme troisième volume du cours de physique (11e année)

En vente
dans toutes
les
librai-
ries

guérin éditeur limitée
4501 Duroie
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

NOS PRIX SONT BAS POUR VOUS FAIRE MONTER

Des tarifs comme vous n'en reverrez pas de si tôt.

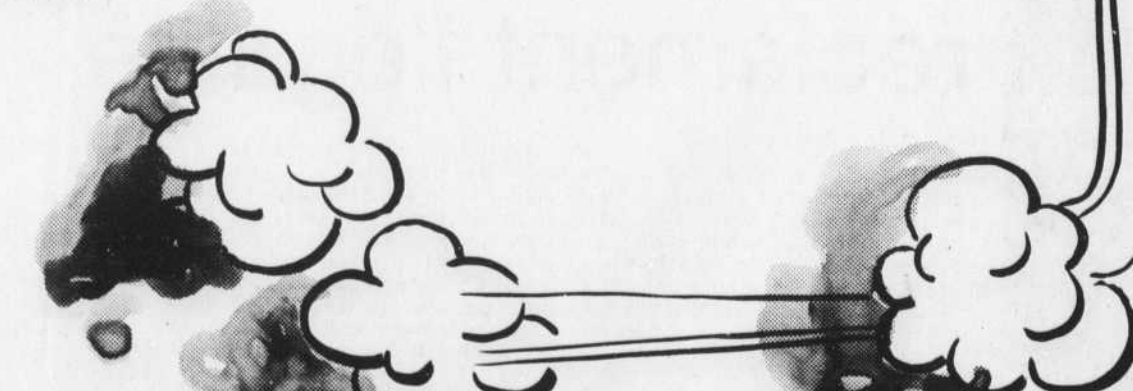
PARIS	598 \$
LONDRES	448 \$
DÜSSELDORF	588 \$
ZURICH	648 \$

Aller-retour en semaine
Tarifs sujets à conditions

Aller-retour en semaine
Tarifs sujets à conditions

Aller-retour en semaine
Tarifs sujets à conditions

Aller-retour en semaine
Tarifs sujets à conditions



	LONDRES	PARIS	DÜSSELDORF	ZURICH
Séjour minimum	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
Séjour maximum	30 jours	30 jours	3 mois	3 mois
Départs	Du 25 déc. 1983 au 31 janv. 1984	Du 25 déc. 1983 au 31 mars 1984	Du 25 déc. 1983 au 26 mai 1984	Du 25 déc. 1983 au 26 mai 1984
Retours	Au plus tard le 1 ^{er} mars 1984. Les retours ne peuvent s'effectuer du 2 au 6 janvier 1984	Au plus tard le 30 avril 1984	—	—
Frais d'annulation	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

CONDITIONS: Réservations 21 jours à l'avance. Les billets doivent être payés lors de la réservation ou au moment de la livraison. Le nombre de sièges est limité. Certains vols peuvent même déjà être affichés. Les tarifs et conditions peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont sujets à homologation gouvernementale. Les tarifs de fin de semaine sont légèrement supérieurs. Taxe d'aéroport en sus.

Réservez tout de suite! Le nombre de places est limité!

6445, boul. Décarie / 276, rue St-Jacques Ouest / 3, Place Ville-Marie
6ième étage, Plaza Alexis Nihon / 7091, rue St-Hubert / 1019, boul. de Maisonneuve Ouest
au téléphone: 931-4411. MENTIONNEZ LA PROMOTION DRF 715.

AIR CANADA



Prêt à partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

Fin de l'enquête de la Commission de police

Des policiers contredisent leur présumée victime

par
Rodolphe Morissette

Trois jeunes hommes avaient témoigné, mercredi, devant la Commission de police, que l'un d'eux avait été battu par un policier de la CUM, le soir du 13 novembre 1982 au poste 52. Hier, une dizaine de témoins policiers ont répliqué en chœur qu'ils n'avaient rien vu de tel.

L'enquête de la Commission a duré deux jours. On a fait entendre 25 témoins. Le tout a pris fin sur des témoignages contradictoires. Restés perplexes, le juge Raymond Boily et le commissaire Normand Saint-Geor-

ges ont pris l'affaire en délibéré.

Le jeune S., un anglophone dont le nom doit être tu parce qu'il s'agit d'un mineur, s'est plaint à la Commission d'avoir été brutalisé par le constable Normand Gagnon de la police de la CUM, qui le poursuivait et l'arrêta devant le domicile familial après une sauvage bataille de rue, près de la sortie Vial du métro.

Arrêté en même temps que quatre autres mineurs, le même soir, S. fut conduit, avec ses compères, au poste 52. Selon le témoignage de S. et de deux de ses amis, une vigoureuse engueulade s'en-

suit à l'intérieur du poste de police.

S. tenait à ce que le policier au comptoir l'interroge en anglais, tandis que l'officier continuait de lui parler en français. S. aurait proféré une avalanche de paroles grossières et insultantes pour les « Canadiens français » du lieu. À quoi le constable Richard Longpré l'aurait agrippé par la chevelure, projeté à terre et roué de coups.

Presque tous les 11 policiers qui ont pu être impliqués dans l'affaire ont témoigné, hier, n'ayant remarqué rien de particulier ce soir-là au poste 52, aucune alterca-

tion. Quelques-uns seulement, dont les constables Gagnon et Longpré, disent se souvenir que S. gueulait très fort, que la chose a pu durer une dizaine de minutes. Mais tous affirment n'avoir vu aucun policier en venir aux coups.

Le policier Longpré, que les trois jeunes identifient d'emblée comme celui qui aurait molesté S., jure qu'il n'a jamais touché au jeune, que personne d'autre n'est intervenu non plus pour mettre fin à l'engueulade. Personne ne semble pouvoir expliquer, enfin, comment le prévenu a fini par se taire. Le commissaire Saint-Georges s'est demandé si l'on peut crier long-

temps ainsi dans un poste de police.

Le sergent Jean-Yves Trudeau, qui était l'officier au comptoir ce soir-là, ne se rappelle pas avoir été partie à une telle altercation. Il ajoute que personne n'a frappé le prévenu, sinon il aurait assurément préparé un rapport en ce sens. Or, il n'en a pas rédigé.

Quant à l'arrestation de S. par le constable Gagnon, les versions sont aussi contradictoires, mais les témoins moins nombreux. S. prétend que le policier lui a donné des coups de pied dans les organes génitaux, l'a jeté par terre et lui a braqué son re-

volver sur la tempe.

« Je ne l'ai pas frappé, réplique le policier. Il était deux marches plus haut que moi. Je l'ai tiré par le bras, lui ai donné une jambette et l'ai poussé à terre. » Il reconnaît avoir sorti son arme et l'avoir dirigée vers S., car il craignait que le jeune, qui fouillait dans la poche de sa veste, n'en sortît un couteau.

Les commissaires devaient remettre au procureur général du Québec leur rapport de l'événement dans quelques semaines. Le père du jeune plaignant a refusé de dire s'il intenterait des poursuites au civil.

Le noeud de la décision tient à la santé mentale de l'accusé

Au procès Marchessault, le jury délibère

par
Rodolphe Morissette

Le jury au procès de l'ex-commandant de l'escouade des stupéfiants de la police de la CUM, M. Henri Marchessault, a été séquestré à 18 heures hier afin de délibérer sur le verdict à rendre dans l'affaire de vol, recel et

trafic de drogues dont est accusé l'ancien policier.

Le noeud de la décision du jury tient à la santé mentale de l'accusé au moment où il a commis les actes délictueux qu'on lui reproche sous la forme de neuf chefs d'accusation.

Le juge Gerald Ryan, de la Cour supérieure, a précisé

hier dans ses directives aux 11 jurés, qu'ils étaient en présence de deux verdicts possibles : ou l'accusé est coupable ou il n'est pas coupable pour cause d'aliénation mentale. Le jury doit en arriver, à l'unanimité, à des verdicts particuliers pour chacun des neuf chefs d'accusation, respectivement de vol, recel,

possession en vue de trafic, de complot en ce sens et de trafic de drogues à diverses dates entre le 20 janvier et le 21 mars.

La défense admet d'emblée que M. Marchessault a commis ces actes, mais elle soutient qu'au cours des trois premiers mois de l'année 1983, sa santé mentale était si

perturbée par une névrose obsessionnelle en phase dissociative, que l'accusé ne savait pas ce qu'il faisait.

La Couronne, qui a déposé une preuve policière longue, précise et minutieuse, pense, au contraire, que le prévenu était parfaitement sain d'esprit, qu'il a commis ces crimes « pour de l'argent » et que ses substantiels trous de mémoire devant la cour et sur le divan des psychiatres ne sont que « mensonges ».

Le juge a abordé ainsi la question cruciale : l'accusé doit prouver « par prépondérance de preuve » (en regard de la preuve de la Couronne) qu'il n'était pas responsable des actes illégaux qu'il a commis. La Couronne, en effet, n'a pas à « prouver » que l'accusé était sain d'esprit. Le Code pénal présume d'emblée que chacun l'est jusqu'à preuve du contraire.

Quant à la défense, précise le juge, elle doit, par son expertise en psychiatrie, faire davantage que simplement semer un « doute raisonnable » dans l'esprit des jurés. Il lui faut « établir qu'il était plus probable que moins probable que l'accusé n'était pas sain d'esprit ».

Le juge recommande, par conséquent, aux jurés de répondre dans l'ordre à trois questions. Ils se demanderont d'abord si la défense a prouvé que M. Marchessault

souffrait vraiment de maladie mentale entre janvier et mars de l'année en cours. Si oui, cela n'est pas suffisant pour établir l'« aliénation mentale » qui justifie un verdict de non-culpabilité.

Les jurés doivent, en effet, se demander ensuite si la maladie mentale ainsi reconnue était telle qu'elle empêchait l'accusé de savoir quelle était la nature et la qualité de ses actes. Enfin, dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à cette deuxième question, le jury doit se demander si la maladie mentale était telle qu'elle empêchait l'accusé de savoir que les gestes qu'on lui reproche étaient mauvais ou illégaux.

Si, en revanche, le jury répond par la négative à la première des trois questions, il doit vérifier, pour chacun des chefs d'accusation, la valeur de la preuve de la Couronne « hors de tout doute raisonnable ». Il n'en va pas autrement d'une réponse négative aux deux autres questions.

Ouvert le 7 novembre, le procès aura duré 13 jours. La preuve de la Couronne, de nature policière en première ligne, a duré un peu plus de sept jours, tandis que la défense a utilisé trois jours et demi pour la sienne, fondée sur l'expertise psychiatrique du Dr Matthieu Lefebvre.

Laval accélère son programme d'assainissement des eaux

par Alain Duhamel

À la faveur du programme de relance du gouvernement québécois, la ville de Laval a résolu, « avec conviction » affirme le maire, M. Claude Lefebvre, d'accélérer son programme de construction des infrastructures d'assainissement des eaux.

Aux \$45 millions déjà prévus à son programme triennal d'équipement, l'administration municipale ajoute \$50 millions de manière à réaliser l'essentiel de son réseau d'intercepteurs pour le printemps 1986. L'ensemble des travaux d'assainissement des eaux de l'île Jésus devrait être complété en 1988, quatre ans plus tôt que ne le prévoyait l'échéancier.

Le gouvernement de Québec remboursera à la ville 90 % de cet investissement. Laval paiera donc une somme de \$9,5 millions, au

lieu de déboursier \$15 millions comme le précisait un protocole d'entente portant sur des investissements de \$45 millions remboursables aux deux tiers par le gouvernement de Québec.

La liste des travaux à mettre en chantier comprend, entre autres, l'intercepteur du Marigot (\$46,3 millions), qui recueillera toutes les eaux usées de la partie sud de l'île Jésus qui se jettent dans la rivière des Prairies. Il s'agit d'un long tuyau de sept pieds de diamètre, foré dans le roc entre Chomedey et Saint-Vincent-de-Paul.

L'administration municipale n'a pas encore décidé comment, en bout de ligne, elle disposera des eaux usées. Elle a commandé, hier, une étude technique et économique afin de savoir s'il est plus avantageux de se brancher à l'usine d'épuration de la Communauté ur-

baine de Montréal, de l'autre côté de la rivière, ou d'exploiter elle-même son usine d'épuration.

Les travaux devraient contribuer à la création de près de 2,000 emplois.

Mais au-delà des retombées immédiates, l'administration municipale compte tirer d'autres bénéfices de son adhésion enthousiaste au programme de la relance. À court terme, elle souhaiterait que son geste puisse apaiser le courroux du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, dont le projet de loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités pourrait, s'il a des effets rétroactifs, coûter plus de \$2

millions en investissements fédéraux à Laval. Ce projet de loi réduit les contributions québécoises aux administrations municipales d'un montant équivalent aux subventions fédérales si elles sont accordées sans le consentement de Québec.

À long terme, l'accélération des travaux d'assainissement des eaux ouvre des perspectives économiques. Autrefois, l'île Jésus attirait des milliers de personnes sur ses plages des rivières des Mille-Îles et des Prairies. La dépollution des cours d'eau restaurera cette ressource touristique qui valait à l'économie locale une importante injection saisonnière.

Alphabétisation : nouveau cri d'alarme

par Jean-Pierre Proulx

Nouveau cri d'alarme, hier, du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation. Il réclame la levée du moratoire qui empêche la mise sur pied de nouveaux groupes, et il exige un financement immédiat permettant de poursuivre ses activités, ainsi que le dépôt de la politique d'ensemble en éducation des adultes « pour qu'enfin, les intentions du ministre soient connues publiquement ».

L'analphabétisme au Québec, comme ailleurs du reste, est un problème de masse. On estime à plus de 300,000 le nombre de Québécois complètement analphabètes (moins de quatre ans de scolarité). Selon les critères de l'Unesco, ce chiffre s'élève à près d'un million (moins de neuf ans de scolarité).

Pour remédier à cette situation dramatique, expliquait hier Mme Andrée Boucher, du Centre de lecture et d'écriture (CLÉ), le gouvernement met à la disposition des commissions scolaires et des groupes populaires \$2 par analphabète. La commission Jean sur l'éducation des adultes, dont le rapport dort toujours sur une tablette, re-

commandait d'y consacrer \$8. Pour l'année en cours, le budget n'a pas été indexé. Le pourcentage consacré à l'alphabétisation dans l'ensemble du budget de l'éducation est de 0,006 % et de 0,27 % de celui de l'éducation des adultes.

Pour l'heure, quatre groupes voient leur survie menacée faute de fonds : le Centre d'alphabétisation du comté de Roberval, le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgonne et de Saint-Henri, le Centre de lecture et d'écriture de Montréal et le groupe Lettres en main.

Ces groupes se disent les victimes du moratoire imposé par la Direction générale de l'éducation des adultes du MÊQ sur le financement de nouveaux groupes. Ces groupes sont formés surtout de bénévoles. L'argent sert à défrayer les coûts fixes (logement, téléphone) et le matériel didactique. Certains groupes comptent quelques salariés dont le revenu annuel ne dépasse pas \$12,000.

Ils estiment leur travail indispensable pour répondre aux besoins des gens. Le milieu scolaire a une autre approche plus systématique.



Hébergez un conseiller Téléforce.

Vous êtes en affaires et vous voulez accroître votre productivité, diminuer vos frais d'exploitation, augmenter vos parts de marché, réduire vos mauvaises créances et augmenter vos liquidités?

Notre conseil: hébergez un conseiller Téléforce pendant quelque temps! Il viendra pratiquement vivre avec vous...pour

bien comprendre vos affaires et analyser vos besoins.

Téléforce est un service de conseils professionnels d'affaires créé par Telecom Canada pour vous permettre de rentabiliser efficacement le service interurbain grâce à une utilisation planifiée.

Telecom Canada est le résultat d'un engagement coopératif de dix compagnies de télécommuni-

cations canadiennes réunies afin de vous offrir une gamme complète de services de voix, d'images et de données.

Pour pouvoir héberger un conseiller Téléforce ou pour recevoir notre brochure gratuite sur le service Téléforce et ses avantages, composez sans frais le 1 800 267-8333.

Le réseau de l'efficacité

Telecom Canada

Séance de
signatures
à la librairie
Renaud Bray

LYSIANE GAGNON
auteure de
« Vivre avec les Hommes »

ALICE PARIZEAU
auteure de
« Côte-des-Neiges »

aujourd'hui de 17 h à 19 h
5219 Côte-des-Neiges, Mtl

Urgences-Santé a de la concurrence, le nouveau service Urgence résidentielle

par Renée Rowan

En dépit des batons dans les roues et de la mise en garde du Conseil de la santé des services sociaux de la région de Montréal auprès du grand public, le nouveau service Urgence résidentielle a annoncé, hier, qu'il allait de

l'avant. Il continuera d'offrir à ceux qui le désirent la possibilité, en cas d'urgence, d'être référés immédiatement à la police, aux pompiers, au centre-poison et à Urgences-santé.

« En situation d'effolement, quand on est paniqué,

l'expérience montre, dans la plupart des cas, qu'on oublie même plus son nom, on ne sait plus où on a inscrit ses numéros de téléphone », explique le président de ce nouveau service, M. Michel Cadieux. « En s'abonnant à Urgence résidentielle, a-t-il

poursuivi, tout ce qu'une personne a à faire c'est de composer le numéro de téléphone inscrit sur la vignette apposée sur son appareil téléphonique ».

Ce numéro qui comprend quatre chiffres et une lettre correspond à un code en mé-

moire dans l'ordinateur. Il permet de référer l'appel aussitôt et, en cas de besoin, de communiquer l'adresse, le nom et le numéro de téléphone de l'abonné. « On ne veut pas se substituer aux services déjà existants, affirme M. Cadieux. Tout ce que l'on veut, c'est de sauver du temps, un temps souvent précieux dans des situations où la vie est en danger ».

M. Cadieux reconnaît qu'il n'est pas encore parvenu à conclure un accord avec le service de la police et le CSSSRMM. En revanche, il en est arrivé à une entente avec le service des pompiers et avec le centre anti-poison de l'hôpital Sainte-Justine. S'abonner à ce service coûte \$8 par année, plus \$1.75 pour les frais d'inscription. M. Cadieux insiste: en cas d'urgence, il n'y a pas quatre numéros à retenir, il n'y en a qu'un seul à lire, celui qui est apposé sur son appareil.

Au début de novembre, le CSSSRMM mettait la population en garde contre ces entreprises qui offrent aux citoyens de s'abonner à des systèmes dits « d'urgence résidentielle » qui promettent à l'abonné un accès privilégié à Urgences-Santé, à la police ou à d'autres services. Cette façon de procéder, a-t-il fait valoir, retarde la méthode d'opération et n'est, à ses yeux, d'aucune utilité pour les citoyens.



Jour d'Action de grâces aux USA

Les États-Unis ont arrêté de fonctionner hier afin que les Américains puissent célébrer la Thanksgiving et rendre grâces à Dieu. Comme par les années passées, c'était jour de bouffe à la dinde et de parades par les rues des grandes villes. Cette jeune Noire montre l'une des soixante dindes qui ont été avalées par quelque 500 citoyens de l'Âge d'or de Philadelphie au cours d'un dîner spécial préparé à leur intention.

(Photolaser AP)

Le Vatican publie une charte des droits de la famille

CITÉ DU VATICAN (AFP) — L'Église catholique affirme avec vigueur le droit des familles à éduquer leurs enfants suivant leur convictions morales et religieuses et à obtenir l'assistance nécessaire de la société pour remplir leur rôle d'éducateurs, dans une charte des droits de la famille publiée hier au Vatican.

Cette charte réaffirme encore la position traditionnelle de l'Église catholique sur le droit à la vie et condamne la manipulation génétique et la contraception.

Les 12 articles de la charte, consacrés notamment au mariage, au droit à la vie et à l'éducation, est élaborée à partir des travaux du synode des évêques, réuni en 1980 sur le thème de la famille.

Dans son exhortation *Familiaris Consortio*, publiée après ce synode, le pape Jean-Paul II avait demandé au Saint-Siège de préparer cette charte.

« Les parents ont le droit de choisir librement les écoles ou autres moyens nécessaires pour éduquer leurs en-

fants suivant leurs convictions. Les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les subsides publics soient répartis de façon telle que les parents soient véritablement libres d'exercer ce droit sans devoir supporter des charges injustes », déclare la charte.

Le texte condamne l'avortement, violation directe du droit fondamental à la vie de tout être humain et exclut toute manipulation expérimentale ou exploitation de l'embryon humain.

« Toute intervention sur le patrimoine génétique de la personne humaine qui ne vise pas à la correction d'anomalies constitue une violation du droit à l'intégrité physique et est en contradiction avec le bien de la famille », déclare encore la charte.

À propos du droit à la vie, la charte souligne le droit inaliénable des époux de décider de l'espacement des naissances et du nombre d'enfants à mettre au monde mais exclut le recours à la contraception, la stérilisation et l'avortement.

Le texte rappelle à ce pro-

pos que l'aide économique au développement ne doit pas comporter de programmes de contraception, de stérilisation ou d'avortement.

Enfin la charte souligne le droit des familles à la vie religieuse et condamne l'imposition par l'État d'un système obligatoire d'où est exclue toute formation religieuse.

Dans une allusion évidente

à la situation des croyants dans les pays de l'Est où toute instruction religieuse et cérémonies religieuses publiques sont interdites, la charte souligne que chaque famille a notamment le droit de professer publiquement et de propager sa foi, de participer à des actes de culte en public et à des programmes d'instruction religieuse librement choisis.

Une revue scientifique cesse sa publication

par Gilles Provost

La Revue canadienne de biologie expérimentale, publiée aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), publie en ce moment son dernier numéro après 42 ans d'existence. Le directeur démissionnaire, M. Athar Ali, a confirmé hier la nouvelle tout en précisant qu'il ne désespère pas de trouver un nouvel éditeur qui assurerait la survie de cette publication internationale même si ses nombreuses démarches en ce sens, depuis six mois, n'ont pas abouti.

Après avoir frappé en vain à toutes les portes du Québec et d'Ottawa, M. Ali place encore un certain espoir dans la rencontre qu'il doit avoir aujourd'hui avec des représentants de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). En outre, deux éditeurs allemands auraient aussi évoqué la possibilité de poursuivre la publication sous une forme un peu différente. « En tous cas, ce serait mieux que la disparition pure et simple », dit-il.

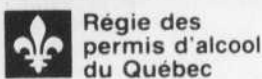
Toutefois, la directrice administrative des PUM, Mme Jacqueline Birard, a nié qu'il y ait eu en juin une décision de ne plus publier la revue comme l'affirme M. Ali. En outre, elle a démenti la démission de ce dernier et s'est refusée à tout autre commentaire.

La revue n'a plus que 350 abonnés et les contraintes budgétaires l'ont contrainte à réduire son rythme de parution à trois par année, ce que M. Ali estime inacceptable. De l'avis des experts, les articles demeurent de haut calibre scientifique et la moitié d'entre eux sont soumis par des chercheurs étrangers. Environ la moitié des contributions sont rédigées en français.

La revue a un budget de \$27,000 par année, soutenu par \$18,000 de subventions de Québec et d'Ottawa. Depuis que les deux gouvernements ont diminué leur contribution, il y a deux ans, la revue encourt un déficit annuel d'au moins \$3,000. Si l'on revenait à quatre publications par année, comme le veut M. Ali, le déficit frôlerait les \$10,000.

Les professeurs du département de biologie de l'université de Montréal ont tenu mercredi une assemblée informelle pour étudier la situation et protester auprès du recteur et du ministre de l'Éducation.

avis de demande d'un permis d'alcool



Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES IMPORTATIONS JEAN JACOB INC. Les Délices du Roy 21, Edgemoor WESTMOUNT	1 épicerie	446, Place Jacques Cartier MONTRÉAL
BHOOP Balgobin 4894, Cazalais MONTRÉAL	1 épicerie	4894, Cazalais MONTRÉAL
GESTIONS G. ALBANESE & FILS INC. Boulangerie Pâtisserie et charcuterie Marisa 2695, rue Légende est, app. 1 MONTRÉAL	1 épicerie	795, rue Légende est MONTRÉAL
BOULANGERIE LASALLE (MONTRÉAL-NORD) INC. 8474, Pierre Martin MONTRÉAL	1 épicerie	12 315, boul. Rolland MONTRÉAL-NORD
CLUB DE BOULINGRIN DE PIERREFONDS Chalet Munroe 1204 Deschamps PIERREFONDS	1 club avec danse et spectacles	5020, Chestnut PIERREFONDS
118944 CANADA INC. Jardin d'Eden fruits et légumes 5189, Langevin LAVAL	1 épicerie	4699 avenue Van Horne MONTRÉAL
LES ENTREPRISES VELU INC. 51 Morgan SOREL	1 taverne	600, boul. Sir Wilfrid Laurier BELOEIL
RAYF Lipman 674, Jean Talon ouest MONTRÉAL	1 épicerie	674, Jean-Talon ouest MONTRÉAL
BRANCO Manuel 188, boul. Déguire ST-LAURENT	2 restaurants	680, Ste-Catherine ouest MONTRÉAL
CORPORATION DU HOCKEY MINEUR DE VILLE LASALLE INC. Les Clubs du sport Elite LaSalle Enr. 8075, Daniele LASALLE	1 bar dans amphithéâtre	8681, boul. Champlain LASALLE
BAR DU BONHEUR INC. 4531, St-André MONTRÉAL	1 bar avec danse et spectacles	3877, Montée St-Hubert ST-HUBERT
SERVICES ALIMENTAIRES BERTCO INC. 5273, Jules Fournier MONTRÉAL-NORD	1 bar	1240, rue Drummond MONTRÉAL
117058 CANADA INC. Bar Tuxedo 1504, Valiquette VERDUN	1 bar avec danse et spectacles	1240, rue Drummond MONTRÉAL
NECODEMO ALBANESE & GIUSEPPE ALBANESE & MARIO AGOSTINO Boulangerie Pâtisserie et charcuterie Laura enr. 8601, Albanel ST-LÉONARD	1 épicerie	6055, boul. Robert ST-LÉONARD

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

VENTE PRIVÉE

Collection complète de livres provenant de la succession de

Me Alban Flamand

Livres rares — livres numérotés — séries de collection — livres anciens — livres populaires etc...

À être vendu en bloc ou à l'unité.

Lieu: 2190 Crescent suite 3, 2e étage

Vendredi de 14 h à 20 h
Samedi: de 10 h à 18 h
Dimanche: de 10 h à 18 h

Prolongation cette fin de semaine

LE DEVOIR EST MAINTENANT

DISPONIBLE PAR PORTEUR À:

**JOLIETTE
ST-JÉRÔME
BERTHIERVILLE
SOREL
GRANBY**

POUR VOUS ABONNER,

COMPOSEZ SANS FRAIS:

1-800-361-6059

en bref...

■ Sécurité et liberté?

Devant l'Empire Club de Toronto, le solliciteur général Robert Kaplan a promis hier de déposer un nouveau projet de loi établissant un Service de sécurité, en essayant d'équilibrer les « intérêts concurrentiels de la sécurité nationale et de la liberté individuelle ». M. Kaplan dit qu'il faudra établir un code précis guidant le futur service dans ses efforts pour contrer les menaces à la sécurité nationale, notion qu'il faudra cerner de près. Les suggestions de M. Kaplan sont déjà à l'étude au cabinet des ministres et le nouveau projet de loi devrait être soumis aux Communes dans quelques semaines.

■ L'école Le Caron

Dans la querelle opposant les parents d'élèves francophones et les commissaires de Barrie (Ont.), le ministre ontarien de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, s'est rangée du côté de commissaires. Les élèves refusent d'être transportés par autobus à l'école secondaire bilingue de Penetanguishene, non loin de là, pour les classes dites techniques. Un comité consultatif francophone avait demandé aux commissaires de trouver une autre solution que l'aé « bus ». Mme Stephenson, dans une lettre lu mercredi aux administrateurs, affirmait qu'elle croit qu'il y avait accord, quand Le Caron fut construite, pour que soit utilisée l'école secondaire de Penetanguishene pour des cours techniques.

■ Gilles Grégoire débouté

OTTAWA (d'après CP) — La Cour suprême du Canada a refusé la requête d'appeler de l'homme politique Gilles Grégoire au sujet de sa condamnation pour avoir contribué à la délinquance de sept jeunes filles de la ville de Québec. La décision du tribunal, annoncée hier, n'est pas motivée. Gilles Grégoire est âgé de 57 ans; il a déjà siégé aux Communes sous l'étiquette créditiste et compte parmi les pionniers du Parti Québécois. Il siège comme député indépendant de Frontenac à l'Assemblée Nationale, à Québec. Son avocat dit que Grégoire ne fera pas d'autre démarche pour en appeler.

■ Au Canada, 51 cas de SIDA

Un spécialiste de maladies transmissibles sexuellement, le Dr Gordon Jessamine, a précisé hier à Ottawa que le nombre de cas confirmés de SIDA (Syndrome d'immuno-déficience acquise) au Canada s'élevait à 51. Plusieurs autres cas sont étudiés avec attention, dit le médecin relié au ministère fédéral de la Santé. La courbe d'augmentation des cas semble malheureusement se conformer aux craintes exprimées: soit que les cas connus doublent tous les six mois. « Nous pouvons affirmer maintenant que la tendance se maintient » dit le Dr Jessamine qui rappelle que 26 des 51 cas connus ont mené à des décès.

■ Coopération au Zaïre

KINSHASA (AFP) — Le sénateur Jacques Hébert et le secrétaire d'État zaïrois à la Coopération, Lengema Dula, viennent de signer un accord suivant lequel le Canada accorde une ligne de crédit de \$5 millions à ce pays africain. L'argent servira à l'achat de remèdes (médecine vétérinaire) dans le but d'améliorer la santé et la productivité des troupeaux dans la province orientale du Kivu. Un deuxième accord porte sur une étude de développement dont le coût est de \$4.9 millions. Il s'agit de la deuxième rencontre de la commission bilatérale canado-zaïroise.

■ Essence et taxes

Selon le ministre québécois de l'Énergie, M. Yves Duhaime, le Québec perçoit moins de taxe sur l'essence que le gouvernement central. Ottawa retire 12.35 cents par litre vendu et le Québec, 11.8 cents, souligne M. Duhaime et, de plus, Ottawa prend 35 % du revenu des ventes de pétrole brut et de gaz naturel, produits que le Québec ne taxe pas. Ayant rappelé hier ces données, M. Duhaime invite son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, à réduire considérablement les taxes fédérales sur les divers produits pétroliers.

CARTES D'AFFAIRES

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ORDINATEURS OLIVETTI - XEROX - SONY pour les P.M.E.
Consultation gratuite avec experts. Études préliminaires.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035, av. du Parc, Montréal
270-1141

MADELINE ABOUR BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLISERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopieur

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

PROFESSEUR

Informatique

(poste de remplacement, congé de maternité)

100% — 2e session

Qualifications requises:

Détener un baccalauréat en informatique ou dans une discipline connexe.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et les documents pertinents attestant leur scolarité et leur expérience au plus tard le 2 décembre 1983, à:

Collège de la Région de l'Amiante
Direction des services au personnel
671, boul. Smith sud
Thetford Mines, QC.
G6G 1N1

REPRÉSENTANT DES VENTES

TRANSPORT RAPIDE INTERNATIONAL D.H.L., une compagnie de courrier internationale très reconnue est à la recherche d'un représentant des ventes pour son secteur opérationnel de Montréal.

Le mandat sera de solliciter de nouveaux clients et maintenir la clientèle déjà existante.

Le candidat choisi sera parfaitement bilingue avec expérience pertinente soit au niveau transportation soit au niveau messagerie internationale.

Si vous désirez de nouvelles opportunités et aimez le défi, n'hésitez pas, faites-nous parvenir votre résumé complet en anglais, nous décrivant expérience et revenu antérieure à:

D.H.L. International
a/s Bill Wiseman
C.P. 183
Aéroport International de Dorval
Dorval, Qué. H4Y 1A5

ÉCOLE DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE SOURP HAGOP POSTE D'ENSEIGNANT(E) tâche complète

SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Français secondaire I et sixième année du primaire — Géographie secondaire I et sciences humaines sixième année du primaire.

EXIGENCES

— Diplôme d'études universitaires et connaissance des programmes ci-haut mentionnés.
— Expérience pertinente dans les disciplines ci-haut mentionnées.
— Professeur détenant un brevet d'enseignement et aptitude au travail d'équipe.

RÉMUNÉRATION:

La rémunération sera établie selon les normes et les politiques actuellement en vigueur à l'École Sourp Hagop.

Pour une entrevue, les intéressés doivent entrer en communication immédiate avec:

Mme A. Maghakian,
secrétaire exécutive du Conseil
Dactylographe de l'Église Arménienne
Sourp Hagop,

au numéro 331-9993 entre 9:00 et 15:00 heures.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Sud-Africain condamné pour « trahison »

JOHANNESBOURG (AFP) — La Cour suprême de Johannesburg a condamné hier un Sud-Africain blanc de 23 ans, Carl Niehaus, à quinze ans de prison ferme, pour « haute trahison ».

Une seconde peine de trois ans, confondue à la première, lui a été infligée pour appartenance au Congrès national africain (ANC) à l'apartheid.

Son amie, Johanna Lourens, 23 ans, a été condamnée à 4 ans pour complicité. Le président du tribunal, M. Ap Myburgh, a reproché à cette jeune enseignante de n'avoir pas dénoncé aux autorités les « activités criminelles » de son compagnon, par « fidélité ».

Etudiant en théologie et diacre d'une paroisse anglicane noire à la périphérie de Johannesburg, Carl Niehaus a reconnu lors de son procès avoir pris des photographies et dessiné les plans d'une usine à gaz de Johannesburg, désignée comme cible potentielle pour un sabotage.

Il a aussi admis avoir distribué des tracts de propagande et tenté de recruter des militants pour le compte de l'organisation interdite, en lutte pour renverser le gouvernement minoritaire blanc de Pretoria.

Lors d'une longue déposition à la barre, qualifiée de « bravade » par le tribunal, il a justifié son engagement au sein de l'ANC en estimant que la violence était désormais l'unique recours contre un régime d'apartheid. Un régime qu'il a qualifié de « hérétique » en l'assimilant au nazisme.

Le militant barbu, qui était passible de la peine de mort, a prononcé un véritable réquisitoire contre les déplacements forcés de population en Afrique du Sud, l'impossibilité faite aux non-blancs de résider et de travailler là où bon leur semble, le sous-développement dans les Bantoustans.

Le principal témoin à charge au cours du procès long de plusieurs semaines, Robert Whitecross, était jusque là considéré par le jeune couple condamné hier comme un proche ami, un confident partageant leur appartenance. A l'audience, l'homme a révélé être un membre de la police de sécurité, chargé par ses supérieurs d'infiltrer les groupes favorables à l'ANC ou au Parti communiste sud-africain (interdit) sur le campus de l'Université de Witwatersrand, à Johannesburg.

Il y a un an environ, une autre sympathisante de l'ANC, Barbara Hogan, 30 ans, avait été reconnue coupable de haute trahison. Elle purge depuis une peine de dix années d'emprisonnement, pour avoir notamment fourni des documents relatifs à l'activité des syndicats sud-africains au Congrès national africain, principal adversaire du gouvernement blanc.

Tchad: réunion de réconciliation

N'DJAMENA (Reuters) — Le gouvernement tchadien a donné son accord à une rencontre de réconciliation nationale à Addis Abeba, annonce un communiqué officiel publié hier après-midi à N'Djamena.

Le communiqué précise que le « gouvernement tchadien, animé du souci constant de rétablir la paix et de faire la concorde entre Tchadiens, donne son plein accord et apporte son appui pour le succès d'une telle rencontre ».

Le communiqué ajoute que la réunion pour la réconciliation nationale ne souffrira d'aucun préalable et d'aucune exclusive de la part du gouvernement tchadien. Il note enfin que le conseil des ministres « après avoir écouté le chef de l'État sur les démarches qui ont été faites en faveur de l'unité et de la réconciliation des Tchadiens, encourage le président Hissène Habré à poursuivre ses efforts pour une solution d'entente la plus élargie possible entre Tchadiens ».

Ce communiqué ne précise pas quels seront les participants invités à cette réunion qui devrait avoir lieu à une date proche mais non précisée.

Le président éthiopien Mengistu Haile Mariam, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), s'est efforcé activement à persuader les deux parties de régler leur différend par voie de négociation.

Le week-end dernier, une délégation de l'OUA s'est rendue à Paris pour des entretiens avec de hauts responsables français avant de gagner N'Djamena. Les délégués sont revenus mardi

soir à Paris où ils ont rencontré le lendemain matin le ministre des Relations extérieures Claude Cheysson.

À son retour de la capitale tchadienne, la délégation de l'OUA, conduite par le secrétaire général par intérim Peter Onu, a jugé encourageants ses échanges de vues avec le président Hissène Habré. La délégation doit se rendre en Libye en fin de semaine.

M. Habré, qui bénéficie du soutien d'environ 250 000 soldats français envoyés au Tchad, se refusait jusqu'au mois dernier à des négociations directes avec les rebelles, mais il a assoupli sa position au début du mois dernier lors du sommet franco-africain de Vittel, indiquant de source diplomatique occidentale à Paris.

Renforcement des relations sino-nipponnes

TOKYO (AFP) — Le Japon et la Chine sont convenus hier de renforcer « pour toute la durée du siècle prochain » leurs relations d'amitié et d'apporter ainsi une contribution essentielle à la paix du monde, a annoncé le premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone.

Au cours d'un entretien de deux heures, le secrétaire général du Parti communiste chinois, M. Hu Yaobang, et M. Nakasone ont également affirmé la nécessité de préserver la paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans la péninsule coréenne. Ils sont

Tripoli: des tirs menacent les efforts diplomatiques

TRIPOLI (d'après Reuter et AFP) — Des progrès dans la recherche d'une solution aux combats inter-palestiniens du Nord-Liban ont été enregistrés hier, bien que des tirs de mortiers aient perturbé à nouveau la trêve en vigueur depuis quelques jours à Tripoli.

À Damas, les dissidents palestiniens soutenus par la Syrie ont fait savoir qu'ils avaient accepté d'observer indéfiniment un cessez-le-feu à Tripoli et de régler l'ensemble des différends par des moyens pacifiques.

Peu après, fusillades et tirs d'obus limités ont toutefois éclaté à Tripoli et dans ses environs, ont rapporté des témoins. Des correspondants de presse ont constaté l'arrivée de renforts autour de la ville où M. Yasser Arafat et ses fidèles sont désormais complètement encerclés.

Cette aggravation de la situation militaire du chef de l'O.L.P. intervient alors qu'il vient de remporter une victoire politique certaine en obtenant d'Israël la libération de quelque 4 500 prisonniers palestiniens et arabes en échange de la remise en liberté de six soldats israéliens qu'il détenait.

Selon les correspondants de presse à Tripoli, des troupes de l'Armée de libération de la Palestine (A.L.P., sous commandement syrien) sont arrivées en renfort sur les collines à l'est de la ville. Désormais, ajoutent-ils, la capitale du Nord-Liban est totalement encerclée au nord et à l'est, alors que l'armée syrienne se trouve au sud.

Les partisans de M. Yasser Arafat ont de leur côté renforcé les barricades qui se trouvent au sud de la ville, face aux troupes syriennes, et construit de nouveaux murs de terre, au nord. Après l'exode de nombreux habitants, la ville paraissait hier déserte, et sans vie.

Le FPLP-CG (Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général, mouvement pro-lybien dirigé par M. Ahmed Jibril) a déclaré, rappelle-t-on, que la trêve observée depuis lundi prendra fin samedi si M. Arafat se trouve toujours dans la ville.

Le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Faycal, avait annoncé auparavant dans la capitale saoudienne qu'un accord était intervenu sur les moyens de mettre fin aux affrontements, mais qu'il res-

tait à mettre au point des mesures d'ordre pratique.

Un porte-parole de M. Arafat a indiqué un peu plus tôt que l'échange de prisonniers ne préjudicait pas au départ du chef de l'O.L.P. de Tripoli, ultime refuge de ses partisans. Les combats entre Palestiniens loyalistes et dissidents s'étaient apaisés voici quatre jours, après la perte du dernier camp tenu par les premiers hors de Tripoli. M. Arafat et ses hommes sont depuis lors pris en tenaille dans le port libanais, qui compte 500 000 habitants.

Le prince Saoud, qui a eu une troisième journée d'entretiens avec son homologue syrien Abdel-Halim Khaddam, a fait état d'un accord pour arrêter la destruction de Tripoli et les opérations militaires, ainsi que pour créer une atmosphère propice à un règlement négocié. Des collaborateurs de M. Arafat ont dit mercredi avoir accepté le principe de ces propositions, en insistant sur l'importance du retrait des forces palestiniennes du Nord-Liban et en précisant que ce dernier point s'appliquait au chef de l'O.L.P.

Celui-ci a accusé hier les Syriens d'exiger son départ de Tripoli « exactement comme les Israéliens lorsque

j'étais à Beyrouth ».

Pendant ce temps, le chargé d'Affaires libyen à Beyrouth, M. Mohamed Al Fitouri, a été convoqué hier au ministère libanais des Affaires étrangères où il s'est vu notifié de quitter le Liban dans les trois jours, rapporte l'agence de presse libanaise.

Les autorités libanaises devaient par ailleurs informer le chargé d'Affaires iranien, M. Mohamed Nourani, de fermer son ambassade et de quitter le pays dans les mêmes délais, précise-t-elle.

On indiquait de source libanaise mercredi que le gouvernement avait décidé de « geler » ses relations diplomatiques avec la Libye et de les rompre avec l'Iran parce qu'ils se refusent à retirer leurs forces du Liban. Aucune annonce officielle n'a toutefois encore été faite à ce sujet.

Un bataillon de troupes libyennes et quelque 300 gardes révolutionnaires iraniens sont présents au Liban. De source autorisée libanaise citée par l'agence, on précise que la rupture avec l'Iran est aussi motivée par le silence de Téhéran à la suite de la demande d'accréditation d'un nouvel ambassadeur à Téhéran.

Managua se dit prêt à renvoyer ses conseillers militaires cubains

MANAGUA (d'après Reuter et AFP) — Le Nicaragua est prêt à renvoyer ses conseillers militaires cubains et à signer un traité de paix sur l'Amérique centrale, a déclaré hier un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Des milliers de coopérateurs cubains, au Nicaragua depuis quelques années, ont déjà commencé à quitter le pays. Toutefois, les conseillers militaires, estimés à plus d'un millier, sont toujours sur place.

Leur départ dépendra du projet de traité de paix pour la région élaboré par le groupe de Contadora, déclarait-on dans les milieux gouvernementaux nicaraguayens. Selon un haut responsable, le départ des coopérateurs cubains a commencé il y a trois semaines.

Un plan de paix, qui a reçu le soutien de Managua, a été rendu public à Panama en décembre 1982. Il réclame le départ de tous les conseillers militaires étrangers d'Amérique centrale et l'arrêt de tout soutien aux mouvements de guérilla.

Il semble que Cuba cherche à se rendre moins visible au Nicaragua, depuis l'intervention militaire américaine à Grenade en octobre, commentait-on dans les milieux diplomatiques occidentaux.

La présence de conseillers militaires cubains au Nicaragua et le développement du potentiel militaire de ce pays sont les arguments invoqués par les États-Unis pour apporter leur soutien aux gouvernements de droite de la région et refuser tout accommodement avec Managua.

Par ailleurs, des représentants du Front sandiniste (FSLN, au pouvoir au Nicaragua) et du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN, opposition armée au Salvador) se sont rencontrés à Managua pour rechercher ensemble une solution politique à la crise en Amérique centrale, a annoncé hier un porte-parole officiel.

La délégation de la guérilla salvadorienne, composée de MM. Salvador Samayoa, Oscar Acevedo, Mario Lopez et Mario Aguinaldo, a-t-il précisé, a été reçue mercredi par le ministre nicaraguayen des Relations extérieures, le père Miguel d'Escoto, et le représentant du Nicaragua auprès de l'ONU, M. Victor Tinoco.

À l'issue de l'entrevue, M. Samayoa, l'un des principaux dirigeants du FMLN, a indiqué que de telles rencontres se tiendront désormais régulièrement « en raison

des menaces d'une invasion américaine dans la région ». « Nous devons être plus unis que jamais », a-t-il ajouté en s'adressant à un groupe de journalistes.

D'autre part, le ministère nicaraguayen des Relations extérieures a dénoncé hier « une nouvelle attaque menée à partir du territoire hondurien » contre les postes-frontières de Murrupuchi, El Portill et Macaali (nord du pays).

Selon un communiqué officiel qui ne précise pas s'il y a eu des victimes, un hélicoptère a mitraillé mardi dernier ces trois postes-frontières avant de retourner au Honduras. « Il s'agit d'une provocation visant à déclencher un conflit armé entre le Honduras et le Nicaragua, qui justifierait une intervention des troupes américaines », affirme le texte.

Une séance extraordinaire devait être consacrée hier à l'explosion à la Chambre basse. C'est la dernière d'une série d'attaques à la bombe dirigées pour la plupart contre les journaux. La centrale ouvrière à direction communiste a convoqué ses dirigeants pour des consultations sur ce nouvel attentat, attribué au « fascisme ».

Le gouvernement a accusé l'opposition de vouloir évincer le président Hernán Siles

Mercredi soir, le cabinet

Commonwealth

Scission sur la Grenade

NEW DELHI (d'après PC et Reuter) — Une profonde scission a éclaté hier au sommet du Commonwealth au sujet de l'invasion de la Grenade par des marines américains et des troupes des Caraïbes.

Plusieurs leaders africains ont assuré la conférence que si le sommet de New Delhi ne dénonçait pas l'invasion, l'Afrique du Sud serait encouragée à intervenir militairement dans leurs pays. Le président zambien Kenneth Kaunda et le premier ministre zimbabwéen Robert Mugabe ont ainsi vivement critiqué la participation à l'invasion de troupes d'États des Caraïbes membres du Commonwealth.

Les deux dirigeants africains ont fait valoir que l'intervention étrangère à la Grenade pourrait servir de précédent à des attaques sud-africaines contre les États noirs voisins, à dit hier un porte-parole du sommet du Commonwealth.

« Voudriez-vous nous jeter dans la fosse aux lions ? », a rapporté Patsy Robertson, porte-parole officiel du Commonwealth, citant un des leaders africains.

Un autre dirigeant africain — également non identifié — a confié à Patsy Robertson « n'avoir jamais eu connaissance de pareilles attaques spécifiques à l'endroit de pays membres (du Commonwealth) ».

« On a eu le sentiment que c'était une question très très grave. On a eu le sentiment que c'est la clause du Commonwealth de non-intervention dans les affaires internes d'un pays membre (Grenade) qui a été érodée, attaquée, piétinée ».

« On a eu le sentiment que l'invasion — et ce sont là les mots mêmes utilisés par les orateurs qui ont participé au débat — venait en totale contradiction avec tous les principes de la loi internationale et contre la charte des Nations unies ».

Par contre, les pays des Caraïbes qui ont participé à l'invasion de la Grenade, aux côtés des Américains, soit la Jamaïque, la Barbade et Dominique, ont présenté une défense vigoureuse pour justifier leur initiative et ils ont insisté qu'il s'agissait d'une mission de secours et non pas d'une invasion.

« Ne nous condamnez pas, nous n'avions pas le choix », a rapporté M. Robertson en citant les paroles des intervenants caraïbiens.

De l'avis des officiels canadiens, les dirigeants antillais ont été particulièrement choqués par la suggestion qu'ils ont été dupés par les États-Unis à qui ils ont offert un prétexte pour envahir le minuscule pays antillais.

Robertson a dit que les représentants des pays des Caraïbes ont parlé avec conviction de leurs liens avec Grenade et de leurs craintes que le régime marxiste qui avait pris le pouvoir à la mi-octobre, à la faveur d'un coup d'État sanglant, aurait exporté leur révolution dans leurs propres pays.

Selon ce même porte-parole, les leaders des Caraïbes ont donné l'assurance à la conférence que cet incident international ne constituerait pas un précédent pour l'Afrique du Sud « et que l'incident ne se répéterait pas ».

Mais des officiels canadiens, faisant rapport d'un déjeuner que le premier ministre Trudeau a offert aux dirigeants des pays des Caraïbes, y inclus ceux qui étaient opposés à l'invasion, ont rapporté que les envahisseurs étaient convaincus qu'ils étaient justifiés « et qu'ils le feraient encore, merci beaucoup ».

Tension politique en Bolivie après un attentat au Parlement

LIMA (Reuters) — L'explosion d'une bombe de forte puissance hier en début de matinée au Parlement bolivien a entraîné la dévaluation de 60 % du peso et des fortes hausses affectant les prix du carburant, des transports et des produits alimentaires.

Une séance extraordinaire devait être consacrée hier à l'explosion à la Chambre basse. C'est la dernière d'une série d'attaques à la bombe dirigées pour la plupart contre les journaux. La centrale ouvrière à direction communiste a convoqué ses dirigeants pour des consultations sur ce nouvel attentat, attribué au « fascisme ».

Le gouvernement a accusé l'opposition de vouloir évincer le président Hernán Siles

au complet a pris part à un débat où de très vives critiques ont été émises à l'encontre de la récente dévaluation de 60 % du peso et des fortes hausses affectant les prix du carburant, des transports et des produits alimentaires.

Le Sénat a approuvé cette semaine un relèvement de 100 % du salaire minimum, défi direct aux mesures d'austérité visant à préparer le terrain à un emprunt de 350 millions de dollars auprès du Fonds monétaire international (FMI), lequel doit aider au remboursement d'une dette extérieure estimée à 2,1 milliards de dollars.

Le Sénat a convoqué plusieurs ministres pour qu'ils

justifient les mesures d'austérité. Celles-ci ont déclenché une grève générale lundi dernier. Selon la pratique parlementaire bolivienne, les ministres qui ne recueillent pas la majorité des voix dans un tel débat doivent démissionner, et l'on n'exclut pas dans les milieux politiques que l'ensemble du cabinet en vienne à démissionner.

Le gouvernement est minoritaire dans les deux Chambres. Le ministre de l'Intérieur Federico Alvarez Plata a rappelé mercredi au Parlement que le président Siles Zuazo avait été élu il y a treize mois pour quatre ans, en ajoutant : « Je peux vous assurer qu'il remplira son mandat jusqu'au bout ».

Le Sénat a approuvé cette semaine un relèvement de 100 % du salaire minimum, défi direct aux mesures d'austérité visant à préparer le terrain à un emprunt de 350 millions de dollars auprès du Fonds monétaire international (FMI), lequel doit aider au remboursement d'une dette extérieure estimée à 2,1 milliards de dollars.

Le Sénat a convoqué plusieurs ministres pour qu'ils

VOUS VOULEZ TOUT AVOIR?

CONDUISEZ LA NISSAN MAXIMA 1984. LA VOITURE COMPLÈTE.

Elle offre pratiquement tout le luxe, toute la commodité, tout le confort imaginables dans une voiture.

Climatisation. Verrouillage automatique des portières. Glaces teintées. Volant inclinable. Phares à halogène. Régime de croisière avec reprise automatique du contrôle.

Et de nombreuses autres caractéristiques de luxe... toutes standard.

Tout ça à un prix étonnamment bas.

16484\$*

Si vous voulez tout avoir, offrez-vous une Maxima. Chez le concessionnaire Datsun/Nissan.

NISSAN

QUEL PLAISIR DE CONDUIRE

MAXIMA
ÇA BOUGE EN GRAND
C'EST NISSAN

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant en date du 21 septembre 1983. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur. Certains des équipements illustrés ou mentionnés sont en option, moyennant supplément.

Séance de signatures à la librairie Renaud Bray

LYSIANE GAGNON auteure de « Vivre avec les Hommes »

ALICE PARIZEAU auteure de « Côte-des-Neiges »

aujourd'hui de 17 h à 19 h
5219 Côte-des-Neiges, Mtl

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Demain le 26 novembre de 14h à 16h
JOSEPH RUDEL-TESSIER
auteur de
Roqueluche
Éditions du
Boréal Express

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'Épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

librairie agréée

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Imasco vend Arlington

La société de gestion Imasco, de Montréal, a finalement décidé d'enlever la dernière épave à son pied en cédant la chaîne de 38 magasins Collegiate Arlington Sports aux deux anciens dirigeants de Zeller's, maintenant une filiale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le montant versé par MM. Joseph Segal et John Levy, deux Montréalais qui étaient autrefois président du conseil et président de Zeller's, n'a pas été divulgué. M. Paul Paré, président du conseil d'Imasco, a déclaré que la stratégie de son groupe était de s'assurer « que chaque unité contribue de façon significative aux profits du groupe ». Même si cette chaîne était une des plus importantes au Canada, Imasco n'a jamais pu trouver l'expertise pour rendre cette division rentable. Les aléas de la température n'ont pas aidé à raffermir la demande d'articles de sports au cours des trois dernières années.

■ Le déclin du téléphone

Selon un récent bulletin de Statistiques Canada, le nombre de téléphones a baissé de 142,000 au Canada au cours de 1982. Le Québec compte 62,9 appareils par 100 habitants contre 65,5 en 1981. Près de 600,000 abonnés doivent encore partager une ligne avec au moins trois autres familles. En Ontario, plus de 10,5 millions de milles de câbles ont été enfouis alors qu'au Québec, Bell Canada et les autres compagnies n'ont enfoui que 3,4 millions de milles de lignes.

■ Enfin, le F-18 vint...

La compagnie McDonnell Douglas a annoncé, hier, la nomination d'un « gérant, retombées industrielles pour le Québec ». Le titulaire de ce poste est M. Jean-Bernard Cathala, un ingénieur français, à l'emploi de Canadair depuis quatre ans. M. Cathala sera « responsable de la sensibilisation des entreprises aéronautiques québécoises aux possibilités qui s'offrent à elles dans le programme F-18 ». La firme américaine précise du même coup que 20 des 139 appareils ont déjà été livrés aux Forces armées canadiennes.

■ Pas de mine pour IOC

La Compagnie minière Iron Ore a démenti la nouvelle du quotidien « Le Soleil » voulant qu'une propriété minière soit mise en valeur au coût de \$150 millions. Le projet aurait créé 150 emplois. La filiale du groupe Hanna Mining soutient que les études demeurent au stade préliminaire en ce qui a trait à la mise en valeur des réserves de métaux au Lac Brisson.

■ Taux d'escompte: 9.63 %

Le taux d'escompte de la Banque du Canada n'a que faiblement augmenté, hier, passant de 9.60 % à 9.63 %. Ce taux est fixé à 1/4 de 1 % au-dessus du prix moyen des bons du Trésor vendus chaque semaine par le gouvernement canadien pour une période de 91 jours. Hier, ce taux fut de 9.38 %. Mercredi, l'encan des titres québécois a établi à 9.396 % le taux moyen des bons du Trésor québécois. Donc, les titres québécois et canadiens sont presque à égalité.

■ En raccourci

Les options sur les actions des compagnies **Brasecan** et **Agnico-Eagle** seront désormais négociées à la bourse de Montréal qui a annoncé, hier, la venue de la **Banque de Commerce** à la Société internationale de compensation d'options, l'organisme responsable de la compensation lors des ventes d'options sur l'or, l'argent et devises... Les profits d'**Unigescor** montent de 16 cents à 26 cents par action... Les **Industries Domco** viennent de remporter une importante bataille juridique contre la firme **Armstrong Cork** qui aurait violé un de ses brevets. Le montant à verser sera déterminé par un tribunal... Les profits des compagnies ont fait un bond de 64.4 % au cours du dernier trimestre pour atteindre \$7.4 milliards. Mais les investissements ne viennent toujours pas... La **Corporation de développement du Canada** vient de renoncer à son projet d'émissions d'actions... **Gaz Métropolitain** recueillera quelque \$20 millions par la vente de 2.6 millions d'actions ordinaires au prix record de \$7.75... Le carnet de commandes de la firme montréalaise **Marconi Canada** se maintient à \$320 millions.

Michel Nadeau

La relance et les jeunes diplômés

Les milieux d'affaires font bon accueil au programme de bourses

par Marc-O. Trépanier

Les milieux d'affaires, qui avaient d'ailleurs été pour la plupart consultés privément depuis un mois par le ministre Rodrigue Biron, ont dans l'ensemble accueilli favorablement le programme « Bourse d'affaires », un élément du Plan de relance du gouvernement du Québec, qui a été dévoilé hier à l'école des Hautes études commerciales (HEC) à Montréal par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le programme « Bourse d'affaires » est destiné à permettre aux jeunes diplômés (depuis moins de cinq ans) universitaires et collégiaux à devenir actionnaires d'une entreprise existante ou à fonder une PME. Le MICT garantira à cet effet les deux tiers d'un emprunt de \$25,000 fait par un étudiant et Québec défraiera la totalité des frais d'intérêt de l'emprunt la première année et la moitié les deux années suivantes. L'objectif est fixé à 5,000 « bourses d'affaires » sur une période de trois ans, soit 500 la première année, 1,500 la seconde année et 3,000 la troisième année. Les diplômés pourront soumettre leurs projets à compter du 16 janvier '84.

« C'est un programme fantastique. Biron a bien fait ça », a spontanément commenté M. Jacques Gauvin, vice-président du Groupe-ment québécois d'entreprises (GQE), un organisme qui regroupe quelque 400 dirigeants de PME. M. Gauvin est tout à fait convaincu que les gens des petites et moyennes entreprises se réjouiront de pouvoir accueillir un diplômé actionnaire et lui

confier un poste de commande dans leur entreprise, cette dernière condition étant un élément de base de ce nouveau programme qui veut promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

Le vice-président du GQE s'interroge par contre sur l'autre volet du programme, la création de nouvelles entreprises. « Même si ces projets seront parrainés par des administrateurs d'expérience, il me semble que le risque est grand quand on connaît le taux très élevé d'insuccès chez les nouvelles entreprises », a-t-il dit. De plus, il est sceptique quant à la capacité des diplômés de niveau collégial de rencontrer les attentes des dirigeants d'entreprise dans le cadre de ce programme.

Au chapitre des nouvelles entreprises, il sera rassuré par les propos du ministre Rodrigue Biron qui a invité les étudiants des HEC, qui assistaient au dévoilement du programme, à se tourner du côté des 25,000 entreprises

existantes éligibles plutôt qu'à créer de nouvelles entreprises. Quant aux étudiants du collégial, M. Biron a indiqué au DÉVOIR qu'ils n'étaient pas originellement inclus dans le programme mais que le gouvernement s'est réajusté pour inclure les finissants du secteur professionnel, notamment ceux de l'informatique.

« La volonté politique derrière tout ce programme m'apparaît excellente et c'est ce que j'ai entendu de mieux depuis qu'on parle du manque de lien entre l'éducation et le marché du travail », déclare pour sa part M. Pierre Tremblay, président du Conseil des gens d'affaires du Québec (CGAQ). Il s'attend cependant à un certain degré de résistance de la part des gens des PME à accueillir spontanément de jeunes gestionnaires. Même s'il est reconnu que l'un des problèmes majeurs des PME est la gestion, il relève que paradoxalement ces derniers n'acceptent pas facilement

un apport venant de l'extérieur.

« Nous sommes en principe d'accord. C'est une bonne idée et le programme vaut le coup d'une bonne promotion. Il serait même intéressant que les organismes d'affaires créent une banque d'idées comprenant des projets d'entreprise pouvant être réalisés au Québec », souligne M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec.

Du côté de l'Association des manufacturiers canadiens, section Québec, son directeur des relations industrielles, M. Sarto Paquin, se dit heureux de cette volonté de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes mais il considère par ailleurs que ce n'est pas ce « mini-programme » qui va corriger le problème du chômage chez les jeunes diplômés.

Tout comme M. André Vallerand, vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Montréal, il y voit là un moyen parmi tant d'autres qui ne s'attaque pas cependant au problème majeur, celui de la création d'un climat économique propice à l'investissement, notamment par une fiscalité concurrentielle et l'abolition des droits de succession.

« Les bourses d'affaires pour jeunes diplômés, c'est bien vertueux mais c'est marginal; ce n'est ni la bonne voie ni la bonne solution. Ça fait partie de la panoplie de programmes qui sèment la confusion dans le monde des affaires. L'économie du Québec n'a pas besoin de gestes éparpillés mais d'oxygène », a dit M. Vallerand.

Un sursis pour l'amiante aux US

par Michel Nadeau

Un tribunal américain a suspendu la décision de la *Occupational Safety and Health Administration* des États-Unis qui aurait obligé les entreprises américaines à réduire de façon immédiate la norme de deux fibres à une demi-fibre d'amiante par centimètre cube en milieu de travail.

Un juge de la Nouvelle-Orléans a donné raison à une requête des manufacturiers d'amiante qui contestaient le caractère d'urgence de la décision de l'organisme de Washington. Aussi, une enquête sera tenue au cours de l'an prochain: partisans et opposants à des mesures plus sévères pourront alors débattre en profondeur de la question. En attendant, la norme actuelle de deux fibres par c.c. demeure en vigueur.

Le président de la Société Nationale de l'amiante, M. Daniel Perlstein, a bien accueilli le jugement: « Il s'agit d'une victoire de principe. Le tribunal a reconnu qu'il n'y a pas d'urgence. On dégonfle ainsi l'hystérie un peu déraisonnée face à l'amiante dans certains milieux aux USA ».

« L'enquête donnera lieu à des débats d'experts sur les extrapolations mathématiques pour relier le nombre de fibres et les cas de cancer. Cela peut durer longtemps... ».

Au début du mois, l'industrie de l'amiante avait été prise par surprise par le geste de l'OSHA qui, invoquant une situation d'urgence, décidait de réduire de 75 % la norme acceptable de fibre d'amiante dans l'air des usines où travaillent quelque 375,000 personnes aux États-Unis.

Mais la *Asbestos Information Association of North America* — le lobby de l'amiante à Washington — ne devait pas tarder à réagir pour tenter de faire casser la décision. Les manufacturiers américains invoquent alors le fait que la norme fut émise sans préavis et sans examen préalable. Le juge devait bien accueillir ces prétentions.

Pendant ce temps, la compagnie **Manville Corp.** tente toujours de convaincre les tribunaux de l'opportunité de scinder cette entreprise en deux parties. Toutes les réclamations reliées à l'amiante seraient adressées à une firme qui recevrait annuellement un certain montant d'une compagnie-sœur qui poursuivrait toutes les activités actuelles de Manville dans les produits forestiers, le fibre de verre etc.

Evidemment, la question serait de voir quelle part des profits pourraient ainsi être accordés à la compagnie responsable de conclure des ententes avec des victimes de l'amiante. Ce règlement permettrait ainsi à Manville d'éviter la liquidation de ses actifs.

Conférence sur l'informatique
Un consensus:
le pragmatisme

Par Claude Turcotte

C'est une approche tout à fait pragmatique qui guidera les travaux de la conférence socio-économique sur l'électronique et l'informatique, dont la mise en train fut approuvée par tous les participants lors d'une première réunion officielle hier.

Tout à tour les représentants patronaux et syndicaux, les porte-parole des associations féminines et plusieurs autres associations ont tous fait valoir l'importance de mettre l'accent sur l'action. Entre autres déclarations, on peut rappeler celle de Mme Lise Doyle du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes du Travail qui réaffirmait l'esprit général. « Pour employer une terminologie virile, disait-elle, il faut des actions politiques rapides et énergiques si l'on veut transformer en gains collectifs ce qui risque de devenir des coûts économiques sociaux importants ».

Le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, qui agit comme président de cette conférence a voulu rassurer tout le monde en mentionnant que le gouvernement allait donner suite aux consensus au fur et à mesure qu'ils se dégageront. La conférence n'a pas pour objectif de mettre au point une grande politique qui ne saurait être appliquée qu'à la suite de son élaboration éventuelle.

M. Paquette a expliqué que l'on va appliquer « une approche très pragmatique », à savoir que les décisions d'agir seront prises en fonction de cas particuliers selon les

modalités convenues par les intervenants. Cela veut dire que des actions concrètes pourraient être entreprises dans quelques mois, mais en les situant dans une vision d'ensemble.

Toutefois, la conférence elle-même dans cette démarche de concertation a du pain sur la planche pour au moins deux ans. Tel que proposé dans les documents préliminaires, les participants à la réunion d'hier ont endossé la création de quatre commissions de travail pour fouiller des aspects particuliers. Ces commissions, dont les membres seront suggérés par les délégués à la conférence, tiendront plusieurs réunions dans les premiers mois de 1984. La conférence elle-même se réunira à nouveau à la mi-avril, puis en juin, etc.

Mais la décision la plus importante prise hier fut certainement celle de se concerter et d'aller de l'avant ensemble dans cette opération. M. Paquette a même parlé d'un « consensus étonnant » quand il a entendu des représentants patronaux s'inquiéter des emplois et des représentants syndicaux se préoccuper de la survie des entreprises.

M. Robert Piquette, président du Conseil de l'industrie électronique du Québec, a sans doute fourni tout l'éclairage nécessaire à ce phénomène, lorsqu'il a déclaré ceci: « Les impacts sociaux de la révolution technologique constituent également un sujet d'importance, mais il ne sera même plus nécessaire de parler d'impacts sociaux si cette révolution ne se produit pas ».

Qu'est-ce qui vole ROULE DORT sur ses deux oreilles?

Qui? Vous!

Dès maintenant et jusqu'au 31 mars prochain, vous pouvez bénéficier de prix d'aubaines à chacune des destinations d'Air Canada au Canada. Voici comment.

Votre Prêt-à-partir

plein tarif d'Air Canada vous permet d'économiser sur les tarifs de l'auto de location et la chambre d'hôtel.

L'autolocation Budget 30 \$ par jour

Présentez votre billet ou votre carte d'embarquement au bureau de location Budget participant. Cela vous donne droit à une auto de location Budget de n'importe quelle taille (sous-compacte, compacte, intermédiaire et régulière — sauf la Lincoln) pour aussi peu que 30 \$ par jour sans frais de kilométrage. L'essence, les taxes et les assurances sont en sus.

L'hôtel moitié prix

Oui. Moitié prix du tarif dans près de 120 hôtels incluant la plupart des hôtels des chaînes Sheraton et Delta. Ce privilège vous est accordé sur présentation de votre contrat de location Budget et s'applique sur le plein tarif publié.

Cette offre spéciale est conditionnelle à la disponibilité des voitures et des chambres.

Pour plus d'informations, mentionnez la promotion DRF 492 à votre agent de voyages ou au bureau d'Air Canada. Demandez-leur de s'occuper de votre réservation. Ainsi, vous pourrez voler, rouler, dormir sur vos deux oreilles.

AIR CANADA

Prêt à partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

Des oeuvres québécoises bien interprétées

par Carol Bergeron

Centre de musique canadienne au Québec. Concert du 10^e anniversaire. Au programme: André Prévost (1934-), *Célébration* (1966); Otto Joachim (1910-), *Concertante no 2* (1962); Micheline Coulombe Saint-Marcoux (1938-), *Luminance* (1978); François Morel (1926-), *Prismes-Anamorphoses* (1967); Jacques Hélu (1938-), *Antinomie* (1977); Jean Papineau-Couture (1916-), *Pièce Concertante no 5*, « *Miroirs* » (1963). Mercredi soir à la salle Claude-Champagne.

Pour son 10^e anniversaire, le Centre de musique canadienne au Québec offrait aux Montréalais un concert entièrement consacré à des oeuvres de compositeurs du Québec. Une délicate attention qui avait coûté de nombreux efforts de la part des organisateurs et des interprètes: ces derniers y avaient consacré une vingtaine d'heures de répétitions. Bien entendu les compositeurs, les amis, quelques étudiants sans doute et une poignée de curieux étaient au rendez-vous. Mais où était le public, mercredi soir ?

Domage, grand dommage car le concert était intéressant. Il ne présentait que des oeuvres, six au total, qui avaient déjà été jouées plusieurs fois depuis leurs créations. Il n'y avait donc pas de quoi effrayer personne. Les compositeurs étaient, selon toute vraisemblance, des ouvriers de la première heure au Centre de musique canadienne au Québec.

Les Jean Papineau-Couture, Otto Joachim, François Morel, André Prévost, Jacques Hélu et Micheline Coulombe Saint-Marcoux sont des compositeurs dont le métier ne fait pas de doute. Sans être d'une folle originalité, les oeuvres que nous avons entendues avaient tout le mérite de bien coller à la personnalité des compositeurs.

L'humour et le ponéisme un peu lourds de *Célébration* de Prévost, le lyrisme à l'étré de l'écriture sérielle de Joachim et de Papineau-Couture, le romantisme bon enfant de Hélu, l'ombre de Varèse chez Morel et la proximité de Xénakis dans *Luminance* de Coulombe Saint-Marcoux, tout cela ne gêne absolument pas surtout si ces oeuvres sont jouées avec conviction.

C'est précisément au niveau de l'interprétation que le concert avait de quoi impressionner l'auditeur. Serge Garant, cet apôtre infatigable de la musique contemporaine, dirigeait l'Orchestre métropolitain du Grand-Montréal. L'originalité de cet ensemble orchestral n'est certes dans son nom, un peu trop redondant. Il est plutôt dans le fait qu'il se compose de jeunes musiciens, presque tous Québécois, pleins d'enthousiasme et qui n'ont pas peur de s'attaquer à un programme d'oeuvres contemporaines qui en aurait fait hésiter bien d'autres et des meilleurs.

Les soeurs McGarrigle fêtent ce soir

La Ste-Catherine, une tradition enrhumée

par Mireille Simard

Quand elles étaient petites, les soeurs McGarrigle fêtaient la Ste-Catherine. C'était une tradition familiale à Ste-Adèle. La veille du 25 novembre, quand elles rentraient de l'école, leur mère avait déjà mis à bouillir la melle. Il ne leur restait plus qu'à se regrouper par deux et à étirer la pâte foncée jusqu'à ce qu'elle blanchisse. Ensuite, tressée et coupée, la tire était déposée dans des papillottes de papier ciré et partagée le lendemain à l'école. Un peu partout au Québec, la Ste-Catherine était une occasion de réjouissance.

Aujourd'hui cette tradition et toutes les autres reliées à la Ste-Catherine, dont la célébration des vieilles filles, se sont perdues dans la foule des décennies. La fabrication artisanale de la tire s'est envolée et celle qu'on fabrique encore est principalement distribuée dans les citrouilles de l'Hallowe'en. Quant aux vieilles filles authentiques, celles qui fêtaient aujourd'hui leurs 25 ans de vie (ou plus !) de célibataires, elles ne suscitent plus les railleries d'autrefois. Pour le meilleur et pour le pire.

C'est pour pallier à cet oubli que les soeurs McGarrigle, musiciennes et chanteu-



On célèbre aujourd'hui la Ste-Catherine, du nom de Ste-Catherine d'Alexandrie, une vierge et martyre, dont la statue est sise dans la paroisse du même nom, sur la rue Amherst, à Montréal.

ses, présentent ce soir au Spectrum (de la rue Ste-Ca-

therine, évidemment !) une grande fête pour rendre hommage à cette sainte, Ste-Catherine d'Alexandrie, née en 290 de notre ère et morte

pour avoir adhéré au Christianisme d'une façon trop bruyante. Et pour avoir, bien sûr, refusé de donner sa virginité au gouverneur romain Maximinus.

Ce haut fait de vie lui valut de devenir la patronne des jeunes filles nubiles non mariées en Angleterre et des vieilles filles de France. Dans ce dernier pays, notamment, il revenait à l'ainée célibataire de chaque famille de mettre un bonnet sur la tête de Ste-Catherine, d'où l'expression coiffer Ste-Catherine. Plus tard, les petites mains des couturiers, les midnettes en France, commencent pour l'occasion à se confectionner des chapeaux excentriques pour marquer, à 25 ans, qu'elles étaient toujours à la recherche de l'âme-soeur. Ce jour-là, les « catharinettes » envahissent le centre de Paris et participaient à un grand bal.

Au Canada, Marguerite Bourgeoys (canonisée cette année) a rapporté de Troie, sa ville natale, cette tradition. Et comme elle s'occupait des Filles du Roy, elle a continué à perpétuer la fête pour les amuser, les distraire et évidemment pour rappeler à la mémoire de tous les jeunes hommes, qu'elles étaient venues au pays pour se marier.

Et la tradition de la tire ? Comment est-elle venue se greffer à cet événement ? Au début de la colonie, les colons

canadiens faisaient venir par bateau les denrées essentielles pour passer l'hiver, dont le rhum et la melle. Et comme la navigation fermait vers la mi-novembre, on fêtait le dernier approvisionnement en fabriquant de la tire, une gâterie que Marguerite Bourgeoys avait inventé pour attirer les « petits sauvages » et tenter de les convertir. En soulignant ainsi la Ste-Catherine, on se permettait une fête d'abondance, la dernière avant le froid et le dur hiver.

Mais c'était aussi l'occasion annuelle, pour certaines, de se rappeler que leur jeunesse s'en allait à petits feux et que leur existence sans mariage et sans enfants s'avérait vaine... Pour ces laissées-pour-compte de la grande loterie du mariage, se voir vieillir sans mari et sans famille, c'était une honte qui ne s'estompait qu'à la cinquantaine, alors qu'elles devenaient les tantes-gâteaux et serviables des familles. Des spécialistes du bénévolat aussi.

Mais la tire et les vieilles filles, c'est du passé. En cette belle journée du 25 novembre, elles seront rares les célibataires de plus de 25 ans

qui se désespèrent de n'avoir pu décrocher un parti. Au contraire, il y a fort à parier que plusieurs se trouveront plutôt chanceuses de pouvoir mener leur vie à leur guise, loin des liens sacrés et bien souvent étroits du mariage. Avec l'évolution des mœurs, la tradition de Ste-Catherine en a pris pour son rhume.

ÉCHOS

Jean Galtier et son orgue de Barbarie seront à l'Union française, 426 Viger ouest, ce soir à 21 h. Entrée \$5 pour les membres, \$8 pour les non-membres. Réservations: 845-5195. On peut aussi entendre cet événement sur les ondes de CFQR (92.5).

La flûtiste Jeanne Baxterser, accompagnée par le pianiste William Tritt, sera présentée aux Grands concerts de CBF-FM, ce soir à 20 h, à la salle Claude-Champagne de l'Université de Montréal.

Aujourd'hui à midi, à la salle Germaine Malépart, 100 Notre-Dame est, la classe de piano de Anisia Campos présente un récital. L'entrée est libre.

Musiciens et danseurs khmers

Une trentaine de danseurs et musiciens khmers feront revivre, samedi (salle Pollack de l'Université McGill, 392 8224) un art qui a bien

failli disparaître. C'est aux États-Unis que ces artistes ont patiemment reconstitué les rituels et les rythmes honnissables sous le régime Pol Pot et pratiquement inexistant dans un pays mis en tutelle par les Vietnamiens. Un autre spectacle de qualité organisé par Traditions Musicales du Monde, grâce à d'anciens membres de la troupe de la Cour royale, à Phnom Penh, formant The Khmer Classical Dance Troupe. L'habillage des artistes sera ouvert, avant le spectacle, à un groupe d'invités qui pourront se rendre compte du riche héritage qu'exprime chacun des mouvements, chaque saynète. En plus d'interpréter samedi des pièces de folklore traditionnel Mōn-Khmer, la troupe donnera une danse de la prière, une danse de l'éventail, une danse des chandeliers ainsi que l'épopée du prince Ream, inspirée de la légende indienne de Ramayana. La directrice artistique de la troupe est Mme Peou Khatna et l'instructeur principal, Sin My.

Pour le peuple khmer, il serait inconcevable que les nombreuses fêtes de monastères ou les festivités privées se déroulent sans être accompagnées de musique, de théâtre et de danse. Les mélodies sont généralement pentatoniques, assises sur une gamme théoriquement divisées en sept degrés égaux. Il ne s'agit pas d'une musique polyphonique au sens occidental du terme; sur une mélodie donnée, chaque instrumentiste greffe ses ornements ou variations pour contribuer à l'équilibre du tout.



Encore puceau à trente ans, Gilbert Bourdon arrivera-t-il à convaincre l'une de ses deux secrétaires ? À ne pas manquer « L'amour c'est comme un bateau blanc » au Théâtre Méridien jusqu'au 4 déc. (publicité)

FAITES VOS ACHATS DE NOËL AVEC L'OSM LORS DE



SYMPHONIA
LE RADIOTHON DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
50 HEURES D'ANTENNE SUR LES ONDES DE CFQR 92.5 FM, AU SALON DES ARTS DE L'HÔTEL MÉRIDIEN.

DU 25 NOVEMBRE, À MIDI AU 27 NOVEMBRE, À 22H00
COMPOSEZ LE 843-4292

POUR PLUS DE DÉTAILS, CONSULTEZ LE CATALOGUE DE CADEAUX PUBLIÉ DANS LA PRESSE ET THE GAZETTE DU 19 NOVEMBRE 1983
AUSSI DISPONIBLE À L'OSM ET À CFQR

La presse
The Gazette

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTORT

Enfin à Montréal! Après trois ans de triomphe à Paris, Londres et Broadway...

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
présente à compter du 18 novembre

AMADEUS
de **PETER SHAFFER**

avec **ALBERT MILLAIRE**
dans le rôle de Salieri

HUBERT GAGNON
dans le rôle de W. Amadeus Mozart

ET 18 AUTRES COMédiENS

Mise en scène **OLIVIER REICHENBACH**
Costumes **Méridith Caron** Éclairages **Michel Beaulieu** Décor **Guy Neveu**

tnm Direction artistique: **Oliver Reichenbach** 84 ouest rue Sainte-Catherine 861-0563

Représentations:
du mardi au vendredi: 20h
samedi: 17h et 21h
dimanche: 15h

Ce spectacle est commandité par la brasserie O'KEEFE limitée

LABARAKA
Un film de **JEAN VALÈRE** avec **ROGER HANIN**

PLUS: 2^e FILM AU GREENFIELD SEULEMENT
GREENFIELD: sam., dim.: 1.05, 4.30, 8.00; Sem.: 6.10, 8.00.
PARISIEN: 12.05, 2.00, 3.55, 5.50, 7.50, 9.50; Sam. dernier spectacle 11.45.

Le **PARISIEN 4** **GREENFIELD PARK 1**
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

«Un film plein d'humour...fantastique avec des personnages merveilleusement irrésistibles.»
— LA PRESSE / Serge Dussault

DIMA FILM présente

erendirà

L'incroyable et triste histoire de la candide Erendirà et de sa Grand-Mère diabolique

9^e SEM.

IRENE PAPAS - CLAUDIA OHANA - MICHAEL LONSDALE
RUFUS - Réalisation: RUY GUERRA
Scénario: GABRIEL GARCIA MARQUEZ Prix Nobel 1982

ELYSEE 2 SAM.-DIM.: 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEM. 7.05, 9.05.
35 MILTON 842-6053

FANNY ARDANT n'aura jamais été si présente, si fiévreuse, si entière.
Francine Laurendeau — Le Devoir

Fanny Ardant
Vittorio Gassman

PRIX SPÉCIAL DU JURY - MONTRÉAL '83

BENVENUTA
un film de **André Delvaux**
Françoise Fabian
Mathieu Carrière

6^e SEM. **ELYSEE 1** SAM. DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SEM. 7.30, 9.30.
35 MILTON 842-6053

OSM Symphonie
CFQR 92.5 FM

SYMPHONIA
LE RADIOTHON DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
50 HEURES D'ANTENNE SUR LES ONDES DE CFQR 92.5 FM, AU SALON DES ARTS DE L'HÔTEL MÉRIDIEN.

DU 25 NOVEMBRE, À MIDI AU 27 NOVEMBRE, À 22H00
COMPOSEZ LE 843-4292

POUR PLUS DE DÉTAILS, CONSULTEZ LE CATALOGUE DE CADEAUX PUBLIÉ DANS LA PRESSE ET THE GAZETTE DU 19 NOVEMBRE 1983
AUSSI DISPONIBLE À L'OSM ET À CFQR

La presse
The Gazette

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTORT

MICHEL SERRAULT **ISABELLE ADJANI**
PRIMA FILM présente **mortelle randonnée**
DIALOGUE DE **MICHEL AUDIARD** UN FILM DE **CLAUDE MILLER**
Lun. à ven.: 7:00 - 9:15. Sam.-dim.: 2:15 - 4:40 - 7:00 - 9:15
le **DAUPHIN 1** 4^e SEM.
BAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6040

PRIMA FILM présente **POUR TOUS**
MIU-MIU
ISABELLE HUPPERT
GUY MARCHAND
DIAINE HURYS
'CONP DE FONDRE'
Tous les jours: 12:40 - 2:50 - 5:00 - 7:10 - 9:30
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

FANNY & ALEXANDRE
14 ANS
INGMAR BERGMAN
Tous les jours: 1:15 - 4:50 - 8:30
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LE PLUS GRAND FILM DU FESTIVAL
— RICHARD GAY, LE DEVOIR
DANS LE CADRE DU RÉCENT FESTIVAL DU FILM, IL FUT LE PLUS COURU ET LE PLUS APPLAUDI... À VOIR ABSOLUMENT.
— MANON PÉLLET, DIMANCHE MATIN

CARMEN
un film de **CARLOS SAURA**
avec **ANTONIO GADES** & **LAURA DEL SOL**
Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
CREMAZIE 12^e SEM.
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

AVIS PUBLICS

Prenez avis que Transport Favreau Enr. M-509735-001, Jean-Paul Barbeau M-509683-001, Exc. R. Mailhot Enr. M-509921-001, S-Pasquale Transport Inc. M-509447-001, Les Transports en Vrac M-508260-001-002-003, Michael Dinning M-503413-001, Enlacements et Conteneurs Montclair Inc. M-506244-001-002 demandant à la C.T.Q. de leur émettre un permis additif région 10, saison hivernale 1983-84, pour le transport de la neige.

Tout intéressé peut faire opposition dans les 5 jours suivant cet avis.

1ère publication: 24 novembre 1983
2ème publication: 25 novembre 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO 500-04-003690-832

DAME JOHANNE CHARTRAND, Demanderesse
-vs-
M. MICHEL BEAUMIER, Défendeur

LE CURÉ DE LA PAROISSE TRÈS ST-RE-DEMPTEUR ET LA PRONOTIAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL, ET LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DE MONTRÉAL.

Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, M. MICHEL BEAUMIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 15 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

LAMARCHE, FOURNIER, ASSELIN
4330 rue Hochelaga,
Montréal, Québec
H1V 1E7
Tél. 252-8522

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

AVIS DE CESSATION GÉNÉRALE DE CHÉANCES ET COMPTES À RECEVOIR
AVIS est donné conformément à l'article 1571 (D) du Code Civil du Québec, que 102210 Canada Inc. (la "Compagnie"), par contrat intitulé "General Assignment of Book Debts & Receivables" exécuté entre la Compagnie et Banque de Crédit et de Commerce (Canada) le 28 octobre, 1983 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 9 novembre, 1983, sous le numéro 3415964, a cédé et transféré à Banque de Crédit et de Commerce (Canada) toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, dus ou à être dus à la Compagnie.

DATES À MONTRÉAL, ce 18ème jour de novembre, 1983
BANQUE DE CRÉDIT ET DE COMMERCE (CANADA)

AVIS LÉgal
AVIS est par les présentes donné, selon l'article 31 de la loi sur les Pouvoirs Spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, Chapitre P-16) que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Jean L. Jeannotte, notaire entre 104245 CANADA INC. et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, a été de fiducie, portant la date officielle du 27 août 1982 et enregistré au bureau d'enregistrement de Soulanges sous le numéro 080038 et au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3287834, est devenue exécutoire à la suite du défaut de la Compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Est qualifié de fiduciaire
Pour les débiteurs d'obligations de 104245 CANADA INC.

AVIS est donné que German Barabé Inc., 943, rue Jacques-Cartier Sud, à l'arrondissement de la Commission des Transports du Québec le renouvellement d'un permis spécial dans la région 05 pour le transport de déchets solides pour une période de 364 jours ou jusqu'à décision finale sur une demande de permis régulier pour le transfert de déchets solides dans la région 05.

La requérante demande de plus que la décision de la Commission des Transports du Québec devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la 2ème publication.

1ère publication: 24 novembre 1983
2ème publication: 25 novembre 1983
PARADIS, PARADIS & ASSOCIÉS
Procureurs

AVIS
PRENEZ AVIS QUE Dame Yvette Lemieux et Messieurs Jean, Fernand et Gilles Lemieux se sont portés acquiesces de toutes les actions que Monsieur Jean-Claude Lévesque détiendrait dans la compagnie, Messagerie Express (1979) Inc., laquelle est détentrice du permis Q-301891 et en conséquence de ce transfert d'actions, elle demande à la Commission des Transports du Québec que cette dernière statue sur le maintien du permis.

Elle invoque au surplus, l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 585 boulevard Charrest est, Québec, Québec.

1ère publication: 25 novembre 1983
2ème publication: 26 novembre 1983
PAQUETTE, PERREAU, RIVET & TRUDEAU
PAR Me FRANÇOIS PERREAU
200 St-Jacques, Québec
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)**
NO 500-12-129675-835

DAME EVELYN LAZAR, Requérante
-vs-
REZA SHAHBAGH, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REZA SHAHBAGH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 novembre 1983
(S) DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTOTAIRE-ADJOINT

Mes Grenier, St-Pierre & Thérien
4227 ouest, St-Jacques
Montréal
933-4211
Procureurs de la requérante

Le trio Berglund, Peter et Marian Stastny amassent 8 points

Les Nordiques éclaboussent les Bruins



Le demi Billy Sims a été l'un des grands artisans de l'impressionnante victoire de 45-3 remportée par les Lions de Detroit sur les Steelers de Pittsburgh, hier. Sims a marqué deux touchés en plus de récolter 106 verges au sol.

(Photolaser AP)

Bobby Smith fait l'unanimité

Des fleurs, encore des fleurs

par Daniel Caza

(PC) — « Il n'a pas seulement marqué plusieurs buts. Il les a réussis à des moments opportuns. On dirait qu'il sait exactement quand il possède une chance réelle de compter », dit Guy Lafleur. « Ne me parlez pas uniquement de sa contribution offensive. Il s'est drôlement bien débrouillé dans notre territoire et lorsque nous jouions à court d'un homme », relance Bob Berry. « Il est indéniable qu'il a donné un second souffle à notre équipe. Il me semble que, depuis son arrivée, nous jouons avec plus de conviction et de manière plus disciplinée », soutient pour sa part Rick Wamsley. Lafleur, Berry et Wamsley parlaient évidemment de Bobby Smith, ce grand joueur de centre venu du Minnesota avec une réputation de hockeyeur aux multiples talents qui ne fournissait pas toujours ses meilleurs efforts. Smith est en effet en train de faire mentir ceux qui lui avaient prêté cette réputation.

Il a récolté 12 buts à ses 13 matches avec le Tricolore. Mais ce qui réjouit davantage le pilote Berry, c'est la constance qu'il affiche.

« Bobby travaille comme j'ai rarement vu un joueur le faire, indique-t-il. Il n'a pas livré un seul mauvais match. Son pire a été le jour de son arrivée avec nous. Mais dans les circonstances, il n'a pas si mal joué. Il n'avait presque pas dormi de la nuit, il avait effectué le voyage entre Minneapolis et Montréal, et il ne s'était pas encore exercé avec nous. »

Berry n'est pas le seul à tenir des propos élogieux à son égard. Quels que soient les commentaires entendus, Smith fait l'unanimité chez les joueurs et la direction de l'équipe. Il a si bien fait lors de ces 13 rencontres que Berry se demande pourquoi les North Stars l'ont laissé aller.

« Je ne suis pas surpris du rendement de Bobby, explique l'entraîneur du Tricolore. Deux semaines avant de bécoter cette transaction, j'avais discuté de son cas avec un

observateur impartial. Celui-ci m'avait assuré que, lorsqu'il était utilisé, Bobby Smith était le meilleur joueur des North Stars. »

Il semble donc que les North Stars ont fait une grosse erreur en se débarrassant trop vite de l'athlète d'Ottawa. « Leur idée de m'échanger devait dater de l'an dernier puisque, dès le début du camp d'entraînement, je ne me sentais plus désiré par les North Stars, estime le héros incontesté de la victoire de mercredi à Hartford. Je n'ai même pas revêtu l'uniforme lors du premier match pré-saison. Pourtant, s'il y avait un joueur de ce club prêt à faire face à la musique, c'était bien moi. Je me suis entraîné comme jamais auparavant au cours de l'été. »

Smith est conscient du grand bienfait qu'il a apporté au Canadien. Il reste cependant sur ses gardes. Il espère que sa production à l'attaque maintiendra ce rythme, mais il est convaincu qu'elle ralentira bientôt. Du moins, au chapitre des buts.

« Ce n'est pas normal pour moi de compter autant de buts, avertit Smith. Un jour ou l'autre, je devrais accumuler plus de passes que de buts. Je suis un bon marqueur, mais il me semble que, normalement, je m'affirme davantage dans la préparation des jeux. »

En toute logique, Smith explique pourquoi il touche les cordages aussi souvent. Pour lui, il s'agit tout simplement d'un concours de circonstances. S'il est bien placé pour viser le but, il s'exécute. Si un coéquipier est mieux placé que lui pour le faire, lui lui glissera la rondelle.

« J'aimerais bien procurer plus de chances de marquer à Guy (Lafleur) et à Steve (Shutt), mais je ne suis tout de même pas pour laisser filer de belles occasions lorsqu'elles se présentent, mentionne-t-il. Les choses ne se présenteront toutefois pas toujours ainsi et mes compagnons de ligne bénéficieront eux aussi de bonnes chances de concrétiser. »

« D'ailleurs, à la fin du calendrier, vous constaterez que la fiche de Guy et la mienne se ressembleront. Nous compterons plusieurs buts. »

par Bernard Cyr

BOSTON (PC) — Les Nordiques de Québec ont disputé leur meilleur match depuis un bon bout de temps et ont vaincu les meneurs de la division Adams, les Bruins de Boston, au compte de 6-3 hier soir, dans un Garden rempli par 14,451 spectateurs venus fêter l'Action de Grâce en encourageant les porte-couleurs locaux.

Le quatrième trio des Nordiques (qui est rapidement devenu le premier), formé de Bo Berglund, Peter et Marian Stastny, a gâché la fête en amassant huit points, en marquant quatre des six buts des vainqueurs et en étant le principal artisan du premier revers des Bruins à domicile cette saison (8-1-1).

Peter Stastny, qui a joué avec deux trios tout au long de la rencontre, a donné le ton au match en subtilisant le disque à Raymond Bourque pour marquer sans aide en avantage numérique, à 6:05 du premier vingt.

Quant à Berglund, il avait raté les quatre derniers matches des Nordiques (une victoire, deux défaites, un match nul) et il a fait sentir sa présence dès qu'on a fait appel à ses services réguliers.

Mais Berglund a fait davantage pour les Nordiques en réussissant à réveiller Peter Stastny. Peter n'en était qu'à sa troisième soirée de deux buts cette saison.

Marian Stastny a aussi réussi deux buts, tandis que Berglund a amassé deux passes, tout comme Peter. Comme son frère, Marian Stastny a tiré profit d'un avantage numérique.

Un superbe jeu de passes entre Berglund et Peter Stastny a conduit au but égalisateur (2-2), à 15:48 de l'engagement initial, et les Nordiques, qui ont mis fin à une série de trois matches sans victoire, ont ensuite réussi quatre buts sans riposte, les deux de Marian ainsi que ceux de Michel Goulet et Wilf Paiement.

Les Bruins avaient profité d'un avantage numérique pour prendre une avance de 2-1 en première période, sur

un but de Barry Pederson, son 100e en carrière. Craig MacTavish avait réussi le premier but des Bruins et Dave Silk a complété le pointage en avantage numérique, à 12:15 de la troisième période.

Les Nordiques ont aussi nettement remporté trois des quatre bagarres du match, Randy Moller versus Nevin Markwart, en première période, Gord Donnelly versus Keith Crowder, en troisième et Paiement versus Markwart, avec un peu plus d'une minute à faire au match. Avec trois minutes à faire, Barry Pederson avait eu raison de Marian Stastny, qui a tenté tant bien que mal d'éviter la bagarre.

Les Nordiques ont ainsi terminé sur une note encourageante une série de trois matches à l'étranger qui s'était amorcée par deux revers. Cette victoire leur a permis de reprendre seuls le troisième rang de la division avec 25 points, deux de plus que le Canadien.

« J'ai fait jouer Peter avec deux trios dans l'espoir de le relancer et je pense que cela a fonctionné », a dit un Michel Bergeron fier de son coup après la brillante victoire des Nordiques.

Nordiques 6, Bruins 3	
Première Période	
1—QUÉBEC, P. Stastny 11	6:05
2—BOSTON, MacTavish 8	
Silk, Hillier	8:15
3—BOSTON, Pederson 9	
Middleton, Ferguson	12:10
4—QUÉBEC, P. Stastny 12	
Berglund, Rochefort	15:48
5—QUÉBEC, M. Stastny 10	
P. Stastny	18:26
Pénalités — McNabb, Bos 4:55, Moller	
Qué. Markwart Bos majeurs 6:36, Paiement	
Qué. 10:18, Hillier Qué. 13:17	
Deuxième Période	
6—QUÉBEC, M. Stastny 11	2:22
Berglund, P. Stastny	
7—QUÉBEC, Goulet 11	
Sleighter, Donnelly	17:08
Pénalité — Moller Qué. 10:47	
Troisième Période	
8—QUÉBEC, Paiement 16	
Savard, McKegney	4:18
9—BOSTON, Silk 2	
Pederson, Bourque	12:15
Pénalités — Donnelly Qué. K. Crowder	
Bos majeurs 8:07, Moller Qué. 11:43, M.	
Stastny Qué. Pederson Bos majeurs, mineurs	
16:17, Paiement Qué. Markwart Bos	
majeurs, mineurs 18:37	
Tirs au but	
Québec	15 9 10 — 34
Boston	15 9 9 — 33
Gardiens — Bouchard, Québec; Keane, Boston.	Assistance — 14,451.

Moon, joueur par excellence de la LCF

VANCOUVER (PC) — L'excellent passeur Warren Moon, qui a accumulé des gains records de 5,648 verges par la passe cette saison, a été nommé hier le joueur par excellence de la ligue Canadienne de football.

Le quart-arrière des Eskimos d'Edmonton a devancé au scrutin le receveur de passes Terry Greer, des Argonauts de Toronto.

Moon, a complété 308 passes en 664 tentatives et a lancé 31 passes de touché, le plus haut total du circuit.

Par ailleurs, le garde Rudy Phillips, des Rough Riders d'Ottawa, a été choisi le joueur de ligne à l'attaque par excellence, son coéquipier Greg Marshall, le meilleur joueur défensif, le demi Johnny Shepherd, des Tiger Cats de Hamilton, la meilleure recrue, et le demi de

fensif Paul Bennett, des Blue Bombers de Winnipeg, le meilleur joueur canadien, devant le demi des Concordes de Montréal, Denny Ferdinand.

Phillips, qui avait reçu tout le crédit pour les excellentes performances qu'avait eues Skip Walker au cours des deux dernières saisons, est le premier à mériter le titre de joueur de ligne par excellence deux années d'affilée.

Shepherd a terminé au deuxième rang des porteurs de ballon du circuit derrière Walker avec des gains de 1,069 en 197 tentatives.

Les vainqueurs des titres de joueur de ligne par excellence, de joueur défensif par excellence et du meilleur Canadien touchent \$2,000 chacun, tandis que la recrue par excellence empoche \$1,500.

chronique sportive

Et si on jouait au hockey... sous-marin!

par Richard Milo

Ce n'est pas une blague, et ce n'est surtout pas parce que le Canadien a occupé la cave de sa section qu'il faut inviter la population à s'amuser au fond d'une piscine.

Sérieusement, le hockey sous-marin fait bouillir de neige. L'activité, inconnue ou presque il y a 10 ans, obtient présentement la faveur d'au moins 150 plongeurs inscrits à la Fédération québécoise des activités subaquatiques. Et il n'est pas nécessaire d'être un expert puisque le directeur technique de la Fédération, Daniel Tétrault, avait même invité — mais ça ne s'est pas concrétisé — l'animateur Jacques Boulanger à chausser les palmes dans le cadre de son émission en mai dernier.

« Les jeunes sont attirés par l'activité pour des raisons culturelles et sportives, dit Tétrault. Culturellement, le jeu ressemble au hockey et sportivement, c'est plus intéressant que de faire des longueurs de piscine. »

Finie donc l'ennui!

« Les joueurs ont des anecdotes, des choses à raconter, ils sont enthousiastes », ajoute Tétrault qui revient par ailleurs d'un fructueux voyage en Angleterre où l'équipe du Québec, dont il fait partie, a remporté 17 matches en 20 rencontres.

Le Québec constitue en effet l'une des puissances mondiales de la discipline. L'équipe senior a remporté le championnat canadien l'an dernier et elle est même favorite, avec l'Angleterre, pour détrôner la Hollande lors du championnat mondial du hockey sous-marin qui aura lieu en mai 1984, à Chicago.

Inventé en 1954 par un Britannique, Alan Blake, le hockey sous-marin se joue à six joueurs, trois attaquants et trois défenseurs portant palmes, masque et tuba. Les hockeyeurs nagent à quelques pieds sous l'eau, tel un sous-marin avec un perisque, et ils effectuent leur plongée au moment propice pour compter et parer l'offensive.

La durée moyenne de plongée diffère cependant selon la position d'un joueur. Ainsi, l'attaquant pousse l'offensive pendant une moyenne de 18 secondes alors que le défenseur tient le coup pendant environ 25 secondes « parce que ces derniers fournissent un effort moins exigeant », dit Tétrault.

L'objet est de pousser et de passer la rondelle d'acier ou de laiton sur le fond de la piscine en utilisant un hockey de bois. Chaque but vaut un point et l'activité, accessible à tous, se pratique sous la surveillance d'officiels qualifiés : un arbitre principal « sec », deux arbitres « mouillés » et deux juges de but. Les arbitres ont reçu l'ordre de sévir à la moindre infraction pour « que chacun prenne part à l'activité de façon sécuritaire et amusante ».

Et ce n'est pas dangereux. Pour s'y adonner, « il suffit d'avoir des notions minimales de plongée, de savoir nager, d'avoir une certaine aisance dans l'eau », dit Tétrault, précisant que les nouveaux adeptes sont d'ailleurs invités à se familiariser avec les techniques de base avant de participer aux activités.

Le hockey sous-marin se pratique dans une dizaine de pays : le Canada, où a eu lieu le premier championnat mondial à Vancouver en 1980, l'Angleterre, la Hollande, les États-Unis, la France, la Belgique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre autres.

Au Québec, quelque 10 équipes sont inscrites à la Fédération. Elles sont réparties en deux catégories, les 16 ans et plus et les 16 ans et moins. Ces équipes se produisent au Centre Claude-Robillard, à la piscine Mathieu et à la piscine Saint-Michel, à Montréal. Quant à l'équipe du Québec, elle est composée de 10 joueurs, six réguliers et quatre substitués.

Il coûte environ \$ 100 pour s'équiper et il est encore possible de s'inscrire en communiquant ses intentions à la Fédération des activités subaquatiques qui a pignon sur rue dans l'édifice du Regroupement des organismes de loisir du Québec, au 374-4700, poste 380.

Boxe: pas avant février

Ce n'est finalement qu'en février que M. Guy Chevrette fera connaître sa position sur la boxe.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche poursuit toujours sa réflexion et il a l'intention de rencontrer les gens du milieu avant de faire connaître sa position. Il semble que le problème ne se pose qu'au niveau de la boxe professionnelle et à cet effet, il a déjà pris connaissance d'une proposition de réglementation que lui a faite la Régie de la sécurité dans les sports du Québec. M. Chevrette a été invité à se prononcer sur la boxe à la suite du congrès de l'Association médicale canadienne au cours duquel les médecins ont voté une résolution demandant l'interdiction de la boxe sous toutes ses formes. Le ministre aurait l'intention de rencontrer les gens du milieu avant de dévoiler la position de son ministère.

Triplé suisse

BORMIO, Italie, (AFP) — Trois Suisses aux trois premières places... L'équipe belge véténe n'a pas manqué son départ, lors du premier slalom géant masculin de la saison qui a eu lieu hier, à Bormio, dans le cadre des « World Series ». Max Julien l'emportant devant Joel Gaspaz et Pirmin Zurbriggen.

En l'absence de l'Américain Phil Mahre et du Suédois Ingemar Stenmark, les Suisses n'ont eu à redouter, au cours d'une épreuve qui s'est déroulée par un temps printanier et sur une piste entièrement artificielle, que les Autrichiens.

FOOTBALL

Ligue Canadienne
Dimanche
(Coupe Grey)
Toronto c. C-Britannique, à Vancouver

Ligue Nationale
Hier
Detroit 45, Pittsburgh 3
Dallas 35, St-Louis 17
Dimanche
Minnesota à N-Orléans
San Francisco à Chicago
N-Angleterre à Jets NY
Houston à Tampa Bay
Philadelphie à Washington
Baltimore à Cleveland
Buffalo à Rams LA
Giants NY à Raiders LA
Denver à San Diego
Kansas City à Seattle
Green Bay à Atlanta
Lundi
Cincinnati à Miami

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie CASTILLY (1967) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1983
MONET, DELAGE
Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie POLYLAB INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1983
MONET, DELAGE
Procureurs de la compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 avril 1977 par lequel DARMAC CREDIT CORPORATION a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Québec, en date du 5 mai 1977 sous le No. 2777842. Montréal, le 17 novembre 1983.
BANQUE DE MONTREAL

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 mai 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jack Austin Drugs Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Longueuil (Chambly) le 25ième jour de mai 1983, sous le numéro 823987.
Ce 21ième jour de novembre, 1983.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-04-004778-834
FERNAND PARISE, Demandeur

-vs-
SYLVIE PICARD, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS EST DONNÉ À SYLVIE PICARD, défenderesse qu'un avis a été laissé à son domicile par mesure provisoire sans présentation pour adjudication devant l'un des Juges de cette Cour en Jack Austin Drugs Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Longueuil (Chambly) le 25ième jour de mai 1983, sous le numéro 823987.
Ce 21ième jour de novembre, 1983.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

MES PICHE & ST-PIERRE
6664 rue St-Denis
Montréal, Québec
H2S 2R9
Tél.: 277-4111

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie LABO-RATOIRES PIEL, INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières d'accepter de la dissoudre.
MONTREAL, ce 28ième jour d'octobre 1983
MONET, DELAGE
Procureurs de la compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 mai 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jack Austin Drugs Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval, le 26ième jour de mai 1983, sous le numéro 528733.
Ce 21ième jour de novembre, 1983.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est par les présentes donné que BARRY ANTHONY AVRITH, étudiant, domicilié et résident au numéro 3145, The Boulevard, Montréal, Québec, H3Y 1S1, fera une demande au Ministre de la Justice du Québec pour changer son nom en celui de « BARRY ANTHONY COHEN » selon les dispositions de la loi du changement de nom 1977 R.S.Q., chapitre C-10.
Montréal, le 15 novembre 1983.
WISSE SHILLER & JULIEN, NOTAIRES
Procureurs du requérant.

PRENEZ AVIS que JOSEPH GERALD RAYMOND DROUIN, résident et domicilié dans les cités et districts de Montréal, au numéro 6432 de la rue Brand, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de JOSEPH GERALD RAYMOND LEPAGE.
MONTREAL, le 17 novembre 1983.
Mies Grier, St-Pierre & Therrien
Procureurs du requérant.

AVIS
PRENEZ AVIS que le requérant, ANTHONY MURRAY, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé par voie de permis spécial à donner un service de voiture à TRANSPORTS KINGSWAY LIMITEE, détentricrice d'un permis de camionnage portant le numéro M-304623, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85, que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, à Montréal, Québec, le 15 novembre 1983, aux cinq jours de la deuxième parution de cet avis.
Durée du permis: 364 jours.
CORREIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs du requérant.
Première parution: 24 novembre 1983.
Deuxième parution: 25 novembre 1983.

AVIS
PRENEZ AVIS que Monsieur ROBERT CÔTÉ, détenteur du permis de transport No. M306128, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin qu'il puisse transférer ledit permis à la compagnie SKYWAY INT'L CARTAGE CO. LTD. qui en est l'acheteur.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505, est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 25 novembre 1983
2ème publication: 26 novembre 1983
KALMAN SAMUELS & ASSOCIES
1 Place Ville Marie
Suite 3424
MONTREAL, Québec
H3B 3N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
NO. 500-04-004554-839
ANDRÉE ALLAIRE, Requérante

-vs-
PIERRE MAILLOUX, Intimé

AVIS D'AUDITION
Monsieur.
PRENEZ AVIS qu'une requête pour garde d'enfant sera présentée pour adjudication, en cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, le 9 janvier 1983, en salle 2.03, à 9:15 heures de l'avant-midi, pour la garde légale de votre enfant Patrick Mailloux.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, le 18 novembre 1983.
ME YVES B. CARRIÈRE
AVOCAT DE LA REQUÉRANTE

Gardiens
min bc bl moy.
Sévigny 490 33 0 4.04
Wamsley 837 51 0 3.66
(Deux buts dans un filet désert)

HOCKEY

Ligue Nationale
Mercredi
Montréal 4, Hartford 3
Buffalo 6, Rangers NY 4
Islanders NY 4, Philadelphie 2
Pittsburgh 4, New Jersey 1
Detroit 3, St-Louis 0
Toronto 6, Minnesota 4
Vancouver 4, Winnipeg 1
Edmonton 7, Los Angeles 3

Hier
Québec 6, Boston 3
Winnipeg à Calgary

Ce soir
Chicago à Buffalo
Rangers NY à Washington
Pittsburgh à Detroit
Edmonton à Minnesota

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
PRENEZ AVIS que Monsieur ROBERT CÔTÉ, détenteur du permis de transport No. M306128, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin qu'il puisse transférer ledit permis à la compagnie SKYWAY INT'L CARTAGE CO. LTD. qui en est l'acheteur.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q. au 505, est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 25 novembre 1983
2ème publication: 26 novembre 1983
KALMAN SAMUELS & ASSOCIES
1 Place Ville Marie
Suite 3424
MONTREAL, Québec
H3B 3N6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
NO. 500-04-004554-839
ANDRÉE ALLAIRE, Requérante

-vs-
PIERRE MAILLOUX, Intimé

AVIS D'AUDITION
Monsieur.
PRENEZ AVIS qu'une requête pour garde d'enfant sera présentée pour adjudication, en cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, le 9 janvier 1983, en salle 2.03, à 9:15 heures de l'avant-midi, pour la garde légale de votre enfant Patrick Mailloux.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, le 18 novembre 1983.
ME YVES B. CARRIÈRE
AVOCAT DE LA REQUÉRANTE

Gardiens
min bc bl moy.
Sévigny 490 33 0 4.04
Wamsley 837 51 0 3.66
(Deux buts dans un filet désert)

Les meneurs
b a pts
Bobby Smith 15 11 26
Guy Lafleur 10 11 21
Mats Naslund 9 11 20
Mario Tremblay 6 14 20
Guy Carbonneau 7 11 18
Ryan Walter 5 13 18
Pierre Mondou 6 11 17
Bob Gainey 5 9 14
Steve Shutt 4 10 14
Craig Ludwig 2 8 10
D. Wickenheiser 5 5 10
Larry Robinson 3 6 9
Bill Poot 1 7 8
Chris Nilan 4 3 7
Gilbert Delorme 2 5 7
John Chabot 1 5 6
Mark Hunter 3 1 4
Greg Paslawski 1 3 4
Kent Carlson 1 2 3
Jean Hamel 0 3 3
Rick Wamsley 0 2 2

Les meneurs
b a pts
Gretzky, Edm. 28 40 68
Kurri, Edm. 24 24 48
P. Stastny, Qué. 10 28 38
Nicholls, Lan. 17 20 37
Tanti, Van. 20 15 35
Trotter, Isl. 12 21 33
Perreault, Buf. 14 18 32
Boschman, Win. 12 20 32
Hunter, Qué. 12 19 31
Larouche, Ran. 15 15 30
Coffey, Edm. 11 19 30
Bossy, Isl. 16 13 29
Sundstrom, Van. 10 19 29
Pavelich, Ran. 8 21 29
Messier, Edm. 7 22 29
Dionne, LA. 7 22 29
Savard, Chi. 17 11 28
Ciccarelli, Min. 16 12 28
Larmer, Chi. 13 15 28
Federko, STL. 9 19 28
Pederson, Bos. 8 20 28

Ligue Majeure du Québec
Mercredi
Chicoutimi 3, Granby 2
Verdun 3, Hull 1
St-Jean 6, Québec 1
T.-Rivières 4, Drummondville 3

Ce soir
Granby à Chicoutimi
Laval à Drummondville
St-Jean à Québec
Longueuil à Shawinigan

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)
b a pts
Lemieux, Lav. 54 59 113
Goyette, Lav. 32 47 79
Gosselin, Qué. 23 43 66
Bisson, Lav. 15 45 60
Sills, Lav. 31 27 58
Pigeon, Qué. 19 39 58
Lefebvre, Qué. 30 24 54
Lebrun, St-J. 15 38 53
Pellegri, Lon. 20 31 51
Mormoso, Sha. 17 34 51

Ligue Collégiale AAA
Ce soir
St-Hyacinthe à St-Georges
St-Jérôme à Thetford
St-Laurent à Victoriaville

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
.....	21	13	6	2	101	68	28
.....	22	12	7	3	85	79	27
.....	25	11	11	3	120	94	25
.....	22	11	10	1	93	86	23
.....	20	8	10	2	72	79	18

Le poids spécifique canadien

LES échos de la réunion annuelle du Commonwealth, à New Delhi, où le premier ministre canadien espérait revigorer son initiative de paix, arrivent ténus et confus. Encore une fois, comme lors de sa tournée européenne, tout le monde est pour la paix et contre la guerre, donc le félicite. Mais aucun pays, malgré ce que semblait en dire des rapports préliminaires un peu présomptueux, n'accorde d'endossement précis aux propositions canadiennes. Il serait miraculeux que le communiqué final s'y rallie. Seul développement: la Zambie suggère de flanquer M. Trudeau d'acolytes dans ses pégrinations. Aux Affaires extérieures canadiennes, on réagit nerveusement, comme si on craignait que s'en trouve noyé le profil très personnel du voyageur. Ce n'est qu'une inquiétude de plus, à la fin de ce mois de tournée, qui obligera bientôt au bilan. Après New Delhi, quoi? Le premier ministre a-t-il la moindre chance d'infléchir Washington et Moscou?

Le silence du « club nucléaire », les cinq possesseurs de l'arme atomique que M. Trudeau voudrait amener à un sommet, commence à se faire lourd. Un correspondant du *Globe and Mail* à Londres rapportait mercredi le résultat d'un tour des chancelleries. On « considère » à Londres, on écarte poliment les requêtes à Bonn, et Washington reste au mieux froidement accueillant, quand ses hauts fonctionnaires ne traitent pas M. Trudeau comme mouche du coche. La France ne bouge pas non plus, et M. Mitterrand a annoncé, au lendemain de la visite de M. Trudeau, qu'il tenterait lui-même une médiation s'il y avait rupture des négociations de Genève, comme cela vient de se produire.

Qu'est-ce à dire? Le « plan de paix » de M. Trudeau en vaut bien d'autres et, à certains égards, il est plus novateur que plusieurs propositions qui sortent de capitales n'ayant plus aucun recul devant des enjeux aussi complexes. Dans le tragique climat actuel en Europe, il devrait trouver des appuis chez des leaders dont c'est la responsabilité d'explorer toutes les voies d'un retour à la raison. S'il n'arrive à s'ancrer mille part, c'est peut-être qu'on doute de la capacité du Canada de compter vraiment pour quelque chose dans les événements qui se précipitent.

Le moment est bon pour évaluer ce que l'ambassadeur canadien aux Nations Unies, M. Gérard Pelletier, appelait il y a deux ans — dans une entrevue au DEVOIR — le « poids spécifique » d'un pays comme le nôtre. Dans les relations internationales, disait-il, il faut toujours rester pleinement conscient de ce facteur. M. Trudeau pourrait l'avoir mal mesuré.

Membre de l'Alliance atlantique, le Canada n'est pas un pays neutre. Mais il est souvent perçu comme tel, à tort ou à raison, notamment dans le tiers-monde où nous avons cultivé une image « non-colo-male », et plutôt colombe malgré le voisinage américain. Le statut non-nucléaire du Canada renforce au surplus sa crédibilité. Autant cette retenue canadienne peut devenir un avantage, dans une réunion comme celle du Commonwealth, par exemple, autant elle fait figure d'inconvénient auprès des poids

lourds que sont les possesseurs de l'arme nucléaire.

Car la logique de ce club, aussi choquante qu'elle puisse sembler au commun, c'est de ne pas respecter que la force. Le Canada a certes fait amende honorable au sein de l'OTAN, pour sa tiédeur passée, et il dépense actuellement des fortunes pour se rééquiper en frégates et chasseurs, ce qui permet au ministre de la Défense, M. Blais, de situer nos frais dans l'honnête moyenne de l'Alliance. Mais il faut plus qu'un récent sursaut de repentir, dans ce genre de forum, pour effacer une réputation bien installée dans les milieux militaires occidentaux, comme en témoignent les réactions spontanées venues du Pentagone la semaine dernière. C'est pourquoi, si le président Mitterrand décidait de donner suite à ses intentions de médiation, il serait sans doute écouté avec beaucoup plus d'attention, tout socialiste qu'il soit, aux antipodes de la philosophie réaganienne. Il a, dans ses bagages, son action militaire au Liban, et la force de frappe nucléaire française, dont il ne s'ex-cuse pas, au contraire.

À ce problème du poids spécifique du Canada, s'ajoute celui de la personne même de M. Trudeau. Le respect général de son expérience politique — quel leader n'envierait pas la recette de sa pérennité? — n'empêche pas la méfiance devant l'inégalité de ses humeurs. Il jouit actuellement d'un certain crédit à Moscou, après sa « modération » sur la question polonaise, son quasi-silence sur l'Afghanistan, et sa prudence devant l'affaire du Boeing de la KAL. Mais justement, Moscou s'inquiète ouvertement de sa capacité de toucher Washington, que les nuances irritent autant que la dissidence en ces affaires. Encore récemment, M. Trudeau a fait la leçon aux Américains sur la nécessité de reconnaître à l'URSS sa « zone d'influence », ce qui ne l'a pas empêché de blâmer les USA pour leur action dans l'île de Grenade. Le premier ministre souffre au surplus, malgré la réaction presque unanimement favorable des médias à son initiative, de la tiédeur de l'opinion canadienne, qu'il a tenue à l'écart des débats de défense et de politique extérieure depuis les années Pearson. Le fait qu'il ait révélé les détails de son plan de paix à un auditoire partisan, plutôt que de s'adresser à la population par l'intermédiaire du Parlement, ou des ondes publiques qu'il aurait pu requérir pour ce haut motif, en est témoin.

Les réactions de ses partenaires de New Delhi, même si elles déplaisent aux conseillers politiques qui préféreraient un solo Trudeau, tracent au moins une piste. Si M. Trudeau se promène avec un bagage trop léger pour pouvoir impressionner le club nucléaire, il lui faut consentir à s'adoindre d'autres chefs d'État ou de gouvernement, ou même accepter d'entrer dans l'ombre d'une autre médiation qui promettrait plus de succès, comme celle de la France le cas échéant. Ce qui compte, après tout, si l'initiative canadienne est aussi noblement inspirée qu'elle le prétend, c'est le déblocage lui-même, et non son auteur.

— LISE BISSONNETTE

Enfilade de bonnes nouvelles

SITUATION tout à fait inhabituelle, hier, au Proche-Orient: pendant une vingtaine d'heures, les bonnes nouvelles se sont succédées. Pour s'en réjouir, il faut se précipiter car, dans cette région du monde, les explosions de joie sont de courte durée, vite remplacées par des enfilades de drames épouvantables.

La plus spectaculaire de ces nouvelles est cet échange de prisonniers entre l'OLP et Israël. Une opération « humanitaire et historique », a dit le ministre des Affaires étrangères de France après que son pays eût servi de médiateur puis d'appui logistique, avec la Croix-Rouge internationale, pour la libération de 4.500 prisonniers palestiniens contre 6 israéliens.

Si cet échange a pu se produire, c'est que d'autres gouvernants courageux, égyptiens et algériens notamment, ont pris le relais d'une initiative du chancelier autrichien, M. Kreisky. Le combat historique entre l'État d'Israël et les Palestiniens n'est pas terminé pour autant mais tout le monde se réjouissait hier de ce geste.

Encerclé dans Tripoli par des dissidents soutenus par la Syrie et la Libye, Yasser Arafat s'est octroyé le sursis « politique » de cette libération de milliers de siens. Ce sont pourtant ces mêmes hommes qui affirmaient, hier au Sud-Liban: « Arafat nous a conduits à la catastrophe; si on nous laissait faire, nous irions à Tripoli pour lutter avec Abou Moussa ».

Éphémère mérite, attribuable en partie à la précarité de la position d'Arafat. C'est le premier ministre

d'Israël qui l'a confirmé en expliquant la disparité des nombres de prisonniers libérés: « Le prix est lourd à payer mais c'était la seule façon de sauver nos six hommes en raison de la situation à Tripoli ».

Cette situation est en effet plus nette que jamais depuis le début des hostilités entre loyalistes et dissidents d'Arafat. Les hommes d'Abou Moussa et leurs alliés ont servi un ultimatum au chef de l'O.L.P. S'il n'a pas quitté Tripoli samedi, le cessez-le-feu observé depuis lundi (autre bonne nouvelle) fera place à un nouveau bain de sang, jusqu'à ce que celui d'Arafat soit versé.

A quelques heures de cette échéance, on ignore toujours quelle attitude Arafat va choisir dans sa sinistre situation: sa dernière fuite, soit la fin de son leadership, ou son dernier repos car ceux qui font le siège de Tripoli ont le mandat d'achever la mainmise syrienne sur le présent et l'avenir du peuple palestinien.

La bonne nouvelle, ici, est le projet d'accord, prévoyant le retrait des quelque 6.000 combattants palestiniens de Tripoli — évitant donc le bain de sang —, qui aurait été mis au point, avec l'aide de l'Arabie saoudite. Le porte-parole de l'O.L.P. à Ryad a soutenu qu'Arafat avait accepté cet accord, ce qui reste à voir.

Jedi soir, la cause d'une autonomie libanaise éventuellement regagnée a aussi fait des progrès. En rompant ses relations diplomatiques avec l'Iran et la Libye, le Liban a fait un autre pas

dans la bonne direction. Il s'est ouvertement dissocié d'États qui sont d'abord terroristes et ensuite arabes ou musulmans.

L'occupant syrien du Liban n'avait pas encore réagi hier à ce geste surprise de Beyrouth: c'est bien dans la Bekaa et autour de Tripoli, régions sous contrôle serré de Damas, que ces « forces armées iraniennes et libyennes » participent aux conflits sur le sol libanais, à l'insu des autorités libanaises, pour citer le motif de rupture invoqué par le gouvernement Gemayel.

Il est impératif qu'avant de songer au départ des armées syrienne et israélienne du Liban, l'une justifiant son occupation par celle de l'autre, il faille débarrasser le sol libanais de ses éléments les plus indésirables. C'est la condition pour qu'une « table de réconciliation » libanaise puisse être réunie puis avancer sur la voie d'une coexistence renégociée. Cela sert les intérêts de tous les Libanais, ces 17 communautés qui n'en finissent plus de s'entre-tuer.

En attendant de voir le sort fait demain à Arafat et aux Tripolitains, le sort fait à l'initiative du gouvernement libanais par les autres pays arabes, le sort que réservent les Palestiniens libérés aux Israéliens et aux combattants loyaux ou dissidents d'Arafat, il y avait hier au moins 4.500 familles qui pouvaient se réjouir. Grande oeuvre humanitaire, certes, mais la preuve n'est pas faite qu'elle soit également historique.

— GILBERT BRUNET

La solution philanthropique

EN DÉTAIL, dans le flot des dépêches, à peine une anecdote.

L'Hôtel-Dieu de Québec rêve d'un appareil de tomographie axiale (*scanner*). Le ministre des Affaires sociales lui donne le feu vert et s'engage à consacrer le Conseil du Trésor d'auto-riser un budget annuel de fonctionnement (\$200.000).

En seulement, dit M. Pierre-Marc Johnson, l'hôpital devra faire sa part... et trouver la somme nécessaire à l'achat de l'équipement (\$1.5 million).

Un petit rien. Mais très révélateur des difficultés qui s'accumulent dans le réseau des institutions de santé.

Lorsqu'il est question, en effet, du financement de la santé, on évoque les dépenses de fonctionnement; on parle de coupures, de compressions, de rationalisation, de productivité, d'abolition de postes, de fermetures de lits. La situation, vue sous cet angle, est bien connue.

On n'a pas oublié l'appel de la Coalition pour les droits des malades suppliant le gouvernement d'alourdir les enveloppes budgétaires disponibles pour la santé, non plus que l'accablant dossier rendu public par Mme Thérèse Lavoie-Roux, à titre de critique de l'opposition en matière de santé, sur la détérioration du système.

La Coalition, disait son président, M. Claude Brunet, n'a pu obtenir des autorités du ministère aucune assurance que des sommes additionnelles seraient disponibles, ni que le secteur de la santé serait exempté des coupures

prévisibles pour l'exercice 1984-85.

Mais il est un autre problème, plus grave, dont on parle moins parce qu'il est moins patent: c'est celui du renouvellement de l'équipement et de l'entretien des centres hospitaliers.

Dans son « dossier noir », Mme Lavoie-Roux, y consacre un seul paragraphe, mais très pertinent. En cette matière, écrivait-elle, « le Québec prend un retard qui deviendra de plus en plus difficile à combler ». Selon les estimations de l'Association des hôpitaux du Québec, il aurait fallu en 1981-82 disposer de \$200 millions pour l'entretien des immeubles et des équipements alors qu'il n'y avait de disponibles que \$60 millions, dont à peine \$8 millions des fonds gouvernementaux.

Mme Lavoie-Roux n'avait guère de solutions à proposer (si ce n'est que le gouvernement cesse d'« investir » en fonds perdus dans des entreprises non rentables). Et le paradoxe, c'est que le ministre des Affaires sociales en est, lui-même, presque au même point. S'adressant récemment aux administrateurs des hôpitaux de Montréal, M. Johnson décrivait « le cheminement difficile » qu'exige désormais le financement adéquat du système de santé au Québec.

« L'approche axée sur la rationalisation des dépenses et les gains de productivité a livré l'essentiel des bénéfices qu'on peut en attendre », disait-il. Il ajoutait que « l'imposition de nouvelles contraintes budgétaires généralisées ne saurait être envisagée sans compromettre la qualité du sys-

tème ».

Par contre si, dans les arbitrages gouvernementaux, la part dévolue à la mission sociale doit être maintenue, est-il possible de l'accroître? Le ministre ne peut s'y engager. Ces décisions, dit-il, appartiennent aux responsables de l'allocation de ressources à l'ensemble de la société: « Est-il socialement plus justifiable d'investir dans la recherche en santé que dans l'embauche de professeurs? ».

C'est à ce point de son discours que le ministre a indiqué une autre source possible de financement: l'apport de fondations et corporations privées, phénomène qui, selon lui, prend de plus en plus d'ampleur, notamment pour la recherche et les équipements de pointe.

Le ministère entend encourager cette complémentarité naturelle des secteurs public et privé, concluait M. Johnson, en insistant sur l'indispensable coordination des interventions de chacun, car « l'implantation de tout nouvel équipement doit être précédée d'une évaluation de son impact sur les budgets de main-d'oeuvre et d'entretien pour s'assurer que les ressources nécessaires seront disponibles au bon moment ».

Ce qui précisément nous ramène à ce *scanner* dont il était question plus haut, que la philanthropie du secteur privé, peut-être, mettra à la disposition de l'Hôtel-Dieu, mais dont le ministère, par la suite, devra assumer les frais de fonctionnement.

— JEAN FRANCOEUR

Recettes pour un gestionnaire

JEAN DRU

« EN CES temps de crise, un mot revient souvent au premier plan de l'actualité, celui de « productivité »: productivité des entrepreneurs des ouvriers, des managers, des fonctionnaires, des chercheurs. » Cette remarque qui pourrait être faite ici au Québec se trouve dans « le premier journal économique français », *L'Expansion* (4-17 novembre 1983). Joël de Rosnay, dans sa tribune régulière, s'y appliquait notamment à rappeler certains conseils de management tantôt naïfs, tantôt pertinents, souvent ironiques, rarement ennuyeux, résultant des observations, des expériences ou du simple bon sens de chercheurs ou de gestionnaires. Des conseils qu'on note parfois, bien décidé à les appliquer mais qu'on oublie assez vite.

J'ai retenu quelques-unes de ses recettes collectées à plusieurs sources, auxquelles j'ajoute les miennes.

1) Il y a quatre types d'activités. Les activités « A » sont celles que vous devriez entreprendre en premier: elles sont urgentes et importantes; les « B » sont importantes mais pas urgentes; les « C », urgentes mais pas importantes; les « D », ni urgentes ni importantes. Les études démontrent que la majorité des responsables commencent par les « D » parce qu'elles leur semblent plus faciles.

2) Faute de planifier votre temps, vous risquez de perdre un temps précieux qu'un bon planning aurait permis d'économiser. N'oubliez pas que les personnes sans but sont utilisées par celles qui en ont un.

3) Il faut gérer votre temps comme une ressource rare, tantôt en l'économisant, tantôt en apprenant à

le dépenser avec parcimonie (à le perdre, en apparence), pour mieux l'investir dans les actions à venir.

4) Vous ne devez pas réagir « à chaud » aux crises pour éviter d'amplifier leurs effets et de mobiliser votre temps, votre énergie et celle de vos collaborateurs à résoudre des problèmes que vous avez créés.

5) N'oubliez pas votre bureau de dossiers dans l'espoir de ne pas les oublier. Non seulement vous risquez d'en égarer le contenu mais, de plus, chaque fois que vous les apercevez, ils détournent votre attention des tâches que vous devriez accomplir.

6) Souvenez-vous toujours des « lois sociologiques » suivantes:

— *Loi de Parkinson*: le travail « se dilate » jusqu'à remplir la durée disponible pour son accomplissement.

— *Loi de Douglas*: dossiers et documents s'entassent jusqu'à remplir l'espace disponible pour leur rangement.

— *Loi de Pareto*: 80 % de la valeur vient de 20 % des articles et 20 % de la valeur de 80 % des articles (pensez-y en considérant par exemple le nombre des dossiers dans votre bureau ou les documents que vous souhaitez conserver).

— *Lois de Murphy*: rien n'est aussi simple qu'il y paraît; chaque chose prend plus de temps qu'on ne le croit; ce qui a la possibilité de se détraquer se détraquera.

7) Ne vous laissez pas démoraliser par l'effet Zeigarnik, en vertu duquel on se rappelle beaucoup mieux les tâches interrompues ou non accomplies que celles menées à bien. Le souvenir des projets que vous ne trouvez plus le temps de déterminer vous poursuit beaucoup plus que celui des projets réalisés et vous culpabilise.

8) En attendant les retardataires avant de commencer une réunion,

vous récompensez ceux-ci et pénalisez les personnes ponctuelles. La prochaine fois, ceux qui étaient à l'heure seront en retard, et ceux qui étaient déjà en retard le seront encore plus.

9) Déléguez mais contrôlez. Le pire pour votre crédibilité: une « action urgente » que vos collaborateurs auront, sur votre demande, accomplie dans les délais... et que vous aurez « oublié » de suivre.

10) Faites participer le personnel à la fixation des objectifs. Pour que ceux-ci aient le maximum de valeur et de chances de réussite, il faut qu'ils soient parfaitement compris et acceptés.

11) Considérez séparément les objectifs et les problèmes de personne. S'il ne vous est pas possible d'ignorer certains préjugés, le mieux est d'en tenir compte et de s'employer à les surmonter.

12) Ayez des contacts avec vos subordonnés compétents, quel que soit leur rang. Cela vous permet d'avoir de précieuses informations qu'un « petit patron » ne vous communiquerait jamais. De plus, cette forme de relation constitue pour chaque rang un encouragement de prestige et vous assure la loyauté de tous les rangs.

13) Prenez tous les jours le temps de vous détendre complètement. Oubliez les soucis de votre travail. Les études montrent que 40 % de ce qui vous inquiète ne se produira jamais, 30 % s'est déjà produit, 12 % concerne votre santé, 10 % représente des soucis divers et dont les effets s'annulent souvent, 8 % seulement est réellement légitime et mérite votre attention.

Méditez la phrase de Schopenhauer: « La plus grande erreur qu'un homme puisse commettre est de sacrifier sa santé à n'importe quel autre avantage. »

Une analyse superficielle

DANS son article du 15 novembre, Daniel Latouche a l'air d'accepter l'existence au Québec d'une communauté anglophone robuste, une communauté avec ses écoles, ses institutions, sa raison d'être. Mais ce qu'il ne peut pas gôber c'est l'évidence qu'une telle communauté existe. Les gens qui passent dans la rue peuvent entendre l'anglais mais ils ne doivent pas l'apercevoir.

Alors il brandit ce vieil épouvantail: le bilinguisme. Mais il y a toutes sortes de bilinguisme. Ce que l'on cherche, c'est la reconnaissance de l'anglais comme, disons-le franchement, la deuxième langue du Québec, avec reconnaissance nette et ouverte. Comme on l'a démontré lors des audiences sur la loi 101, il y a plusieurs bonnes raisons pour le Québec d'accorder cette reconnaissance. Bien sûr, l'absence de reconnaissance est plus qu'une simple irritation pour nous, mais on ne demande pas pour autant de saborder le caractère foncièrement français du Québec.

C'est amusant de constater que lorsque M. Latouche prône des changements, il parle de la loi 101, mais quand l'affichage est en question, il défend la Charte de la langue française. Comme le noxéma, M. Latouche reste en surface.

— MICHAEL SHELDON

Montréal, 22 novembre

Yasser Arafat et la grande Syrie

ARAFAT, assiégé dans Tripoli, dont les troupes piétinent par la soldatesque syrienne, les alliés d'hier, fait appel au roi de Jordanie, Hussein. Ironie de l'histoire: c'est Hussein qui précisément, il y a dix ans, montrait l'exemple en massacrant plus de 20.000 Palestiniens. Le problème d'Arafat, et au-delà de l'O.L.P., c'est de n'avoir jamais su prendre ses distances par rapport à ses maîtres et pourvoyeurs de fonds. Dans le monde arabe où les conflits entre Arabes ont fait beaucoup plus de victimes civiles et militaires que les conflits avec Israël, Arafat n'a été qu'un pion. Tantôt de l'Irak, de l'Égypte, de la Syrie ou de l'Arabie saoudite. Un pion qui aujourd'hui a pensé avoir quelque prestige et indépendance, un pion à qui ses maîtres ont rappelé qu'il était le maître.

Le dictateur syrien a un plan, la grande Syrie, qui inclut le Liban, la Jordanie et ce qu'ils appellent la Palestine. Il lui faut une O.L.P. servile, qui serve ses buts: Arafat, et son arrogance de petit chef d'État, doit disparaître. Son remplaçant aura sa place au prix de son indignité de valet.

— YOSHI SUISSE

Montréal, 18 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR. Édition quotidienne: 2.25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56; 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62; 3 mois \$32. Édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-postal à LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

licité par des chefs d'États d'Europe occidentale provenant d'horizons politiques aussi divers que MM. Mitterrand et Kohl et Mme Thatcher? Mais à l'Est évidemment, pas de consultation.

En fait, s'il est évidemment erroné de soutenir que le pacifisme est une créature de Moscou, qu'il en reçoit ses directives, il n'en reste pas moins que, malgré la pureté de ses intentions, il fait le jeu de Moscou. De fait, en désarmant psychologiquement l'Occident, en l'empêchant de se présenter solidaire et résolu à la Conférence de Genève, ces objecteurs de conscience donnent toute latitude à Moscou d'accroître son avantage sur le terrain.

Nous ne prêchons pas un anticommunisme primaire mais l'ingénuité du pacifisme nous laisse songeurs. Voilà pourquoi le plan de paix de M. Trudeau, quelles qu'en soient les limites, nous semble le seul jusqu'ici à véritablement tenter un dépassement de ce débat tronqué.

— JOSEPH FACAL

FRANÇOIS GRENIER

Montréal, 23 novembre

Kasatha

J'AI été très surpris de lire dans l'article de Suzanne Asselin sur les Cosaques Kasatka, paru le 18 novembre qu'elle n'ait pu trouver le mot kasatka dans son dictionnaire russe. Dans le mien, publié en 1975 à Moscou, il a la signification de « hironnelle » et par métaphore, de « chérie ».

— ROBERT DOLE

Chicoutimi, 18 novembre

Une piscine à Sophie-Barat

SUR le plan des installations sportives et plus particulièrement des piscines intérieures, la région nous offre 3 du territoire montréalais, composée des secteurs de Sault-au-Récollet, Fleury, Ahuntsic et Cartierville, constitue la région la plus démunie ou défavorisée des 8 régions de Montréal.

Alors que certaines régions de la ville ont jusqu'à six et sept piscines intérieures, les citoyens de notre secteur doivent se contenter d'une seule piscine. La construction d'un centre sportif et d'une piscine intérieure, prévue sur les terrains de l'école Sophie-Barat, s'avère donc une nécessité criante. Nos concitoyens et leurs enfants attendent depuis plus de dix ans la réalisation de ce projet.

Alors que le gouvernement provincial et son ministre, M. Guy Tarfif, ont déployé de louables et fructueux efforts pour avancer le dossier, la Ville de Montréal et la CECM piétinent à nouveau sur des technicités qui auraient dû être faites de disparaitre si ces deux intervenants manifestaient un minimum de bonne volonté et un peu plus de sérieux dans la gestion des affaires locales.

Depuis les tout premiers balbutiements du projet, il a été convenu par les trois partenaires de l'entreprise que pour construire le centre sportif sur les terrains de l'école Sophie-Barat, celle-ci devait être fréquentée par un nombre satisfaisant d'élèves. Afin de mieux répondre à cette exigence, la CECM fit fermer l'école Marie-Anne et déplaça les étudiants à Sophie-Barat. La CECM, qui connaissait cette condition essentielle depuis belle lurette, surprend tout le monde il y a moins d'une semaine en annonçant qu'elle envisage de réduire de 224 le nombre d'étudiants fréquentant Barat en transférant ailleurs le secteur de l'enseignement commercial. Non seulement ce geste compromet une fois de plus la concrétisation du complexe sportif et sa piscine intérieure mais démontre clairement que la CECM n'a aucune vision à long terme en matière de gestion scolaire et favorise l'improvisation.

— MICHEL BEDARD

membre actif du RCM (Fleury) Montréal, 19 novembre

LE TRES AU DEVOIR

Que la lumière soit et demeure!

C'EST peut-être en ces termes que le régisseur de la salle Wilfrid-Pelletier s'écrit au début de chaque représentation dans ce qui est encore la maison de l'OSM. Soit! alors, à vos lignes à la page sept et répétez après moi le premier paragraphe, à droite de la photo de Charles: premier mouvement, *allegro moderato*... mais peut-être serait-il plus intéressant de compter le nombre de « phrases » au-dessus de votre tête ou bien celui des dames au chapeau vert dans la rangée K (comme Kilowatt), faire des mots croisés ou encore (et pourquoi pas), regarder tout bêtement les musiciens puisqu'ils sont là en train de jouer. Quelte aubaine, avec le prix d'un billet (ou peut-être deux) vous pouvez faire tout ça et plus pendant que l'orchestre vous exécute un petit rondo maison. Mais alors, il faudra certainement faire parvenir cette idée de génie aux grandes salles de concerts d'Europe et d'Amérique qui, elles, en sont encore (les pauvres!) au très archaïque usage de faire le noir durant le spectacle. Ça leur permettrait sûrement d'attirer les foules avides d'éclairage sinon de musique et ce serait alors à chaque fois, ô splendeur renouvelée, un spectacle Son et Lumière. Et peu importe si on ne sait pas trop compter des lampions, si on prend des chapeaux pour des nœuds ou si encore on n'aime pas vraiment les mots croisés. Ce qui compte, c'est que le régisseur soit content, puisqu'il est payé pour l'être. Mais excusez-moi ma chandelle s'éteint, je vais allumer la radio!

— RAFIK MATTA

Montréal, 18 novembre

L'équilibre des « volontés »

LE PLAN de paix de M. Trudeau, les remous provoqués par la projection du téléfilm *The Day After*, la perturbation par des manifestations des délibérations du Bundestag, autant de confirmations de la troublante actualité des polémiques sur l'armement nucléaire.

Malheureusement, il semble que la scène de l'actuel débat soit occupée par deux courants de pensée radicalement opposés: l'un qui, dénonçant l'escalade nucléaire, estime que chaque nouveau missile déployé nous mène droit à l'apocalypse, l'autre pour qui tout refus d'opposer aux Soviétiques une politique de fermeté équivaut à leur livrer l'Occident en pâture. Pourtant, quelques éléments, qui sont souvent passés sous silence, devraient être pris en considération.

Le principe même de la dissuasion s'appuie sur l'idée qu'en situation d'équilibre nucléaire, un conflit généralisé est impensable dans la mesure où la possibilité d'une victoire nette est virtuellement inexistant. En vertu de quoi, le principal danger de l'heure serait bien l'éventuelle rupture de cet équilibre. Or, dans les faits, il y a rupture: alors que l'Occident hésite encore, les missiles soviétiques, eux, ont déjà été déployés. Comment dans ces circonstances croire à une véritable négociation de la réduction des armements entre des partenaires si manifestement inégaux?

Il faut se rendre à l'évidence: l'équilibre entre les Grands passe forcément par un équilibre des volontés. Tandis qu'en URSS la jeunesse est systématiquement militarisée, que le budget militaire s'accroît automatiquement en Occident, la plus petite augmentation des sommes consacrées à la défense fait hurler. Autre fait: oublier-t-on que le déploiement des Pershing, loin d'avoir été imposé par Washington, fut sol-

Des gouvernements indiens au Canada?

Le comité spécial des Communes sur l'autonomie politique des Indiens a remis le mois dernier son rapport final au Parlement. Le chapitre 8 du document porte sur les « terres et ressources » qui seraient reconnues aux « premières nations indiennes » et aux gouvernements qu'elles seraient appelées à constituer. Voici un extrait de ce chapitre portant sur le cœur de la question et du règlement politique proposé.

Pour les Indiens la terre est bien plus qu'une source de profit et de richesse ou un endroit où on s'installe provisoirement. Leur attachement à la terre fait partie de leur relation spirituelle avec l'univers, ses éléments et ses créatures. Les Indiens se considèrent comme les gardiens de la terre et de ses ressources. Un territoire est donc essentiel à l'autonomie politique. Les Indiens allèguent que leurs droits découlent de leurs rapports avec la terre. Le concept de titre ancestral s'applique à la relation historique que les Indiens ont toujours eue avec la terre et au rapport entre la terre et tous les aspects de la vie, la langue, la culture, les systèmes économiques et politiques.

Notre peuple est propriétaire de ces terres et s'en occupe depuis des temps immémoriaux. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que la Constitution reconnaisse ce titre aborigène. On ne peut faire de distinction entre la terre, la langue et les lois de notre culture. Tout chez la population Nishga — notre façon de vivre, nos moyens de subsistance, nos rapports les uns avec les autres et avec le reste du monde — tout se fonde sur la possession de la terre. » (Conseil de tribu Nishga, C. spécial, 7:31)

Dans quelques régions du Canada, des traités furent négociés avec les gouvernements indiens afin que les terres puissent être colonisées. La signature de ces traités a modifié la notion de titre ancestral. Les Indiens considèrent que les traités affirment leurs droits et des ressources, alors que les gouvernements non indiens les perçoivent comme étant l'extinction des droits à la terre et aux ressources.

Lorsque les Blancs sont venus au pays, ils ont cherché à obtenir le droit d'occuper certains de nos territoires afin de cultiver le sol pour se nourrir, et ils voulaient officialiser notre consentement par un traité. Nos chefs, agissant dans leur capacité tout à fait légitime de leaders des gouvernements indiens, étaient prêts à consentir à un tel traité officiel. Tout ce que les chefs ont accepté de faire, c'est de permettre aux Blancs de vivre sur le territoire et d'y cultiver le sol. C'est tout ce que nos ancêtres ont accepté de céder par cet accord de traité, et rien de plus. » (Conseil de tribu Yellowhead, S. comité, 10:32)

Les réserves

Les témoins indiens ont également souligné qu'à leur avis il était historiquement inexact de considérer les réserves comme des propriétés offertes aux Indiens par le gouvernement, comme les non-Indiens le font. Il s'agit en fait de régions que les Indiens se sont réservées pour eux-mêmes dans les traités, ou des régions qu'ils n'ont jamais cédées.

Les réserves ont été établies en vertu de la Proclamation et des traités, il s'agissait de terres réservées où la souveraineté de notre peuple restait intacte pour des générations. Ce n'était pas les terres acquises par la Couronne et accordées à nous par la suite. La Couronne n'avait pas de terres à nous donner à l'époque du traité; c'était nous qui possédions toutes les terres. C'est nous qui vous avons donné l'accès conditionnel à ces terres. » (Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, S. comité, 16:18)

Les présomptions non indiennes ont mené à un cadre juridique — dans la Loi sur les Indiens et les décisions des tribunaux à partir de l'affaire *St. Catherine's Milling* — qui reflète une perspective tout à fait contraire. Il est précisé dans la loi qu'une réserve est « une parcelle de terrain dont le titre juridique est attribué à Sa Majesté et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande ». Dans l'affaire *St. Catherine's*



Photo Canadian Press

Milling, la Cour suprême du Canada a décrit l'intérêt indien dans une terre comme « un simple fardeau » sur le droit provincial à une terre. Bien que dans d'autres cas juridiques l'intérêt indien soit décrit dans des termes plus forts, les tribunaux ont soutenu que le titre appartenait aux provinces une fois que l'intérêt indien était cédé. Cette approche a été modifiée par des accords fédéraux-provinciaux dans toutes les régions du Canada sauf au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il en résulte que les bandes et le gouvernement fédéral détiennent tous les droits de gestion des terres des réserves avant et après la cession. Ces concepts ne concordent pas avec celui des Indiens voulant qu'ils détiennent tous les droits sur les terres des réserves.

La notion juridique de « réserve », aux termes de la Loi sur les Indiens et de la politique du MAINC à l'égard des droits fonciers ont créé des problèmes, même pour les Indiens qui vivent dans des régions isolées. Par exemple, le Comité a tenu des audiences à Lansdowne House, dans le nord de l'Ontario, sur une terre qui n'est pas considérée comme une réserve bien que les populations aient toujours vécu dans la région. Les affaires indiennes ont installé les gens dans une région marécageuse, éloignée des approvisionnements en bois, et l'eau potable y est polluée. La population de Lansdowne House n'a pas réussi à obtenir la permission de s'installer ailleurs dans la région.

« ... la province d'Ontario est d'avis que nos terres sont des terres de la Couronne. Nous devons donc obtenir leur approbation et le permis provincial pertinent afin de pouvoir utiliser nos propres terres. Le ministère des Affaires indiennes se range du côté de la province dans ce litige sur les terres parce que, d'après le gouvernement du Canada, les Nishnawbe-Aski ont renoncé à leurs terres sauf pour les réserves. Le ministère des Affaires indiennes a donc des réticences à nous aider à nous réinstaller à cause de nos conflits fonciers avec la province. » (Conseil de tribu du Centre, C. spécial, 37:12)

Le gouvernement fédéral justifie le fait qu'il a retenu le contrôle des terres indiennes, tel que prescrit dans la Loi sur les Indiens, en alléguant que c'était nécessaire pour empêcher les non-Indiens de les utiliser à leur profit. On a toujours craint que les Indiens prennent des dispositions imprévoyantes. Pourtant, comme l'étude du Comité sur les rapports fiduciaires l'a relevé, le gou-

vernement fédéral a disposé de vastes territoires sans nécessairement tenir compte des intérêts des Indiens.

Il est arrivé, dans certains cas, que les territoires de quelques bandes soient considérablement réduits pour des projets tels que la construction de chemins de fer, de routes, de bases militaires et de barrages. La Bande Kitsumkalum, par exemple, a décrit comment la moitié de sa réserve a été louée ou cédée sous la forme de droits de passage. (C. spécial, 7:70) Le chef Goulais de la bande Nipissing a décrit d'autres cas où les cessions de terrain ont entraîné de lourdes pertes pour sa bande.

Au cours des dernières années, beaucoup de bandes ont perdu des terres de différentes façons. Dans certains cas, on parle de cession de terrain, et certaines de ces cessions pourraient être considérées comme non valides. Il y a eu une érosion du littoral des propriétés de bandes provoquée par les aménagements hydroélectriques, particulièrement par les variations du niveau des eaux. Voilà des causes précises qui ont contribué à nous faire perdre des terres dans bien des cas. » (C. spécial, 14:55)

La Loi sur les Indiens traduit bien les présomptions des non-Indiens quant aux rapports entre le Canada et les Indiens. La loi décrit de quelle manière une terre réservée peut être cédée (un mot qui peut s'appliquer à la fois à la vente, à la location ou à tout autre moyen), mais ne dit pas comment une bande peut acquérir des terres. On a supposé que la population indienne diminuerait progressivement pour éventuellement disparaître.

La Loi sur les Indiens établit un système unique de possession des terres dans les réserves indiennes; il devait favoriser la transition d'un système collectif de possession des terres à un système mettant l'accent sur la propriété individuelle, semblable à celui en usage parmi les non-Indiens. Tout membre d'une bande peut obtenir le droit d'utiliser et d'occuper une partie de la réserve par le biais d'un régime d'allocation. Aux termes du paragraphe 20(1) de la loi, il peut posséder une terre qui lui est attribuée par le conseil de bande avec l'approbation du ministre. Un certificat de possession est délivré par le registre des terres de réserve à un individu qui doit utiliser la terre en respectant les règlements de la bande et les dispositions de la loi. Celle-ci prévoit aussi l'utilisation d'une terre d'une manière provisoire ou sous conditions.

Dans ces cas, un certificat d'occupation permet à un Indien d'occuper la terre pour une période renouvelable de deux ans.

De nombreuses bandes n'ont pas recouru à ces certificats ou à d'autres dispositions de la Loi sur les Indiens relativement à la possession des terres. Elles suivent les coutumes de la bande ou attribuent les terres selon le bon plaisir du conseil de bande. Certaines bandes ont expliqué qu'elles n'utilisaient pas le régime d'allocation en raison de l'imprécision de la loi, de même que du degré de discrétion ministérielle.

« Le régime d'allocation n'est pas bien compris et fait l'objet de beaucoup d'ignorance auprès des bandes. Cela crée une confusion entre les droits de l'individu à qui la terre a été attribuée et les droits collectifs de sa bande.

« La description que les textes législatifs donnent du système est tellement mauvaise et la discrétion ministérielle y joue un tel rôle qu'il est dans bien des cas impossible d'établir des priorités entre l'individu et la bande et entre l'individu et le gouvernement (Association des Indiens irroquois et alliés. » (C. spécial, 16A:30, 32)

Qui plus est, le régime d'allocation diffère fondamentalement des traditions pratiquées par de nombreuses premières nations en matière de possession des terres. Au cours des années, l'équilibre des droits, maintenu par les pratiques traditionnelles, a été bouleversé par l'application de la Loi sur les Indiens et des politiques fédérales. Par ailleurs, une tension s'est manifestée quant aux droits des membres actuels d'une première nation indienne et les droits des générations futures qui bénéficieront de la terre et de ses ressources.

Le Comité est d'accord sur le fait que les terres des premières nations doivent être sous leur contrôle. En outre, il revient au gouvernement fédéral d'entretenir sa relation spéciale avec chaque première nation de sorte que les terres de chacune d'elles soient conservées pour son usage.

« Nous aimerions détenir les titres pour les terres de notre réserve. Selon une décision récente de la Cour d'appel fédérale dans le cas *Musqueam*, le ministre n'a pas de responsabilité juridique en tant que détenteur de titres. Cette situation est totalement inacceptable, et le ministre ne peut citer de raison légitime pour continuer de détenir ce titre. » (Conseil de bande des Indiens de Sechelt, C. spécial, 6:97)

« Nous voulons qu'on nous assure que le gouvernement fédéral nous reconnaîtra le droit imprescriptible et inaliénable de posséder et de contrôler nos terres. Cette assurance doit être le premier pas dans la direction du gouvernement autonome indien. » (Bande Chiniquay, S. comité, 8:60)

Le Comité est convaincu que, de manière à assurer la réalisation de l'autonomie politique, chaque première nation indienne doit avoir les pleins droits de contrôler ses terres de la façon dont elle considère juste et appropriée. Cela signifie le plein pouvoir de contrôler le régime de possession des terres et de leur utilisation sur les réserves. Ces régions devraient être reconnues comme étant des terres indiennes.

Le Comité recommande donc que le gouvernement fédéral favorise le changement constitutionnel nécessaire pour reconnaître dans la loi les pleins droits des premières nations indiennes aux terres, aux eaux et aux ressources dans toutes les régions maintenant classées comme réserves ou à l'avenir considérées comme terres indiennes. Entre-temps, le Comité demande instamment aux représentants désignés des premières nations indiennes et aux représentants du gouvernement fédéral de se mettre d'accord sur les mesures maintenant possibles pour atteindre ces objectifs.

Terres et ressources des premières nations indiennes

Une fois ces changements apportés, les administrations des premières nations exerceraient le plein contrôle des ressources sur les réserves et recevraient toute redevance provenant de leur exploitation. Ce principe est conforme à la portée générale du présent rapport qui suggère que les administrations des premières nations indiennes aient la juridiction exclusive des activités dans les réserves. De plus, les administrations des premières nations seraient responsables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds et devraient en rendre compte à leurs populations.

Aux termes de la loi sur les Indiens, une bonne partie des terres de réserve a été conditionnellement cédée pour permettre la location et la mise en valeur. À l'avenir, de telles questions relèveront des premières nations et de nouvelles cessions n'auront pas lieu. Les premières nations feraient leurs propres accords pour la location de terres, et le statut juridique des terres — c'est-à-dire des « terres indiennes » — restera inchangé.

Pour les terres actuellement classées comme étant « cédées conditionnellement » à des fins telles que des centres commerciaux, des terrains de golf ou des exploitations forestières, il faudra que des représentants du gouvernement fédéral et des premières nations concernées étudient la question. De nouveaux accords quant à la gestion et à la juridiction futures devront tenir compte d'autres intérêts sur les terres, particulièrement ceux des locataires.

Le territoire d'une première nation indienne ne pourra pas être vendu et faire partie d'une autre juridiction; il demeurera toujours sous le contrôle de la première nation.

Si la population d'une première nation indienne décidait qu'il est à son avantage d'échanger, de vendre ou de céder ses intérêts dans des terres ou des ressources non renouvelables, le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir. La population d'une première nation indienne s'assurera, par sa propre forme de gouvernement, qu'elle s'est garantie, à elle et aux générations futures, une protection suffisante. Dans de telles circonstances le Comité ne voit pas la nécessité de contraintes extérieures quant à la vente ou à l'hypothèque de ces terres.

Le Comité recommande qu'il y ait un registre officiel des terres des premières nations indiennes. Il contiendrait les dossiers des terres sous le contrôle des premières nations indiennes pour les distinguer des terres fédérales et provinciales.

La combinaison d'une propriété collective par une première nation indienne et d'une juridiction par une administration d'une première nation mène à une situation unique en son genre. Une administration de première nation indienne sert non seulement dans les questions gouvernementales, mais aussi, d'une certaine manière, représente les intérêts de ses membres sur les biens possédés en commun. En ce sens, une administration de première nation indienne est différente d'une administration municipale ou provinciale. Cela pose un problème particulier en ce qui a trait aux non-membres qui vivent sur les terres indiennes, lesquels peuvent penser, en tant que résidents, qu'ils ont le droit de participer à l'administration de la collectivité. Pourtant, comme non-membres, ils ne partagent pas la propriété des biens gérés par cette administration et n'ont pas voix au chapitre sur ces questions. Les droits ancestraux doivent prévaloir sur toute revendication de non-membres à une protection aux termes de la Charte des droits. Seules les personnes qu'une première nation indienne décide d'inscrire à son effectif devraient avoir le droit de participer au choix des membres de l'administration de cette première na-

tion ou de participer aux affaires gouvernementales.

« ... les réserves indiennes lorsqu'elles ont été créées ont été réservées aux Indiens. Mais à mesure qu'un nombre de plus en plus grand de non-Indiens viennent s'installer dans les réserves, cet objectif est de plus en plus difficile à réaliser. Je ne parle pas seulement ici des non-Indiens, mais également du développement proprement dit. Il nous est difficile, en tant qu'Indiens, de survivre parce que ces gens qui viennent s'installer chez nous apportent leurs propres lois et leurs propres règlements, qu'il s'agisse d'une interprétation de la notion de propriété de la terre dans les réserves indiennes et du détenteur des droits afférents — et en l'occurrence la Charte des droits pourrait fort bien servir d'arbitre. Les Blancs ou les non-Indiens qui vivent dans les réserves et qui invoquent la Charte des droits pourraient fort bien un jour recevoir le droit ou le pouvoir d'en élire les chefs. C'est fort possible. » (Premières nations du conseil de tribu de South Islands, C. spécial, 5:54-55)

Les intérêts indiens dans d'autres terres

Pour promouvoir l'autonomie politique, il faut tout d'abord que les premières nations indiennes exercent le contrôle des terres indiennes. Les Indiens ont également demandé la reconnaissance de certains droits découlant de traités ou de titres ancestraux aux régions traditionnelles de chasse et de trappe.

Des témoins indiens ont manifesté un intérêt dans les terres qui n'ont pas été aliénées du contrôle des Indiens par un procédé consensuel. Les collectivités indiennes ne vivent pas toujours sur ces terres. Ils revendiquent cependant certains droits en raison du fait qu'ils étaient les propriétaires originaux de plus vastes territoires et en vertu des dispositions des traités selon lesquelles les Indiens ont seulement voulu partager ces terres et non les céder complètement. Les témoins indiens ont constamment mis l'accent sur le fait que leurs droits ne prenaient pas fin à la limite des réserves. Ils ont au contraire souligné la nécessité de mettre au point des mécanismes par lesquels les Indiens pourront participer au contrôle et à la gestion de ces terres et de leurs ressources en favorisant un régime de co-existence et non l'exclusion d'autres intérêts.

La mise en oeuvre de mégaprojets, l'exploitation forestière, la construction de barrages et les projets d'irrigation, auxquels les Indiens ont peu ou pas participé, ont mis en danger l'équilibre économique de nombreuses collectivités indiennes. Par exemple, les bandes indiennes qui chassent et trappent, activités qui exigent un vaste territoire, peuvent être gravement touchées par des projets tels que la construction d'un barrage à des centaines de miles. Les administrations des premières nations veulent partager la prise de décisions qui pourraient toucher leurs territoires et leurs ressources. Avec les administrations des premières nations indiennes en place, la mise en valeur des terres sur lesquelles les Indiens revendiquent des droits devra être décidée par toutes les administrations concernées. De même, sur la question de la mise en valeur des ressources, tous les paliers de gouvernement devront tenir compte des intérêts et des préoccupations des administrations des premières nations indiennes.

Dans le passé, un contrôle externe a signifié que les Indiens n'ont pas partagé pleinement les bénéfices financiers de revenus tirés de l'exploitation de ressources telles que le minéral, le pétrole et le gaz. Ces revenus pourraient avoir un effet considérable sur le développement d'une base économique viable, en permettant aux administrations des premières nations indiennes de devenir économiquement indépendantes. (...)

COINTREAU
SUR GLACE

La magie de l'orange

LIQUEUR
SPÉCIALITÉ D'ANGERS
FRANCE

Prépare et mis en bouteille par
LES DISTILLERIES COUTEAU
40 ET 50% VOLUME D'ALCOOL
ANGERS - FRANCE

700ml

LA PUISSANCE DE L'INFORMATION.

Installez-vous dans le poste de pilotage de la nouvelle et spectaculaire Nissan 300ZX GLL: vous êtes maître de la situation.

Les renseignements vous arrivent d'une façon discrète et continue. Numérique. Graphique. Vocalement. Des renseignements sur votre voiture et votre environnement. Tours/minute. Force gravitationnelle. Direction. Des renseignements éminemment pratiques... une voiture absolument spectaculaire.

Passez chez le concessionnaire Datsun/Nissan et conduisez la 300ZX GLL. Vite.

QUEL PLAISIR DE CONDUIRE

300ZX

ÇA BOUGE EN GRAND C'EST NISSAN

NISSAN



Le tarif

gés de cette campagne au leadership qu'ils ont suivie de près, depuis la première à la toute dernière journée. Le journaliste Patrick Martin, le politologue George Perlin et le spécialiste en sondages Allan Gregg, soutiennent que les organisations Clark et Mulroney ont investi des sommes considérables dans l'encadrement des assemblées pour le choix des délégués et qu'ils ont manqué d'argent à mi-chemin de la campagne.

Responsable de la campagne de Joe Clark au Québec, Me Denis reconnaît qu'il a personnellement procuré à des organisateurs de comités des sommes d'argent devant être réparties entre les partisans présents aux assemblées pour le choix des délégués. D'autre part, le clan Mulroney payait à ses organisateurs de comités \$10 pour le recrutement de chaque nouveau membre du Parti conservateur. Il cite le cas du comté de Duvernay, où les organisateurs de M. Mulroney ont déboursé \$8,000 pour le recrutement de 800 nouveaux membres. Selon Me Denis toutefois, seulement 300 de ces néo-conservateurs ont participé à l'assemblée pour le choix des délégués de Duvernay. Et c'est à compter de ce moment, que l'organisation Mulroney aurait décidé d'adopter la méthode Clark et de rendre la compensation de \$10 par tête, conditionnelle à la présence à l'assemblée.

Les auteurs de *Contenders* évoquent, par ailleurs, les problèmes de financement que les candidats au leadership du PC ont dû résoudre pour mener leur lutte jusqu'au congrès d'Ottawa. A ce propos, Me Denis explique que la caisse de Joe Clark était à sec depuis le congrès de Winnipeg et qu'alors, dans un geste de solidarité, ses proches collaborateurs sont venus à sa rescousse et ont personnellement endossé des emprunts à la banque, une première fois au tout début de la campagne de leadership et une seconde fois à quelques jours du congrès de juin. Me Denis croit également savoir que M. Mulroney, à quelques semaines du congrès, s'est également retrouvé à court de fonds, mais qu'il « est arrivé quelque chose » et que dans l'espace de 24 heures, l'organisation Mulroney était redevenue riche à en crever. Me Denis dit tout ignorer de la provenance de ces fonds.

Dans cet ouvrage, que Me Denis a lu attentivement et qui lui apparaît crédible, les auteurs Martin, Perlin et Gregg révèlent encore que le candidat Brian Mulroney et l'homme d'affaires alternaient Peter Pocklington auraient tous deux personnellement financé le transport des jeunes délégués conservateurs de l'Ontario vers le congrès d'Ottawa. On y apprend en outre que le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, était déterminé à passer outre à l'opposition du premier ministre Peter Lougheed et qu'il avait décidé de poser sa candidature. C'est en apprenant que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Grant Devine, venait de renier son engagement et de lui retirer son appui, que M. Davis a fait marche arrière et annoncé qu'il préférait continuer à diriger les destinées de l'Ontario.

Enfin, *Contenders* lève le voile sur les circonstances qui ont amené Joe Clark à convoquer un nouveau congrès de leadership. Dès le mois de mars 1982, certains de ses proches conseillers lui ont servi un premier ultimatum, l'enjoignant de défier ses adversaires devant les délégués conservateurs de toutes les provinces. Parmi les plus ardents promoteurs d'un congrès de leadership, se trouvait le principal responsable du Fonds-PC, M. Finlay MacDonald, qui soutenait qu'un nouveau congrès de leadership était la seule façon d'épurer le parti de ses éléments contestataires. C'est le même Finlay MacDonald qui avait convaincu Joe Clark de participer à cette mémorable conférence de presse, au cours de laquelle M. Mulroney avait juré sa loyauté à l'endroit

de son chef. A l'époque, Me Mario Beau-lieu fut parmi ceux qui ont vainement tenté de prévenir M. Clark de tomber dans ce piège. Elu chef du parti, M. Mulroney a chargé son ami, Finlay MacDonald, du comité de transition qui doit préparer l'accession au pouvoir.

Plusieurs des informations contenues dans *Contenders* avaient alimenté les rumeurs et même fait l'objet d'articles de journaux pendant la campagne au leadership. Mais le rôle que les trois auteurs ont joué au cours de la campagne, ainsi que leur réputation, apportent une crédibilité certaine à cet ouvrage. M. Patrick Martin, ancien reporter de Radio-Canada, s'est efforcé de conserver des liens très étroits avec les organisations des candidats. Suffisamment pour se le faire reprocher par ses confrères journalistes. M. Allan Gregg est président de Decima Research Ltd. et à ce titre, il a effectué, tout au long de la campagne, des sondages pour le compte du Parti conservateur, sur les aspirations et l'intention de vote des délégués. M. George Perlin, est professeur de science politique à l'université Queen's, auteur du livre *The Tory Syndrome*, cousin du candidat John Crosbie, et dont la contribution à *Contenders* a surtout été d'ajouter la perspective historique.

Les femmes

diennne. L'Association réclame l'abrogation rétroactive de tous les articles discriminatoires dans la loi fédérale relative aux Indiens, de sorte que les femmes autochtones bénéficient de tous les services et programmes présentement réservés aux Indiens dits indiens.

L'Association des Métis et Indiens hors-réserves du Québec fait des représentations semblables, demandant la reconnaissance des droits et privilèges rattachés au statut d'Indiens pour les Métis, soit la femme indienne mariée à un Blanc et à ses descendants. C'est quand même de son propre sang qu'il s'agit. Cherchez d'autres minorités ethniques qui, grâce à une loi qu'elles ont négociée, rejettent une sœur, leur sœur, aussi cavalièrement.

Les Métis soulèvent, de plus, trois grands problèmes : l'habitation, le chômage (chez eux, la moyenne des sans-emploi double celle des Blancs au Québec) et l'éducation. Les Naskapis (ils sont 400 à Schefferville) notent, pour leur part, que le chômage touche environ 80 % de la main-d'œuvre, et que ce taux grimpera à plus de 90 % en 1986, si la situation actuelle n'est pas modifiée.

Quant à l'Alliance autochtone du Québec, qui regroupe environ 25,000 Métis et Amérindiens sans statut, elle fait valoir que ces derniers constituent un peuple et une nation distincte des neuf autres nations autochtones du Québec et reconnues par l'Indian Act fédéral. « Notre peuple est le fruit des lois et politiques conçues par des gouvernements coloniaux depuis plus d'un siècle », l'Alliance réclame la mise en place de moyens pour corriger de nombreuses injustices et pour permettre aux générations futures de Métis et d'Amérindiens sans statut de bénéficier d'une certaine équité au sein de la société québécoise.

Dans un mémoire fouillé qui fait le point sur divers problèmes, l'Alliance soumet que les Métis et Amérindiens sans statut ont été illégalement déposés de leurs territoires et de leurs ressources, au siècle dernier; une grande partie du Québec a toujours été et demeure territoire indien, ainsi que le reconnaît la commission Dorion, dans son rapport sur le domaine indien, en 1971. « Notre peuple ne peut survivre s'il n'a pas une base territoriale, pas plus qu'une famille de castors ne peut survivre dans la salle de bain d'une chambre du Château Frontenac ».

« Nous vous demandons, dit l'Alliance aux députés, de nous allouer une infime partie des terres où nos ancêtres ont vécu depuis des millénaires, une petite partie des terres et des ressources dont ils ont été dépossédés depuis 1534. Nous voulons, de concert avec le gouvernement du Québec, mettre au point des mécanismes par lesquels nous pourrions participer au contrôle et à la gestion de certaines terres et de leurs ressources en favorisant un régime de coexistence. » En plus d'un titre de propriété collective sur certaines terres, l'Alliance réclame un fonds spécial de financement et de développement, des exemptions fiscales, la participation au

programme des Jeunes Volontaires, et le reste.

De son côté, le Conseil attikamek-montagnais, qui compte environ 12,000 Indiens statuts, fait également valoir que ces derniers n'ont jamais cédé leurs territoires et que le gouvernement, le reconnaissant, devra convenir d'autres règles du jeu que celle du plus fort ou du conquérant.

Quant à l'administration régionale Kativik, qui représente la population du territoire situé au nord du 55e parallèle, elle insiste sur la reconnaissance de ses droits constitutionnels et sur l'autonomie de la région. De leur côté, les Inuit des communautés dissidentes de Povungnituk, Ivujivik et Salluit s'estiment poussés vers un « dépotoir », par suite de l'entente de 1975 concernant la Baie-James. Dans l'échange qui suivit, le premier ministre donna l'assurance que le Québec continuerait d'aider ces communautés dissidentes. M. Lévesque ajoute même : « Si l'unité revient chez les Inuit, dans le sens d'une autonomie à l'intérieur du Québec qui leur permettrait mieux d'administrer leurs affaires, de faire les lois dans les domaines qui les concernent directement, d'organiser leur vie, nous serions immédiatement prêts à en parler avec eux et à accepter immédiatement la perspective, et on pourrait négocier sur cette base, quand ils le voudront ».

Le premier ministre précise que l'idée de l'autonomie, évoquée récemment dans un rapport fédéral, paraît être la voie de l'avenir pour les Inuit comme pour les autres populations autochtones du Québec. Il s'agit de savoir comment on définit ensemble cette autonomie.

La commission parlementaire a complété ses trois journées d'audiences publiques hier soir. Elle sera suivie, à brève échéance, d'une résolution par laquelle l'Assemblée nationale reconnaît les droits des autochtones, d'une manière au moins aussi explicite que la constitution fédérale de 1982.

Marois

tes. Discrètement, on s'entendait entre ministres pour livrer le même message : respect pour sa décision et témoignage d'estime pour le travail accompli.

Cette démission dans les circonstances ne peut qu'être mystérieuse. Il est plutôt rare qu'un ministre démissionne en donnant aucune explication et dans un moment aussi inattendu. Rappelons que la veille M. Marois était à Ottawa où il avait rencontré Mme Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé et du Bien-être, qui avait très bien accueilli son projet de réorientation de l'aide sociale. A Ottawa hier soir, on se disait étonné de la démission de M. Marois et on espérait que son départ ne remette pas en cause des négociations si bien amorcées.

L'hypothèse d'un différend majeur s'explique de la façon suivante. Depuis le mois d'août, M. Marois défendait au sein du Conseil des ministres l'adoption d'une politique de l'emploi dans laquelle il avait mis tous ses espoirs. Dans sa lettre de démission, il y fait d'ailleurs allusion en se disant toujours convaincu que « l'espérance du Québec passe par l'emploi et l'indépendance ».

Cette politique de l'emploi posait divers principes. Tout d'abord que tous les efforts du gouvernement en matière économique devaient être de maximiser le nombre des emplois. L'emploi doit être l'obsession du gouvernement, disait-il. Les moyens proposés misaient sur la concertation avec les partenaires sociaux, la formation de la main-d'œuvre, les programmes de création d'emploi, des mesures temporaires, l'utilisation des fonds de l'aide sociale pour retourner au travail les assistés sociaux.

Membre du comité d'urgence de l'économie et l'emploi créé à la mi-septembre, M. Marois n'a pu y faire prévaloir son point de vue. Ses collègues ont rejeté ses objectifs de ramener le chômage à des seuils jamais connus au Québec, croyant que ce serait dangereux de faire miroiter des espoirs qu'on ne pourrait peut-être tenir. On a rejeté l'adoption d'une politique de l'emploi en bonne et due forme pour n'en retenir que certains éléments. On a également rejeté ses propositions pour revoir les politiques d'aide sociale pour les assistés sociaux aptes au travail.

La défaite de M. Marois a été particulièrement pénible à ce niveau. Ministre responsable de la Sécurité du revenu, ce sont les positions de MM. Yves Bérubé, président du Conseil du trésor, et Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, qui ont été retenues.

Interrogé par LE DEVOIR au lendemain de la publication du plan de relance, M. Marois avait indirectement confirmé des informations en ce sens. Ce n'est pas de savoir qui est l'auteur d'une politique qui compte mais la réussite du plan de relance, avait-il répondu beau joueur. Il avait aussi indiqué à ce moment qu'il n'avait pas la responsabilité du programme de travail à temps partagé annoncé par M. Lévesque. Ce programme avait été conçu à son ministère, mais il faut partager les dossiers au nom de l'efficacité, avait-il dit.

M. Marois qui, dans les premières années du gouvernement Lévesque, avait gagné plusieurs batailles importantes, celle de la Loi sur la santé et sécurité au travail qui l'avait opposé notamment à Pierre-Marc Johnson, a constaté à toutes fins utiles qu'il n'était plus capable de mener à bien les dossiers qui lui tenaient à cœur et sur lesquels il avait déjà confié qu'il n'hésiterait pas si nécessaire de mettre sa tête sur le billot.

Nombreux sont d'ailleurs les observateurs qui depuis deux ans ont noté que M. Marois qui un temps avait été perçu comme le dauphin de M. Lévesque, n'avait plus la force politique ni physique qui l'avait déjà caractérisé. Rappelons qu'il y a deux ans, il fut obligé de prendre un long congé de maladie à la suite d'un épuisement général. Dans sa lettre de démission, M. Marois explique à M. Lévesque qu'il prend sa décision après mûre réflexion, une réflexion qu'il a menée tout en continuant à assumer de mon mieux les mandats et les responsabilités que vous me confiez encore récemment ».

M. Marois était député de Marie-Victorin qui recouvre une partie de Longueuil. Ancien permanent syndical à la CSN, avocat, il s'est fait connaître d'abord comme président des ACEF. Il a été auprès de M. Lévesque dès le début du Parti québécois. Il a été candidat à plusieurs élections avant d'être élu en 1976.

Le premier ministre Lévesque a refusé de commenter hier soir lorsque les journalistes l'ont rencontré en fin de soirée à l'issue d'une commission parlementaire.

Le Fonds de solidarité de la FTQ vise \$12 millions en 1984

par Michel Nadeau

C'est au début de janvier que tous les travailleurs du Québec pourront commencer à investir dans le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui vise un objectif de \$12 à \$15 millions amassés au cours de la première année.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, estime qu'entre 100,000 et 125,000 travailleurs achèteront, en 1984, des actions du Fonds de solidarité qui sera présidé par M. Claude Blanchet, actuel directeur général de la Société de développement coopératif.

On espère recueillir de \$12 millions à \$15 millions la première année, \$25 millions la deuxième, \$40 millions la troisième, « pour arriver à peu près à \$200 millions » plus tard, d'ici cinq ans, a dit M. Laberge. Le Fonds devrait permettre de créer ou de sauver 45,000 emplois.

Lors d'une conférence de presse, M. Laberge a également fait connaître, hier, les noms des trois autres administrateurs — sur un total de 13 — qui ne sont pas des dirigeants de la centrale syndicale. Il s'agit de MM. Raymond Bachand, vice-président (planification et développement) chez Métro-Richelieu, Gaëtan Couture, vice-président (marketing) de la Fédération des caisses populaires de Montréal, et de Mme Nicole Forget, avocate à l'étude Massey, Huot et Beauchamp, de Montréal. Le conseil général de la FTQ nomme sept membres et les actionnaires n'auront droit qu'à élire deux personnes. Ces deux fauteuils sont occupés également par des dirigeants de la FTQ.

M. Laberge a vanté les qualités de gestionnaire de M. Blanchet, de même que « son préjugé favorable envers le mouvement syndical ». M. Blanchet est un jeune administrateur de 38 ans qui fut, durant quelques années, vice-président au Québec de Campeau Corp. avant de prendre les commandes de la Société de développement coopératif en 1978. Il est aussi le mari de Mme Pauline Marois, ministre dans le cabinet Lévesque.

Le nouveau p.-d.g. du Fonds a décrit ainsi son mandat : « C'est une immense responsabilité que d'avoir à gérer les épargnes des travailleurs et travailleuses en les investissant dans des entreprises québécoises, en majorité sous la forme de capital de risque, afin qu'elles puissent contribuer à créer, maintenir ou sauvegarder des emplois et à améliorer les conditions générales de travail ».

A plusieurs reprises, M. Laberge a précisé que le Fonds investira dans des entreprises viables. « Nous ne serons pas une agence de subventions à la place du gouvernement. » Le Fonds n'interviendra ainsi dans un dossier que si la firme en question a de fortes chances de maintenir sa rentabilité ou de la recouvrer.

Sans compter un prêt de \$10 millions qui sera consenti au Fonds à un taux minime par Québec au cours des premières années, la FTQ a reçu \$300,000 du gouvernement du Québec pour préparer le prospectus exigé par la Commission des valeurs mobilières et former un noyau de travailleurs qui pourront expliquer à leurs camarades les avantages de consacrer quelques dollars par mois au maintien et à la création d'emplois au Québec.

Les montants investis dans le Fonds permettront de réclamer d'importants abattements fiscaux. D'abord, il y aura un crédit d'impôt de 35 % égal à la somme investie. Donc, si les contributions atteignent \$1,000 durant une année, le contribuable peut réduire de \$350 le montant qu'il doit payer au fisc québécois. Dans une deuxième étape, il est possible de placer ces actions dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré et réclamer ainsi, tant à Québec qu'à Ottawa, une réduction de \$1,000, pour reprendre notre exemple, du revenu imposable. Cette somme réduira d'autant la contribution possible à un régime d'épargne-actions au Québec. Donc, au printemps de l'année suivante, au moment de la déclaration fiscale, le contribuable récupère ainsi un autre \$400.

Ainsi, une personne mariée avec un revenu de \$22,000 réduit ses impôts de \$750. Sa contribution ne lui aura coûté que \$250.

Mais attention ! l'actionnaire du Fonds ne pourra récupérer son argent qu'à l'âge de 60 ans au mieux. Seul son décès pourrait amener un remboursement avant l'âge de la retraite. M. Laberge et Blanchet ont évoqué la possibilité de transférer les actions d'un actionnaire en difficulté financière, à une autre personne qui serait intéressée à les acheter. Donc, il n'y aura pas pour le moment du moins de marché secondaire pour la revente des titres bien que M. Laberge n'exclut pas la possibilité

d'inscrire les actions du Fonds à la bourse.

Le consentement individuel de chaque travailleur sera requis pour l'adhésion au Fonds. Un individu peut se retirer en tous temps du Fonds mais sans avoir pour autant le droit de récupérer son argent avant 60 ans. Si, dans un syndicat CSN, CSD, FTQ ou autre, un groupe de 50 personnes ou 20 % de l'effectif syndiqué demande un mode de retenue sur le salaire à l'employeur, ce dernier devra mettre en place un tel système, mais seulement à l'intention de ceux qui auront accepté de souscrire au Fonds.

M. Blanchet a déclaré que les états financiers trimestriels seront accessibles à tous les actionnaires qui recevront une copie du rapport annuel. Il est probable, également, que la liste des placements du Fonds soit divulguée, comme c'est le cas pour les fonds d'investissement.

Le p.-d.g. du Fonds croit terminer la première année d'exploitation autour du seuil de rentabilité. Il faut dire que la majeure partie des revenus proviendront des intérêts reçus sur le prêt de \$10 millions de M. Jacques Parizeau. Ces recettes d'au moins un million de dollars permettront de payer le salaire de 25 à 30 personnes. M. Laberge s'est engagé à ne pas mettre de bureaucratie en place dans la gestion du Fonds. Une structure provisoire faisait état, le printemps dernier, d'un organigramme fantaisiste où le Fonds avait même un « directeur de production ».

De plus, la loi prévoit que 60 % des fonds recueillis devront être investis dans des actions de compagnies québécoises. Cette mesure n'entrera en vigueur qu'en 1987, ce qui permettra, entre-temps, au Fonds de faire des prêts garantis sans trop de risque. La définition d'« entreprise québécoise » s'applique à des firmes dont la majorité des employés sont au Québec, ce qui exclut l'achat d'actions de Proviso, de l'Alcan...

Les dirigeants du Fonds comptent obtenir le feu vert de la Commission des valeurs mobilières au début du mois prochain. On pourra alors mettre en branle les structures de souscription pour le début de l'année prochaine. Dans son récent mini-budget, M. Parizeau a prolongé jusqu'au 29 février 1984 la période pour réclamer des baisses d'impôts pour l'exercice fiscal 1983.

La question faisant l'objet d'un débat au Conseil municipal de Montréal, le président du comité exécutif n'a pas voulu que le directeur du SPCUM s'en mêle en livrant une opinion.

A la conclusion du débat sur le budget de la CUM Pierre DesMarais défie le RCM

par Alain Duhamel

Au terme d'un long débat de deux semaines, fréquemment orageux, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II, a mis au défi les élus du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) de poursuivre leur opposition devant les tribunaux.

L'adoption, hier, du budget de la CUM pour l'année 1984 et du budget de la Commission de transport (CTCUM) apparaît au RCM douteuse, voire illégale, en ce qu'elle n'a pas disposé correctement d'une somme de \$12 millions apparue, selon les interprétations, sous la forme d'un surplus, d'un écart budgétaire ou d'une réduction de déficit au budget d'exploitation de la CTCUM cette année.

Le RCM se promet bien de poursuivre le débat à ce sujet. « L'accusation d'illégalité est sérieuse. Qu'ils (les élus du RCM) prennent les mesures judiciaires pour clarifier la question. J'apprécierai qu'ils en aient le courage... » a dit le président du comité exécutif.

Le budget de la CUM, d'une somme de \$664,9 millions, tient compte des changements survenus par la réduction de la taxe supplémentaire sur les carburants achetés par la CTCUM et de l'augmentation de sa contribution à la caisse de retraite des policiers. Il s'agit d'une augmentation de 3,4 % sur le budget de la France y étaient pour quel- que chose.

La France doit assurer la présidence du Conseil des ministres à partir de janvier. A ce propos, M. Kohl a dit que 1984 devait être une année de revitalisation de la CEE et qu'à cet égard la France assumerait une responsabilité certaine. « Si nous ne relevons pas ce défi, nous en subissons tous les conséquences », a ajouté le chancelier.

Les prisonniers

arabes libérés par Israël ont été transportés dans quatre villes du Sud-Liban (Nabatieh, Hasbaya, Tyr et Saïda) d'où ils ont pu se rendre vers la destination de leur choix.

L'échange de prisonniers, auquel avait travaillé pendant plusieurs mois l'ex-chancelier autrichien Bruno Kreisky, a également été réalisé avec la collaboration de l'Égypte, de l'Algérie, et avec la participation d'avions, d'hélicoptères, de navires et de 120 autobus israéliens.

« Nous avons payé un prix extrêmement lourd... Mais nous n'avions pas le choix en raison du danger de mort que faisait peser sur nos prisonniers la situation à Tripoli (où les dissidents palestiniens appuyés par la Syrie et la Libye assiégèrent les forces de M. Arafat) », a déclaré le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir.

Le prix élevé qu'il a regretté est, dit-on de source militaire israélienne, le risque de voir les détenus palestiniens libérés reprendre la lutte contre les forces israéliennes au Liban. « Nous voulons retourner combattre », ont d'ailleurs déclaré plusieurs Palestiniens après leur libération.

« Je vais gagner la Syrie pour voir un peu plus je reviendrai combattre », a déclaré un détenu d'Ansar qui fut construit en juillet 1982 et a abrité jusqu'à 9,000 activistes anti-israéliens essentiellement palestiniens mais également d'une trentaine d'autres nationalités.

Ansar, les gardiens israéliens, qui ont eu fort à faire pour remplir leur tâche depuis un an, se sentent aussi « libérés » mais leurs officiers sont plus inquiets. « Nous n'aimons pas ça, mais nous respectons l'accord conclu. Le problème est que nous nous retrouvons dans la situation dans laquelle nous étions il y a un an pour ce qui est de notre sécurité », a déclaré un officier.

A Paris, l'ambassadeur d'Israël, M. Ovaïda Soffer, a souligné que l'échange avait eu lieu pour des raisons « purement humanitaires » et que, pour son pays, l'OLP restait un danger « avec ou sans Arafat ».

L'arrivée des six soldats en Israël a donné lieu à des scènes d'enthousiasme. Les médias israéliens ont décrit sans relâche durant toute la journée les opérations d'échange et la joie des prisonniers des deux camps réalisant enfin qu'ils étaient libres.

get de cette année, l'une des plus faibles hausses de l'histoire de la CUM.

Au cours de l'étude du budget du Service de la police, une somme de \$269 millions, M. Pierre DesMarais II a imposé le silence au directeur, M. André de Luca, et lui a interdit de répondre à une question du conseiller M. Prescott, du RCM.

Le conseiller sollicitait son opinion au sujet de l'éclairage dans les parcs publics comme moyen d'accroître la sécurité des visiteurs.

La question faisant l'objet d'un débat au Conseil municipal de Montréal, le président du comité exécutif n'a pas voulu que le directeur du SPCUM s'en mêle en livrant une opinion.

L'ancien premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a rompu le silence qu'il observait depuis près de trois mois : « Je me réjouis de la joie de ces soldats et de celle de leur famille. J'espère que les autres prisonniers israéliens seront eux aussi libérés incessamment ».

Le fait anglais

tente d'ignorer l'existence dans la loi 101, a-t-il dit en dirigeant ses questions au premier ministre.

M. Lévesque a commencé par souligner « qu'il n'y a pas une minorité linguistique au monde qui est aussi consacrée, aussi reconnue dans les faits et les budgets que la communauté anglophone du Québec ». Il n'a pas manqué de noter que les Québécois francophones ont aussi demandé ce même genre de reconnaissance dans la Charte canadienne des droits, avec encore moins de succès.

Aux yeux du premier ministre, tous les éléments d'une reconnaissance institutionnelle de l'identité des anglophones québécois sont déjà là. Ils ont été garantis par le gouvernement. De là à savoir si on doit rédiger un paragraphe additionnel à la loi 101, « cela peut finir par être indiqué », laisse échapper M. Lévesque. Il ajoute toutefois que « cela reste à voir si on aura le temps (avant l'adoption des amendements) et si cela doit être fait comme cela ».

La reconnaissance de la communauté anglophone n'a pas été discutée au Conseil des ministres, assure le premier ministre. Il n'exclut pas cependant que d'ici l'adoption des amendements à la loi 101 un tel débat puisse se tenir si nécessaire.

Le ministre Gerald Godin a précisé au DEVOIR, par la suite, que si le Conseil des ministres n'avait pas discuté de la question, c'est tout simplement qu'il ne l'avait pas soumise à l'attention de ses collègues. Il en a cependant discuté avec les députés ministériels qui ont participé aux audiences publiques de la commission parlementaire chargée de la révision de la loi 101.

« Je n'ai pas dit mon dernier mot », indique M. Godin qui se fait hésitant lorsqu'il s'agit de préciser ce qu'il entend par là. Il dit poursuivre sa réflexion sur cette mesure qui serait une reconnaissance de la réalité, finit-il par avouer.

« C'est une chose que je crois qu'on doit faire », ajoute le ministre, refusant d'explicitier les motifs de ses hésitations sinon qu'en disant qu'il « reste à voir quand et comment le faire ».

Pour l'opposition, ces hésitations s'expliquent par le fait que le Conseil des ministres est divisé sur la question, ce que le premier ministre réfute, tout comme M. Godin. Si tel n'est pas le cas effectivement, seules des raisons de stratégie peuvent alors expliquer les hésitations de M. Godin.

Aujourd'hui

Une soirée de solidarité se tient à 20 h, à l'initiative du Comité Farabundo-Martí pour la solidarité avec le peuple du Salvador, à la polyvalente Pierre-Dupuy, 2000, rue Parthenais, entrée : \$3. Cet événement entend souligner la mémoire de cinq dirigeants du Front Farabundo-Martí assassinés il y a trois ans. Le président de la CSN, M. Gerald Larose, sera parmi les invités à prendre la parole. Divers groupes se produiront.

Dans le cadre des conférences offertes par le Bureau du commerce de Montréal, séminaire « Comment planifier votre temps », au 1000, côte du Beaver Hall, bureau 910, de 9 h à 17 h. 878-4651.

Invités par le Regroupement pour un dialogue Israël-Palestine, les professeurs Richard Arens et Alfred Gerstein, de Bridgeport University, parleront d'éthnocide dans les territoires palestiniens occupés, à 20 h au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle 050.

À 10 h 30 au collège Jean-de-Brébeuf, 2200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, rencontre avec le poète Paul Chamberland. Il y sera question de son recueil *Extrême survie, extrême poésie*. Entrée libre. 737-5965.

La Boutique du YWCA de Montréal tient sa grande vente pré-Noël d'écoulement de sa marchandise usagée. Tous les articles seront soldés ce vendredi et ce samedi. Rendez-vous au 1355, boulevard Dufferin ouest. 866-9941.

Kin'latat, un groupe de cinq personnes interprétant de la musique et des chants du Guatemala, en tournée au Canada, présentera un spectacle unique à la Polyvalente Jeanne-Mance, 4240, rue de Bordeaux (angle Rachel), à 20 h. Il y aura film intitulé *Les Réfugiés du Guatemala* et danses folkloriques. Contribution : \$5. 271-5217.

Les ateliers communautaires du Triplet se réunissent pour vous offrir une exposition d'œuvres en peinture, dessin et céramique. L'exposition se tiendra au 3510, boul. Saint-Joseph est. 259-5387.

La bibliothèque municipale de Longueuil invite les jeunes âgés de 9 à 13 ans

à participer à une initiation à l'astronomie. C'est un rendez-vous ce vendredi à 19 h à la succursale Desormeaux (670-2130), le 26 novembre, à 10 h 20, au Centre culture (670-1410) et à 13 h 30 à la succursale Charles-Henri-Grignon (674-6269). Entrée libre.

Le Choeur de Paul donnera un spectacle en la salle du Plateau, 3700, rue Calixa-Lavallée, à 20 h 30. Cette chorale composée de 75 membres en est à sa 18e saison. Le programme comprend le *Magnificat* de Vivaldi, la *Petite suite québécoise* de Marie Bernard et d'autres pièces connues. La chorale sera accompagnée, pour cette occasion, par l'Ensemble Durocher dont la directrice est Maryse Moisan.

Le Conseil du patronat du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail organisent une session d'information sur les comités de santé et sécurité prévus par la loi 17 sur la santé et la sécurité du travail, à l'hôtel Bonaventure, de 9 h à midi. 288-5161.

Le YWCA de Saint-Laurent offre un cours de soins d'urgence aquatique de la Société royale de sauvetage. Ce cours aura lieu ces vendredi, samedi et dimanche. \$45 pour les membres, \$55 pour les non-membres. 747-9801.

Le 38e congrès annuel de la Fédération québécoise de la faune a lieu au Holiday-Inn de Longueuil. 271-2487.

Séminaire sur Jung et l'astrologie, cette fin de semaine, au 3877, rue Saint-Denis. 487-3114.

Au Centre interculturel Monchanin, Amastan Oumedjeur, Berbère de l'Algérie, parlera des contes et proverbes berbères et des messages qu'ils véhiculent. Rendez-vous à 20 h au centre, 4917, rue Saint-Urbain. Entrée libre. 288-7229.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Saint-Hubert, Centre social, 7, chemin de la Savane, de 10 h à 15 h 30; à Montréal, Village olympique, 5333, rue Sherbrooke est, de 10 h à 17 h; et à Pointe-Claire, Centre commercial Fairview, auditorium, 6801, route Transcanadienne, de 14 h 30 à 20 h 30.